



BUDGET PRIMITIF

RAPPORT DE
PRÉSENTATION

2025

métropole
GrandNancy

INTRODUCTION

L'élaboration du budget primitif pour l'exercice 2025 a été marquée par une situation politique exceptionnelle. La censure du précédent gouvernement intervenue le 4 décembre dernier n'a pas permis à la Métropole de s'appuyer sur les dispositions du projet de loi de finances pour l'exercice 2025 pour construire ce budget métropolitain.

L'abandon du projet initial est une satisfaction, dans la mesure où **le cumul des propositions portées par l'ancien gouvernement aurait entraîné une ponction de près de 14 M€ sur le budget de la Métropole**, soit trois fois le volume des ressources financières dégagées de l'augmentation des taux de fiscalité opérée en 2024. Une telle contribution de la Métropole au redressement des comptes publics apparaissait disproportionnée et, en tout état de cause, aurait été de nature à entamer notre capacité à conduire nos missions de service public.

À l'occasion de son discours de politique générale du 14 janvier dernier, le nouveau Premier ministre, M. François BAYROU, a maintenu son intention de mobiliser les collectivités locales au rétablissement de la situation des finances publiques nationales, tout en annonçant la réduction de cette contribution de plus de la moitié. Toutes les collectivités n'étant pas appelées à contribuer à ces mesures dans les mêmes proportions, il est estimé, à date de la rédaction du présent rapport de présentation budgétaire, que la **Métropole pourrait se voir ponctionnée à hauteur de 8 M€**, un volume qui reste élevé.

Dans ces conditions, **la construction du budget métropolitain pour l'exercice 2025 se déroulera en deux séquences** : l'examen et le vote du budget primitif à l'occasion du Conseil métropolitain du 6 février 2025 d'une part, puis l'examen et le vote d'un budget supplémentaire dans le cadre du Conseil métropolitain du 24 avril 2025. Ce dernier intégrera les impacts de loi de finances pour l'exercice 2025, ce qui permettra de procéder aux arbitrages nécessaires à l'équilibre du budget.

Afin de se prémunir des conséquences d'une contribution de la Métropole de l'ordre de 8 M€, il a donc été introduit, dans ce budget primitif, **une réduction prudentielle des charges de gestion et d'intervention** au budget principal, de l'ordre de 20 % pour les charges de gestion courante et les charges d'entretien et de maintenance, ainsi que 10 % des charges locatives et dépenses immobilières. Par ailleurs, les crédits supplémentaires qui avaient été prévus au début de la préparation budgétaire (enveloppes par centres de responsabilité) n'ont pas été retenues à ce stade dans la conception de ce budget primitif. Ainsi, la Métropole a gelé, à titre provisoire, 7,5 M€ de crédits en autorisations de dépenses en section de fonctionnement.

Par ailleurs, une mesure de précaution sera mise en œuvre avant l'examen et le vote du budget supplémentaire, visant à limiter les engagements sur les crédits de « subventions et allocations diverses » à 60 % de l'autorisation de dépense fixée dans ce budget primitif.

Cet ensemble de mesures aboutit à réserver près de 11 M€ en l'attente de la loi de finances pour l'exercice 2025. Cette stratégie budgétaire permet, ainsi, de conserver des marges de manœuvre et de procéder à des arbitrages, notamment en section de fonctionnement lorsque le volume de la contribution à verser à l'État sera clairement défini. Elle n'empêche cependant pas d'engager les dépenses essentielles à la continuité du service public, ni à poursuivre la politique d'investissement de la Métropole, dans le cadre de sa programmation pluriannuelle.

Ainsi, et de façon inédite, la construction du budget de la Métropole pour l'exercice 2025 ne s'arrêtera pas à la seule étape du budget primitif. Le budget supplémentaire, qui constitue généralement l'occasion de procéder à des ajustements, sera cette fois une étape déterminante pour fixer les choix et les priorités de cette dernière année pleine du mandat 2020-2026.

Face à cette situation exceptionnelle et afin de garder intacte l'ambition portée depuis le début de cette mandature sur le projet de transformation métropolitaine, la Métropole a engagé une démarche inédite de réflexion et de propositions autour d'une « conférence budgétaire » extraordinaire composée d'élus issus de chaque groupe politique de l'assemblée délibérante. Celle-ci aura pour objet de produire des propositions d'arbitrage, tenant compte des conséquences de la future loi de finances, dans une logique de compromis et de consensus. Cet exercice de co-construction budgétaire, tout aussi inédit que la situation nationale, constitue une démarche à la fois exemplaire et volontariste, témoignage de la responsabilité collectivité qui anime tous les élus de la Métropole.

Si le recours à la fiscalité est exclu et les engagements pris entre la Métropole et ses communes dans le cadre du pacte financier et fiscal ne sauraient être remis en cause, les mesures injustes proposées par le Gouvernement pèseront inévitablement sur l'efficacité de l'action métropolitaine.

Il convient de rappeler que la situation financière de la Nation n'est, en aucun cas, le résultat de la gestion des collectivités territoriales dès lors que leurs budgets sont votés chaque année à l'équilibre et que leur recours à l'endettement est exclusivement dédié à financer des projets d'investissements, qui concourent largement à la réussite des objectifs de transition écologique comme de cohésion sociale et territoriale de notre pays.

Aussi, il y a lieu de réaffirmer qu'à l'échelle nationale, **la seule réduction de la dépense publique ne peut être une réponse au redressement des comptes publics.** Une meilleure répartition de la contribution publique, à laquelle doit être associée une réforme de la fiscalité locale et un renouvellement des dispositifs de péréquation territoriale et de solidarité nationale est tout aussi essentielle.

En effet, la Métropole s'est engagée dans une politique d'investissement ambitieuse pour faire face à tous les enjeux de transition écologique et numérique, pour lutter contre les inégalités sociales, et contribuer à un développement local responsable et vertueux. Elle doit pouvoir disposer des moyens pour la poursuivre, en 2025 et dans la durée, suivant les orientations prospectives à 30 ans sur lesquelles le Conseil métropolitain sera amené à débattre en avril 2025.

C'est dans ce contexte que les élus métropolitains s'engagent, au sein de l'assemblée métropolitaine et avec toutes les communes, pour préserver les marges de manœuvre et la capacité d'action de la Métropole en 2025, en dépit des contraintes qui pèsent, à nouveau, sur les finances de nos collectivités et continueront à travailler à la réalisation d'un projet de mandat ambitieux au service des habitants-es du Grand Nancy.

SOMMAIRE

1 LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF

1.1	LES MONTANTS CONSOLIDÉS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	8
1.2	L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2025	12
1.3	LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15
1.4	LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	19
1.5	LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	25
1.6	LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	30
1.7	LES RATIOS D'ÉPARGNE ET D'ENDETTEMENT	32

2 LES MOYENS DÉDIÉS AUX POLITIQUES PUBLIQUES

2.1	MOBILITÉS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	36
	Mobilités	36
	Transition écologique	42
	Développement urbain	49
	Rénovation urbaine	54
	Habitat et gens du voyage	55
2.2	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	57
	Développement économique et touristique	57
	Enseignement supérieur et recherche	63
	Rayonnement et coopération territoriale	66
2.3	SERVICES ET INFRASTRUCTURES	69
	Prévention et gestion des déchets	69
	Eau et assainissement	71
	Espaces publics et voirie	78
	Centres techniques	81
	Propreté, espaces verts et naturels	82
	Sécurité et protection des biens et des personnes	85
2.4	CULTURE, SPORT ET VIE SOCIALE	87
	Culture	87
	Sports et loisirs	92
	Solidarités, jeunesse et santé	99
2.5	RESSOURCES	103
	Fonctionnement de l'institution et équipements métropolitains	103
	Systèmes d'information	107



Plage des 2 Rives à Tomblaine



Skatepark à Nancy

1

LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF

1.1

LES MONTANTS CONSOLIDÉS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le budget de la Métropole est constitué de l'agrégation du budget principal et de 8 budgets annexes pour la gestion de politiques publiques spécifiques, en particulier l'eau, l'assainissement, les déchets et les transports.

L'adoption du budget primitif (BP) au début du mois de février ne permet pas d'inclure une reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur. En conséquence, ce budget primitif fera l'objet d'une modification substantielle liée à la reprise des résultats 2024 lors de l'adoption du « budget supplémentaire » (BS).

Ainsi, **pour l'exercice 2025, il est prévu une dépense totale de 901 M€, tous budgets confondus**, dont 720 M€ de dépenses réelles (soit une progression de 3,21%), tandis qu'en recettes (hors emprunts nouveaux), tous budgets confondus, le montant est prévu à hauteur de 758,6 M€, dont 577 M€ en recettes réelles. Le montant des nouveaux emprunts est estimé à 142,5 M€.

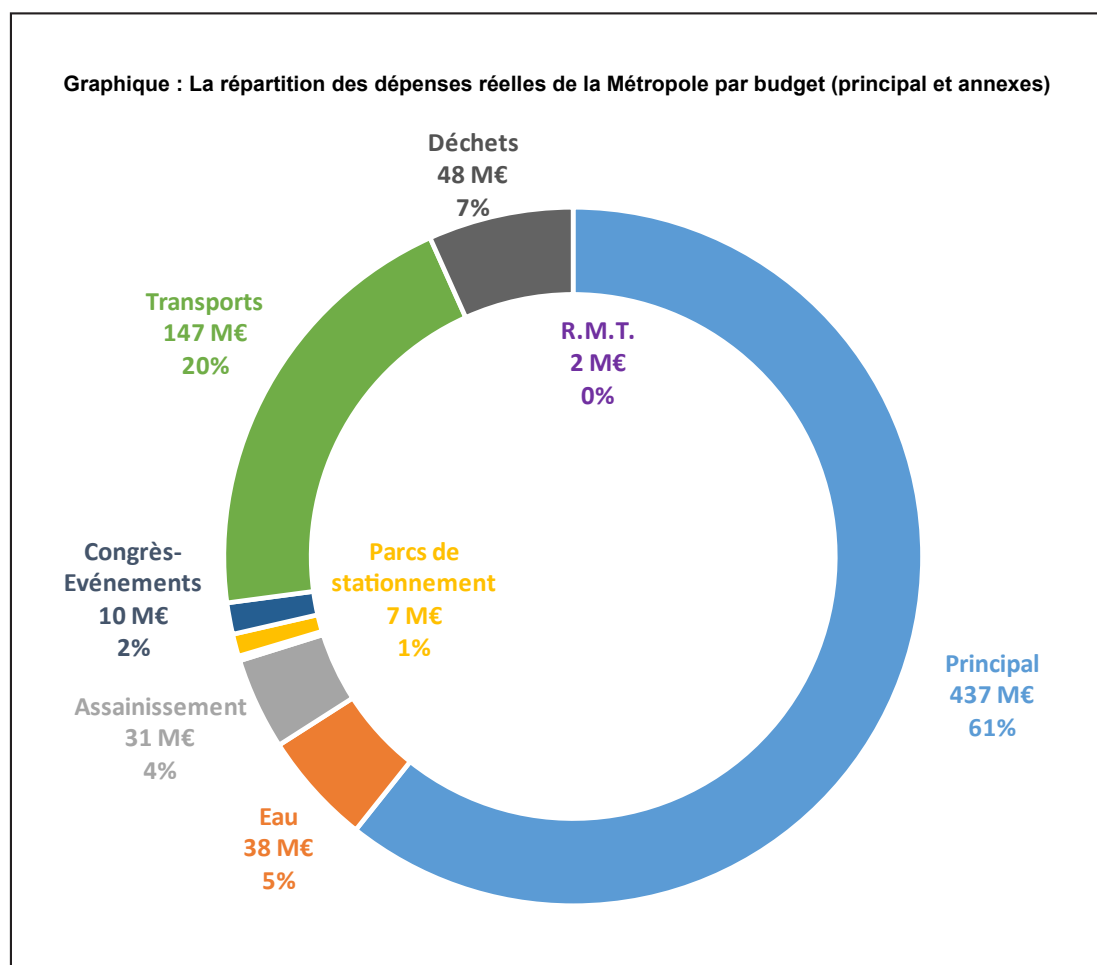
Pour rappel, les opérations d'ordre, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, ne donnent lieu à aucun décaissement et encaissement : des transferts de crédits peuvent s'effectuer d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité sans avoir de conséquences sur la trésorerie.



Les prévisions de dépenses et de recettes sont ventilées entre les 9 budgets gérés par la Métropole, selon la répartition ci-après :

BUDGETS	CATEGORIE	REEL	ORDRE	TOTAL
TOUS BUDGETS	Dépenses	719 662 085	181 413 600	901 075 685
	Fonctionnement	432 573 638	115 053 978	547 627 616
	Investissement	287 088 447	66 359 622	353 448 069
	Recettes	719 662 085	181 413 600	901 075 685
	Fonctionnement	526 882 616	20 745 000	547 627 616
	Investissement	192 779 469	160 668 600	353 448 069
Principal	Dépenses	436 767 861	120 812 248	557 580 109
	Fonctionnement	246 693 320	72 030 218	318 723 538
	Investissement	190 074 541	48 782 030	238 856 571
	Recettes	436 767 861	120 812 248	557 580 109
	Fonctionnement	301 823 538	16 900 000	318 723 538
	Investissement	134 944 323	103 912 248	238 856 571
Eau	Dépenses	37 657 490	14 178 519	51 836 009
	Fonctionnement	23 557 421	12 778 519	36 335 940
	Investissement	14 100 069	1 400 000	15 500 069
	Recettes	37 657 490	14 178 519	51 836 009
	Fonctionnement	35 335 940	1 000 000	36 335 940
	Investissement	2 321 550	13 178 519	15 500 069
Assainissement	Dépenses	30 608 013	6 798 866	37 406 879
	Fonctionnement	22 217 369	4 974 866	27 192 235
	Investissement	8 390 644	1 824 000	10 214 644
	Recettes	30 608 013	6 798 866	37 406 879
	Fonctionnement	25 742 235	1 450 000	27 192 235
	Investissement	4 865 778	5 348 866	10 214 644
R.M.T.	Dépenses	1 547 000	1 036 500	2 583 500
	Fonctionnement	236 500	880 500	1 117 000
	Investissement	1 310 500	156 000	1 466 500
	Recettes	1 547 000	1 036 500	2 583 500
	Fonctionnement	1 057 000	60 000	1 117 000
	Investissement	490 000	976 500	1 466 500
S.P.A.N.C	Dépenses	4 500		4 500
	Fonctionnement	4 500		4 500
	Recettes	4 500		4 500
	Fonctionnement	4 500		4 500
Parcs de stationnement	Dépenses	7 448 795	3 075 577	10 524 372
	Fonctionnement	4 233 218	2 480 577	6 713 795
	Investissement	3 215 577	595 000	3 810 577
	Recettes	7 448 795	3 075 577	10 524 372
	Fonctionnement	6 668 795	45 000	6 713 795
	Investissement	780 000	3 030 577	3 810 577
Congrès-Evènements	Dépenses	10 421 688	7 380 500	17 802 188
	Fonctionnement	4 181 188	3 780 500	7 961 688
	Investissement	6 240 500	3 600 000	9 840 500
	Recettes	10 421 688	7 380 500	17 802 188
	Fonctionnement	7 961 688		7 961 688
	Investissement	2 460 000	7 380 500	9 840 500
Transports	Dépenses	146 839 070	26 617 708	173 456 778
	Fonctionnement	91 518 954	17 285 116	108 804 070
	Investissement	55 320 116	9 332 592	64 652 708
	Recettes	146 839 070	26 617 708	173 456 778
	Fonctionnement	107 524 070	1 280 000	108 804 070
	Investissement	39 315 000	25 337 708	64 652 708
Déchets	Dépenses	48 367 668	1 513 682	49 881 350
	Fonctionnement	39 931 168	843 682	40 774 850
	Investissement	8 436 500	670 000	9 106 500
	Recettes	48 367 668	1 513 682	49 881 350
	Fonctionnement	40 764 850	10 000	40 774 850
	Investissement	7 602 818	1 503 682	9 106 500

Le volume de chaque budget dans les dépenses totales de la Métropole met en évidence que le budget principal regroupe près de 2/3 des dépenses, le budget annexe des transports près d'1/5 des dépenses, et les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et des déchets constitue les 3 autres principaux budgets.



Le **budget principal** représente 436,8 M€ de dépenses, soit 61 % du total et est équilibré par le produit de la fiscalité directe ainsi que par les dotations de l'État.

Le **budget annexe transports** créé au 1^{er} janvier 2013 est valorisé à hauteur de 146,8 M€ de dépenses, soit 20 % de la dépense totale, en baisse de près de 4 points par rapport en 2024 (pour rappel, il représentait près de 24 %) notamment du fait d'une réduction du volume d'investissement en 2025 en lien avec la finalisation des travaux du nouveau trolleybus 100 % électrique. Ce budget annexe est principalement financé par le produit du versement mobilités (VM) et bénéficie d'une subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal de 14,2 M€ (stable par rapport à 2024), afin de pouvoir soutenir le déploiement du Plan métropolitain des mobilités (P2M).

Le **budget annexe déchets ménagers** a été créé au 1^{er} janvier 2021. Financé par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), il s'agit d'un service public administratif obéissant aux règles et au plan comptable de l'instruction comptable M57. Il est valorisé à hauteur de 48,4 M€ et représente 7 % du total.

Le **budget annexe de l'eau** totalise 37,7 M€ de mouvements budgétaires en dépenses (5 % du total). S'agissant d'un SPIC (service public à caractère industriel et commercial), ce budget est équilibré par ses propres recettes, pour l'essentiel le produit de la vente d'eau. Ce budget apparaît en recul par rapport à l'exercice précédent (pour mémoire, 38,8 M€ en 2024) en lien avec une réforme des redevances de l'agence de l'eau, qui se traduit par une ventilation revue de ces flux entre les budgets annexes eau et assainissement, le second progressant nettement.

Le **budget annexe de l'assainissement** est ainsi valorisé à hauteur de 30,6 M€ (4 % du total) et bénéficie du produit de la redevance d'assainissement, augmenté dans les mêmes proportions que la fourniture d'eau, et d'une contribution versée par le budget principal en contrepartie de l'écoulement des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement d'eaux usées lorsque le réseau n'est pas totalement séparatif.

Le **budget annexe congrès et événements** a été créé initialement en 2010 pour constater les flux budgétaires de la construction et de l'exploitation du Centre de Congrès Prouvé. Son périmètre a été étendu en 2015 avec l'intégration des flux du Parc des expositions, en cohérence avec les prérogatives dévolues à la SPL « Grand Nancy Congrès et Événements », désormais dénommée « Destination Nancy », chargée de valoriser les deux équipements. Le montant des dépenses s'élève à 10,4 M€, soit 1 % du total. Ce budget annexe bénéficie d'une subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal de 7,1 M€ compte tenu d'une part du coût important de l'annuité de dette relative à l'emprunt mobilisé pour la construction de l'équipement et d'autre part, des contraintes de service public imposées au délégataire qui lui sont compensées par le budget annexe.



Centre de Congrès Prouvé à Nancy

Le **budget annexe Parcs de stationnement**, créé en 2007, constate la gestion financière des parkings Saint-Léon, Thiers, Kennedy, Pichon, les Deux Rives et République - Centre de Congrès Prouvé gérés en régie directe. Le budget pour l'exercice 2025 affiche une forte progression pour atteindre un montant total de 7,4 M€ (après 5,69 M€ en 2024), consécutive au transfert de plusieurs parkings de la Ville de Nancy au 1^{er} janvier de l'année. Sont ainsi concernés 17 nouveaux parkings (7 en ouvrage, 5 en surface et 5 réservés aux abonnés). Ce budget bénéficie d'une subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal de 1,24 M€ compte tenu des investissements importants consentis pour ces équipements métropolitains (une subvention cependant plus modeste qu'au BP 2024 ; elle était alors de 1,33 M€).

Le **budget annexe du Réseau métropolitain de télécommunications (RMT)** est valorisé à hauteur de 1,5 M€. Créé en 2001, il enregistre dans une comptabilité spécifique le produit des locations de fibres inactivées.

Le **budget du Service public de l'assainissement non-collectif (SPANC)** a été créé en 2006 en application de la loi sur l'Eau qui a imposé aux collectivités de conduire un certain nombre de contrôles sur les installations d'assainissement autonomes. Les charges du service, soit 4 500 €, sont couvertes par les usagers de l'assainissement non collectif, comme c'est le cas pour les usagers de l'assainissement collectif.

1.2

L'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'équilibre général du budget primitif pour l'exercice 2025, présenté dans les tableaux ci-après, est établi dans les conditions suivantes :

- Les recettes réelles de fonctionnement représentent 526,9 M€ qui permettent de financer 432,6 M€ de dépenses réelles de fonctionnement ; le solde de la section de fonctionnement dégage une épargne brute de 94,3 M€.
- Le remboursement du capital de la dette est fixé à 69,9 M€ en 2025, ce qui permet d'obtenir une épargne nette de 24,4 M€.
- En section d'investissement, le montant des dépenses d'équipement est estimé à 217,0 M€ dont 74,0 M€ de dépenses d'entretien, de maintenance et d'acquisition (EMA) et 143,0 M€ de crédits de paiement pour 2025 dans le cadre des autorisations de programmes (AP).
- Afin de financer ces investissements, en plus de l'épargne nette, 11,9 M€ de fonds propres sont mobilisés (dont 10,5 M€ issus du FCTVA et 1,4 M€ de taxe d'aménagement) et 33,2 M€ de subventions perçues auprès de tiers (en particulier d'autres établissements publics).
- Ainsi, considérant ces montants, il est prévu de mobiliser, au plus, un volume de 142,5 M€ d'emprunts nouveaux en 2025 ; ce montant constitue, cependant, la somme maximale qui pourrait être mobilisée si l'ensemble des dépenses d'équipements étaient effectivement réalisées.



TOUS BUDGETS	BP 2024	BP 2025
Recettes réelles de fonctionnement	509,2	526,9
Fiscalité	320,7	327,2
<i>Fiscalité directe avec pouvoir de taux</i>	178,2	184,7
<i>Fiscalité directe sans pouvoir de taux</i>	5,6	6,2
<i>Compensation de fiscalité</i>	136,4	135,2
<i>Reversement de fiscalité</i>	0,5	1,1
Dotations et concours de l'Etat	40,2	38,6
<i>DGF</i>	37,2	35,7
<i>Autres dotations et concours de l'Etat</i>	1,6	1,4
<i>FCTVA</i>	1,4	1,5
Droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine	104,2	114,9
Subventions publiques et financements privés	10,6	12,0
Produits exceptionnels	3,7	4,0
Mouvements interbudgets	7,4	7,7
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	22,5	22,5
Reprise des résultats de l'exercice N-1	0,0	0,0

Dépenses réelles de fonctionnement	424,6	432,6
Dépenses de personnel	87,4	89,6
<i>Masse salariale</i>	84,8	87,1
<i>Mutualisation et services communs</i>	0,6	0,5
<i>Autres dépenses de personnel</i>	1,9	2,0
Charges de gestion et d'intervention	217,8	220,2
<i>Charges de gestion déléguée</i>	131,5	138,4
<i>Charges de gestion courante</i>	20,1	18,1
<i>Charges locatives et dépenses immobilières</i>	7,2	7,4
<i>Entretien et maintenance</i>	13,9	12,4
<i>Fluides</i>	12,1	11,5
<i>Subventions et allocations diverses</i>	10,1	9,9
<i>Participations et contributions obligatoires</i>	23,0	22,4
Reversements de fiscalité	69,4	71,5
Charges financières	20,8	20,8
Mouvements inter-budgets	6,4	7,8
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	22,5	22,5
Provisions	0,3	0,2



TOUS BUDGETS	BP 2024	BP 2025
Epargne brute	84,7	94,3
<i>Taux d'épargne brute</i>	<i>17,8%</i>	<i>19,1%</i>

Le solde positif de la section de fonctionnement doit couvrir le déficit de la section d'investissement pour caractériser l'équilibre du budget primitif pour l'exercice 2025.

TOUS BUDGETS	BP 2024	BP 2025
Dépenses réelles d'investissement	272,7	287,1
Dépenses d'équipement	203,9	217,0
<i>Entretien, Maintenance, Acquisitions</i>	<i>64,4</i>	<i>73,8</i>
<i>Autorisations de programme</i>	<i>139,3</i>	<i>143,0</i>
<i>Opérations pour le compte de tiers</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>
Charges financières	68,3	69,9
Reversements de fiscalité	0,4	0,2
Autres dépenses d'investissement	0,1	0,1
Reprise des résultats de l'exercice N-1	0,0	0,0
Recettes réelles d'investissement	188,0	192,8
Recettes d'équipement	25,3	45,1
<i>Subventions d'équipement</i>	<i>15,0</i>	<i>32,9</i>
<i>Opérations pour le compte de tiers</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>
<i>Autres recettes d'investissement</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
<i>FCTVA</i>	<i>7,8</i>	<i>10,5</i>
<i>Taxe d'aménagement</i>	<i>2,2</i>	<i>1,4</i>
Produits exceptionnels	0,1	5,1
Mouvements interbudgets	0,3	0,1
Reprise des résultats de l'exercice N-1	0,0	0,0
Affectation de l'excédent de la section de fonctionnement	0,0	0,0
Emprunt d'équilibre	162,3	142,5
Solde de la section d'investissement	-84,7	-94,3



1.3

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 496,7 M€, hors reprise des résultats et mouvements inter budgets, selon le détail ci-après. Elles sont globalement en progression de 3,6 % par rapport au BP 2024.

CATEGORIES DE RECETTES	BP 2024	BP 2025	Variation
FISCALITE	320 729 214	327 201 000	2,0%
DOTATIONS ET CONCOURS DE L'ETAT	40 157 567	38 647 569	-3,8%
DROITS D'ENTREES, PRODUITS D'EXPLOITATION ET DU DOMAINE	104 193 241	114 899 309	10,3%
SUBVENTIONS PUBLIQUES ET FINANCEMENTS PRIVES	10 576 945	11 980 608	13,3%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 705 127	3 983 360	7,5%
TOTAL	479 362 094	496 711 846	3,6%
<i>REPRISE DU RESULTAT PRECEDENT</i>	-	-	
<i>MOUVEMENTS INTERBUDGETS</i>	29 883 696	30 170 770	1,0%

Les recettes de fiscalité : 327,2 M€

RECETTES FISCALES	BP 2024	BP 2025	Variation
FISCALITE AVEC POUVOIR DE TAUX	178 237 314	184 732 500	3,6%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	42 310 000	43 200 000	2,1%
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	380 000	395 000	3,9%
TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES	4 170 000	4 700 000	12,7%
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	29 000 000	30 100 000	3,8%
TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	30 800 000	31 400 000	1,9%
TAXE DE SEJOUR	1 300 000	1 300 000	0,0%
VERSEMENT MOBILITE	68 700 000	72 000 000	4,8%
TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	1 127 314	1 187 500	5,3%
AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES	450 000	450 000	0,0%
FISCALITE DIRECTE SANS POUVOIR DE TAUX	5 590 000	6 230 000	11,4%
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	3 900 000	4 400 000	12,8%
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX	1 680 000	1 820 000	8,3%
PRELEVEMENT SUR LES JEUX ET PARIS HIPPIQUES	10 000	10 000	0,0%
COMPENSATIONS DE FISCALITE	136 371 900	135 165 000	-0,9%
FRACTION COMPENSATOIRE DE TVA (TFPB & TH)	109 700 000	108 000 000	-1,5%
FRACTION COMPENSATOIRE DE TVA (CVAE)	21 000 000	20 700 000	-1,4%
COMPENSATION RELEVEMENT SEUIL ASSUJETTISSEMENT VM	370 000	365 000	-1,4%
COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE CET	4 200 000	4 900 000	16,7%
COMPENSATION AU TITRE DES EXONERATIONS DE TF	1 100 000	1 200 000	9,1%
FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TP	1 900	0	-100,0%
REVERSEMENTS DE FISCALITE	530 000	1 073 500	102,5%
TAXE ELECTRICITE PERCUE POUR LES COMMUNES < 2000 HAB	0	50 000	-
TAXE ELECTRICITE REVERSEE PAR LES COMMUNES	530 000	1 023 500	93,1%
Total	320 729 214	327 201 000	2,0%

Parmi les 20 impositions et taxes, ou compensation de celles-ci, les principales recettes fiscales relèvent de la fraction de TVA perçue en compensation de la réforme de la taxe d'habitation (108,00 M€), le versement mobilités (72,00 M€), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB ; 43,20 M€), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ; 31,40 M€), la cotisation foncière des entreprises (CFE ; 30,10 M€) et la fraction de TVA perçue en compensation de la réforme de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (20,70 M€). Les 4 premières représentent près de 80 % des produits fiscaux perçus par la Métropole.

Les produits des impositions et taxes progressent, en 2024, d'environ 2 %, soit 6,49 M€ par rapport à 2023. Cette hausse est plus modérée que lors des exercices précédents, du fait du ralentissement de l'inflation (qui conditionne la revalorisation forfaitaire des bases des taxes ménages, à + 1,7 % cette année contre + 3,9 % en 2023), de la prudence accrue des prévisions sur les recettes de TVA et du choix de préserver des taux inchangés.

Les recettes de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) connaissent une augmentation significative, les premières après confirmation des chiffres 2024 qui font apparaître un atterrissage plus favorable que prévu après la correction des anomalies ayant généré un produit exceptionnellement élevé en 2023, lors de la mise en œuvre par l'État du site « Gérer mes biens immobiliers » ; les secondes grâce au maintien de l'implantation de grandes surfaces commerciales sur le territoire du Grand Nancy.

Les dotations et concours de l'État : 38,6 M€

DOTATIONS ET CONCOURS DE L'ETAT	BP 2024	BP 2025	Variation
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	37 200 000	35 700 000	-4,0%
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE DES EPCI	9 140 000	9 100 000	-0,4%
DOTATION DE COMPENSATION	28 060 000	26 600 000	-5,2%
AUTRES DOTATIONS / CONCOURS DE L'ETAT	1 607 567	1 447 569	-10,0%
DGD	132 960	12 962	-90,3%
DGD TRANSPORTS	1 474 607	1 434 607	-2,7%
F.C.T.V.A.	1 350 000	1 500 000	11,1%
Total	40 157 567	38 647 569	-3,8%

Les dotations et concours de l'État constituent d'ordinaire des recettes relativement stables. L'inscription d'une dotation générale de décentralisation liée à la révision des documents d'urbanisme il y a 3 ans disparaît toutefois en 2025, et les prévisions prudentes amènent à une baisse d'ensemble de 3,8 %.

→ La Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement versée par l'État aux collectivités territoriales. Comme chaque année, la dotation de compensation de la Métropole est attendue en diminution, pour couvrir au niveau national les nouveaux besoins de financement liés à la péréquation communale et à l'augmentation de la dotation d'intercommunalité.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
DOTATION DE COMPENSATION	30 398 661	29 852 811	29 275 576	28 645 314	28 482 160	28 019 813	26 600 000

Depuis 2019, l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité qui intègre un nouveau critère de répartition, le revenu par habitant, est unifiée et regroupe l'ensemble des EPCI de droit commun. S'agissant de cette part de la DGF, le montant de la dotation d'intercommunalité du Grand Nancy resterait stable par rapport aux années précédentes.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	9 121 539	9 107 159	9 146 265	9 171 094	9 139 471	9 172 818	9 100 000

Les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine : 114,9 M€

DROITS D'ENTREES, PRODUITS D'EXPLOITATION ET DU DOMAINE	BP 2024	BP 2025	Variation
DROITS D'ENTREES ET PRODUITS D'EXPLOITATION	85 282 250	92 079 913	8,0%
LOYERS ET RECETTES IMMOBILIERES	2 045 424	2 287 000	11,8%
REDEVANCES D'EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES	4 052 385	4 870 140	20,2%
REDEVANCE D'EXPLOITATION ET D'OCCUPATION DU DOMAINE	4 699 396	7 002 850	49,0%
MUTUALISATION ET SERVICES COMMUNS	8 113 786	8 659 406	6,7%
TOTAL	104 193 241	114 899 309	10,3%

En 2025, les droits d'entrées, produits d'exploitation et du domaine, progresseront de plus de 10 M€ par rapport au BP 2024, pour atteindre une évaluation à près de 115 M€. L'essentiel de ces produits est composé des redevances de l'eau et de l'assainissement, ainsi que par la vente des tickets de transports en commun. Comme les années précédentes, le principe retenu est celui d'une progression des tarifs à hauteur de l'inflation constatée en octobre de l'exercice précédent, c'est-à-dire à +1,2 %.

Cependant, au-delà de cette révision, **la progression attendue est essentiellement due aux perspectives de fréquentation en hausse du réseau de transports de commun**, compte-tenu de la mise en service du trolleybus. Ainsi, au budget annexe des transports en commun, il est prévu une augmentation de produits de l'ordre de 3 M€.

Dans le même temps, la réforme des redevances de l'agence de l'eau vient faire évoluer les produits perçus sur les budgets annexes eau et assainissement.

Il convient de souligner que les évolutions sur ces 3 budgets seront compensées par des modifications comparables en dépenses, puisque ces produits sont reversés, et présentent donc un impact financier neutre.

Enfin, les redevances du domaine progressent de façon significative en conséquence du transfert des parkings de la Ville de Nancy à la Métropole du Grand Nancy effectif depuis le 1^{er} janvier 2025, et qui entraîne un reversement correspondant.

En effet, ces redevances sont essentiellement constituées de droits de stationnements (5,4 M€), auxquels il faut encore ajouter 0,6 M€ relatifs aux forfaits post-stationnement, ainsi que 0,8 M€ de redevances des opérateurs de réseaux sur voirie.

Les subventions publiques et financements privés : 12,0 M€

Les subventions publiques et les financements privés restent modestes en section de fonctionnement et regroupent les subventions perçues des principaux partenaires publics de la Métropole, en particulier le Département pour 3,4 M€ (dont 1,9 M€ de participation au titre du fonds de solidarité logement), l'État et la Région pour la politique des transports en commun (respectivement 1,4 M€ et 1,1 M€), ou encore 0,7 M€ de la part de l'ADEME pour la prévention et la gestion des déchets.

Les mouvements inter budgets : 30,2 M€

Ce poste recouvre essentiellement les subventions d'équilibre perçues par les budgets annexes, pour 22,5 M€ et les remboursements de frais des budgets annexes au profit du budget principal pour 7,7 M€. Portées pour un montant identique en recettes des budgets annexes concernés et en dépenses du budget principal, les subventions d'équilibre s'établissent à 22,5 M€ en 2025, stables par rapport au BP2024. Après avoir significativement progressées lors des exercices précédents, en particulier pour le budget annexe des transports en commun, ces flux sont maintenus à des niveaux comparables à 2024.

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES	BP 2024	BP 2025	Variation
SUBV AU BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT	1 331 427	1 237 795	-7,0%
SUBV AU BUDGET ANNEXE CONGRES EVENEMENTS	6 953 450	7 083 588	1,9%
SUBV AU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS	14 221 259	14 174 795	-0,3%
TOTAL	22 506 136	22 495 770	-0,1%

En application de l'article L2224-2 du CGCT, il est possible de verser une subvention du budget principal aux budgets annexes érigés en service public à caractère industriel et commercial dans trois cas de figure :

- lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.



1.4

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement, en 2025, progressent de 1,7 %, soit + 6,5 M€ par rapport au budget primitif 2024.

CATEGORIES DE DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Variation
CHARGES DE GESTION ET D'INTERVENTION	217 766 438	220 160 813	1,1%
DEPENSES DE PERSONNEL	87 388 198	89 627 706	2,6%
REVERSEMENTS DE FISCALITE	69 433 985	71 496 197	3,0%
CHARGES FINANCIERES	20 837 781	20 786 432	-0,2%
PROVISIONS	264 933	170 743	-35,6%
TOTAL	395 691 335	402 241 891	1,7%
<i>MOUVEMENTS INTERBUDGETS</i>	<i>28 866 127</i>	<i>30 331 747</i>	<i>5,1%</i>

Les charges de gestion et d'intervention : 220,2 M€

Les charges de gestion de la Métropole du Grand Nancy, regroupées dans le tableau ci-dessous par nature budgétaire, subissent entre l'exercice 2024 et l'exercice 2025 une augmentation de 1,1 %, qui s'explique par la progression des charges de gestion déléguée (+ 5,3 %) sous l'effet de la dynamique de la délégation de service public des transports en commun et des contrats relatifs à la collecte et au traitement des déchets.

CHARGES DE GESTION	BP 2024	BP 2025	Variation
CHARGES DE GESTION DELEGUEE	131 453 722	138 420 364	5,3%
CHARGES DE GESTION COURANTE	20 107 891	18 132 723	-9,8%
CHARGES LOCATIVES ET DEPENSES IMMOBILIERES	7 150 950	7 390 914	3,4%
ENTRETIEN ET MAINTENANCE	13 855 582	12 392 429	-10,6%
FLUIDES	12 132 158	11 482 561	-5,4%
SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS	10 068 565	9 914 619	-1,5%
PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	22 997 570	22 427 203	-2,5%
TOTAL	217 766 438	220 160 813	1,1%

Conformément à la stratégie budgétaire mise en œuvre pour le budget 2025 dans l'attente de la loi de finances, les charges de gestion courante et les dépenses d'entretien et maintenance sont en recul de près de 10%.

On note par ailleurs plusieurs éléments notables :

• **L'impact budgétaire de la DSP des transports**

Le budget annexe des transports présente les mouvements budgétaires liés à l'exécution du contrat de service public relatif à l'exploitation des services publics de mobilités urbaines (dont Kéolis est le titulaire) et qui a déjà été complété de cinq avenants portant sur :

- la prise en charge de l'adaptation de l'offre de service des mobilités du 26 août 2019 au 14 mars 2020 (avenant 1) ;
- les conséquences de la crise sanitaire et des mesures de gratuités pour les exercices 2019 et 2020 (avenant 2) ;
- la prise en charge des modifications d'offres de service pour 2021 et 2022, des mesures tarifaires votées par l'Exécutif métropolitain (impact financier des mesures de gratuité) et des impacts structurels de la crise sanitaire sur l'équilibre économique et financier du contrat en 2021 et 2022 (avenant 3) ;
- une série d'ajustements techniques et financiers (avenant 4) ;
- les effets de la mise en service du nouveau trolleybus 100 % électrique et la prolongation du contrat jusqu'au 31 décembre 2026 (avenant 5).

Les dernières modifications prévues dans le cadre de ce budget intègrent notamment des effets de cet avenant 5 voté le 19 décembre 2024. La fin du réseau de substitution doit permettre de constater un recul de la part fixe de la DSP, mais aussi doit aboutir à une reprise des fréquentations par les usagers et des recettes tarifaires à un niveau proche de la période précédant la crise sanitaire. Les recettes tarifaires étant reversées au délégataire, la progression attendue en recettes se répercute à due concurrence sur la part variable. Les dépenses induites sont incompressibles.

DSP TRANSPORTS	BP 2024	BP 2025	Variation
PART FIXE	62 400 000	61 500 000	-1,4%
PART VARIABLE	14 510 000	17 500 000	20,6%
TOTAL	76 910 000	79 000 000	2,7%

• **Les participations et contributions obligatoires**

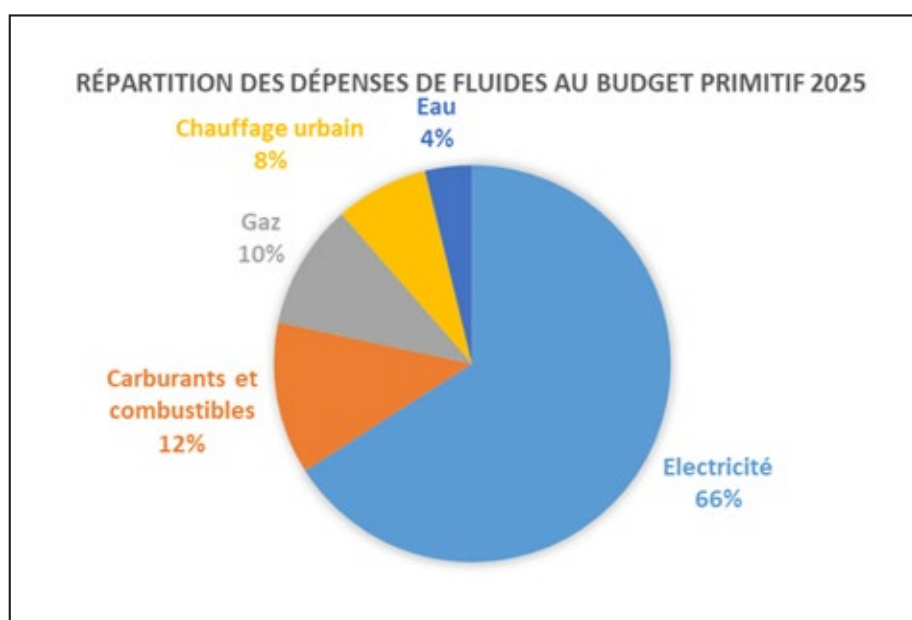
Les participations obligatoires de la Métropole affichent un recul de - 2,5 % en 2025, notamment avec le recul prévu de la participation Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de 0,3 M€, eu égard au niveau effectivement réalisé en 2024 et celle au Syndicat Mixte des Transports Suburbains (SMTS) de 0,2 M€.

PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	BP 2024	BP 2025	Variation
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE & DE SECOURS	16 300 000	16 000 000	-1,8%
CONTRIBUTION A L'ENTRETIEN DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES	2 500 000	2 500 000	0,0%
PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSP.COMMUN SUBURBAINS	2 300 000	2 100 000	-8,7%
PARTICIPATION EPTB MEURTHE MADON	958 000	1 015 000	5,9%
PARTICIPATION A LA MULTIPOLE SUD 54	337 000	337 000	0,0%
PARTICIP SYNDICAT MIXTE POLE METROPOLITAIN DU SILLON LORRAIN	326 000	210 000	-35,6%
PARTICIPATION AU SYNDICAT MIXTE DE LA FORET DE HAYE	252 370	241 000	0,0%
PARTICIPATION SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REG. LORRAINE	24 200	24 200	0,0%
TOTAL	22 997 570	22 427 203	-2,5%

• Les fluides

Les dépenses de fluides prévues au budget primitif 2025 s'élèvent à 11,5 M €. Elles sont en baisse par rapport à 2024 (- 5 %), notamment grâce à la mise en œuvre du plan de sobriété et de solidarité engagé en 2023. Néanmoins, il convient de préciser que la dépense d'énergies et fluides au budget 2025 reste à un niveau substantiellement plus élevé que les années précédant la crise énergétique (8 M € en 2021 et 10,6 M € en 2022), en conséquence de l'effet prix.

FLUIDES	BP 2024	BP 2025	Variation
ELECTRICITE	7 815 706	7 571 329	-3,1%
CARBURANTS ET COMBUSTIBLES	1 500 500	1 422 500	-5,2%
GAZ	1 352 260	1 176 014	-13,0%
CHAUFFAGE URBAIN	1 049 885	873 000	-16,8%
EAU	413 807	439 718	6,3%
TOTAL	12 132 158	11 482 561	-5,4%



Les prévisions de dépenses en fluides sont réalisées sur la base des consommations par site (référence 2023) multipliées par les prix contractualisés pour 2025. Elles ne tiennent pas compte de l'éventuel bénéfice de l'ARENH, un mécanisme permettant aux fournisseurs (et par effet indirect à la collectivité) d'acheter un volume limité d'électricité à un tarif régulé, généralement inférieur au prix du marché. L'estimation pourra donc être revue à la baisse en intégrant ce bénéfice à l'occasion du budget supplémentaire.

Les dépenses de personnel : 89,6 M€

Les dépenses de personnel au budget primitif 2025 s'élèvent à 89,6 M€ hors mouvements inter-budgets, soit une progression de 2,56 % par rapport au BP 2024.

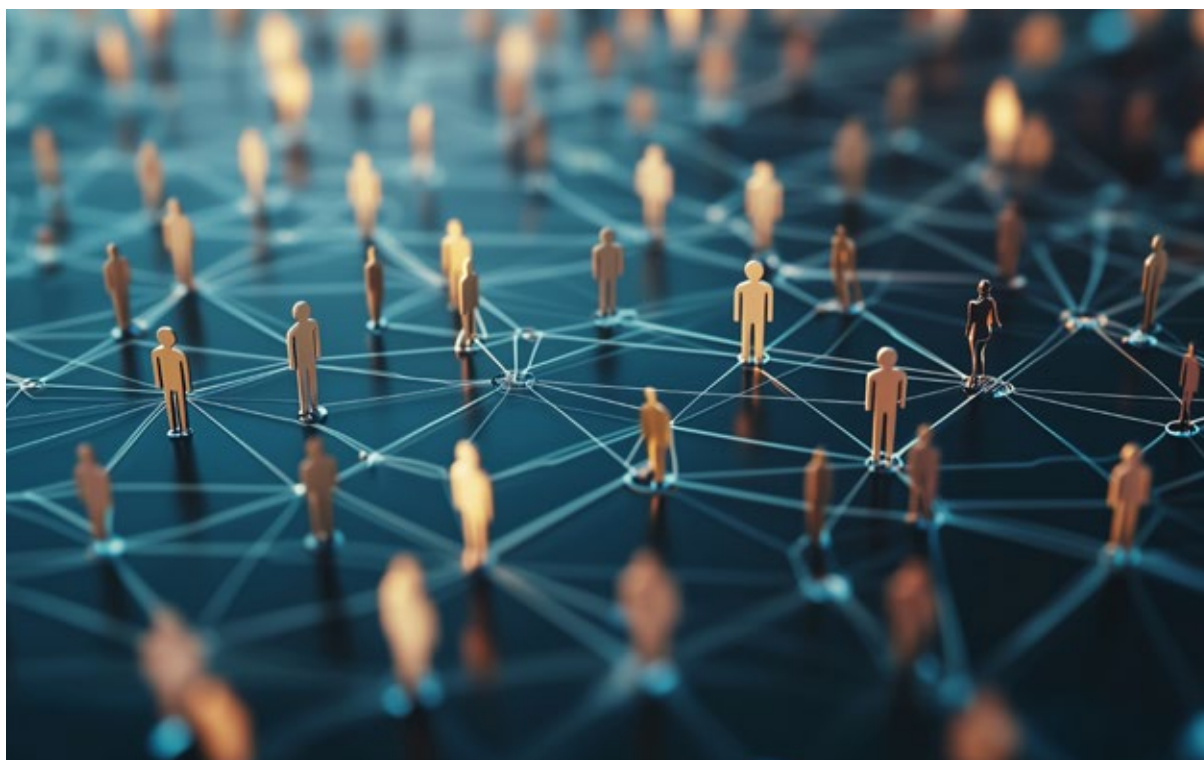
Ces dépenses comprennent la rémunération versée aux agents par la Métropole (catégorie de dépense nommée « masse salariale ») et aux versements effectués au titre d'agents mutualisés et rémunérés par un autre employeur (catégorie « mutualisation et services communs »). Il s'agit des dépenses inscrites au chapitre 012.

Une partie résiduelle de dépenses de personnel (hors dépenses inscrites au chapitre 012) est prévue en charges de gestion pour financer les autres dépenses de ressources humaines qui ne sont pas directement de la masse salariale : indemnités des élus, rémunération de collaborateurs de groupe, formation, action sociale, frais de missions, etc. Ces dernières sont intégrées dans la catégorie « Autres dépenses de personnel ».

DEPENSES DE PERSONNEL	BP 2024	BP 2025	Variation
MASSE SALARIALE	84 824 926	87 087 486	2,6%
MUTUALISATION ET SERVICES COMMUNS	621 500	540 606	-13,0%
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	1 941 772	1 999 614	3,0%
TOTAL	87 388 198	89 627 706	2,6%

Les principales évolutions attendues pour 2025 se répartissent de la manière suivante :

- 1,5 M€ pour l'augmentation des rémunérations et cotisations liée au glissement vieillesse technicité (GVT) ;
- 1 M€ pour la mise en œuvre d'un des volets du pacte social, à savoir les mesures visant à garantir le pouvoir d'achat des agents et à développer l'attractivité des métiers. Dans le cadre de la révision générale du régime indemnitaire, une enveloppe de 1 million d'euros est mobilisée afin de refondre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents et améliorer l'attractivité de notre collectivité ;



- 0,4 M€ pour le recrutement de nouveaux agents destinés à pourvoir les postes vacants, en tenant compte des départs projetés (notamment en retraite) ;
- 0,3 M€ pour l'augmentation de 1 point du taux de cotisation URSSAF au 1^{er} janvier 2025 ;
- 0,3 M€ dans le cadre du transfert de la compétence parking entre la Ville de Nancy vers la Métropole et le transfert des agents qui s'y accompagne ;

- 0,3 M€ dans le cadre du transfert de la compétence gymnase des communes membres vers la Métropole et le transfert des agents qui s'y accompagne. S'agissant d'un transfert, on enregistre une recette équivalente au travers des attributions de compensations à destination des communes.

Toutefois, la prévision au BP 2025 ne présente qu'un écart de 2,2 M€ par rapport au BP 2024, conséquence d'une bonne maîtrise de la dépense en 2024, qui a entraîné un niveau de réalisation moins important qu'estimé initialement.

Les discussions relatives au projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025 et au projet de loi de finances 2025 conduisent à envisager une progression du taux de cotisation CNRACL, qui sera intégrée, en même temps que les autres mesures de contribution au redressement des finances publiques, lors du budget supplémentaire, après l'adoption définitive de la loi de finances 2025.

DEPENSES DE PERSONNEL – PAR BUDGET	BP 2024	BP 2025	Variation
BUDGET PRINCIPAL	73 637 120	75 851 673	3,0%
BUDGET EAU	5 398 104	5 024 692	-6,9%
BUDGET ASSAINISSEMENT	5 494 108	5 262 003	-4,2%
BUDGET R.M.T.	84 000	84 000	0%
BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT	0	449 791	-
BUDGET TRANSPORTS	1 220 352	1 268 430	3,9%
BUDGET DECHETS MENAGERS	1 554 514	1 687 117	8,5%
TOTAL	87 388 198	89 627 706	2,6%

Les reversements de fiscalité : 71,5 M€

Les reversements de fiscalité progressent, cette année, de 3,0 % soit environ 2,06 M€ : les régularisations des fractions de TVA, les versements à l'Agence de l'Eau et le montant du FPIC augmentent tous significativement.

REVERSEMENTS DE FISCALITE	BP 2024	BP 2025	Variation
A DESTINATION DES COMMUNES	52 486 885	52 433 822	-0,1%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	44 078 485	44 025 423	-0,1%
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	8 408 400	8 408 399	0,0%
REVERSEMENT TAXE ELECTRICITE COMMUNES < 2000 HAB	26 200	50 000	90,8%
A DESTINATION DU DEPARTEMENT	150 000	0	-100,0%
A DESTINATION DE L'ETAT	9 600 000	10 924 517	13,8%
FNGIR	8 050 000	8 044 517	0,0%
FPIC	1 550 000	1 680 000	29,2%
REVERSEMENTS DE FRACTIONS DE TVA	-	1 200 000	-
A DESTINATION DE L'AGENCE DE L'EAU	7 057 000	7 971 758	13,0%
A DESTINATION DES CONTRIBUABLES	113 900	116 100	1,9%
TOTAL	69 433 985	71 496 197	3,0%

Conformément aux dispositions du Pacte financier et fiscal, les attributions de compensation et les dotations de solidarité métropolitaine restent à un niveau constant.

Par ailleurs, si le reversement des parts communales d'accise sur l'électricité (ex-TCFE) affiche une forte hausse par rapport au budget primitif 2024, il est en fait identique au moment constaté en 2024. Le mode de répartition actuel, entré en application en 2023, est à présent stabilisé.

Enfin, l'imputation inscrite au BP 2024 en vue du reversement de la part départementale de taxe de séjour (150 000 €) n'est pas reconduite en 2025 : suite aux recommandations du comptable public, les recettes et dépenses correspondantes sont enregistrées par des écritures extra-budgétaires.

Les frais financiers : 20,8 M€

Les frais financiers correspondent aux intérêts de la dette et, de façon plus accessoire, aux intérêts liés aux portages fonciers. En 2025, ces frais se situent à un niveau de 20,8 M€, stable par rapport à l'exercice précédent.



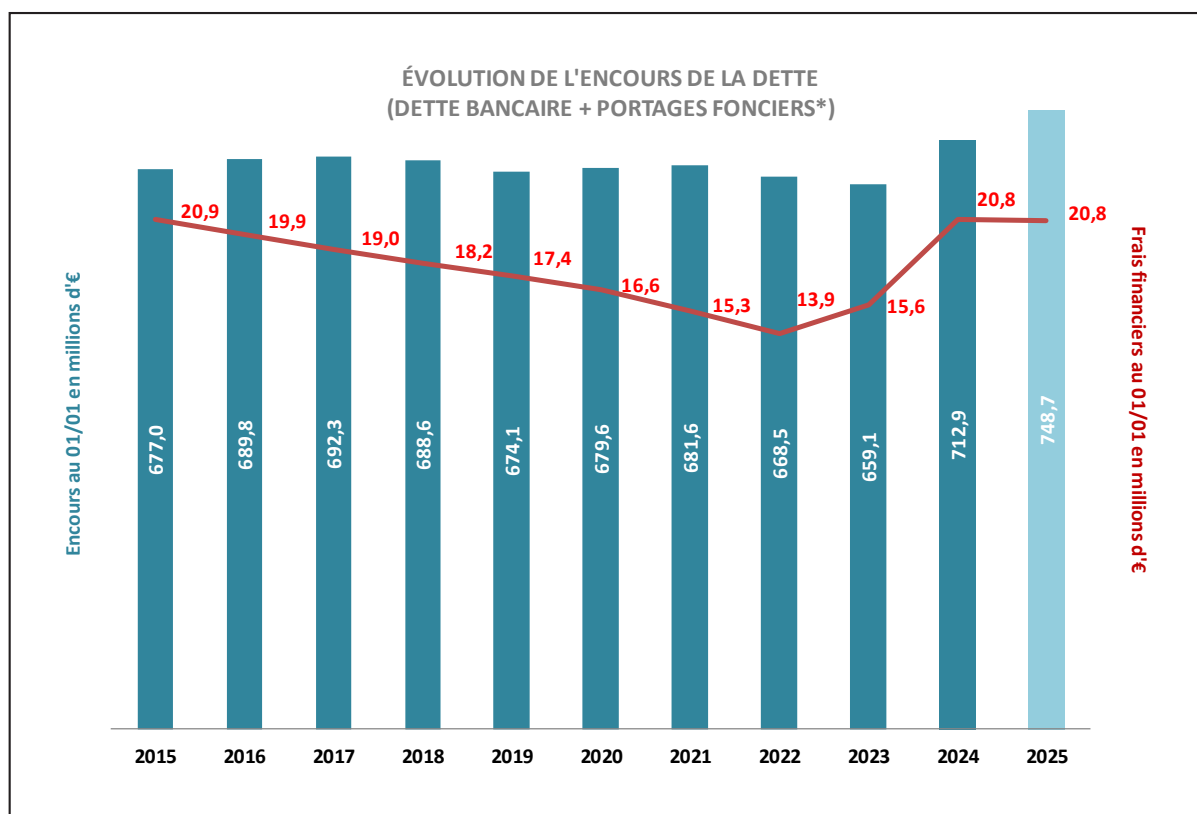
Cette stabilité est la résultante de plusieurs effets :

- Une hausse en volume du capital restant dû puisque le volume des nouveaux emprunts est supérieur au capital remboursé, bien que cette progression soit moins soutenue en 2024 par rapport à 2023 (98,60 M€ de nouveaux emprunts en 2024 contre 113,16 M€ en 2023).
- Une amélioration des conditions financières offertes par les établissements financiers, en particulier sur la part de l'encours à taux variable, qui permet une stabilisation du volume d'intérêts financiers.

Après un exercice 2024 marqué par un contexte de forte hausse des taux d'intérêts, avec des emprunts contractualisés aux alentours de 4 %, les différentes baisses des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) actées ces derniers mois alimentent une trajectoire baissière sur l'ensemble des indices.

Cette contraction, même à un rythme modéré, permet de voir le poids sur les frais financiers des emprunts à taux variable reculer malgré une augmentation de l'encours.

Ainsi, si le montant des frais financiers se situe à des niveaux proches de la période 2014-2016, la comparaison doit être nuancée par des conditions de marché beaucoup moins avantageuses qu'à l'époque (quand les taux d'intérêts étaient plutôt situés aux alentours de 1 % ; l'emprunt était, en conséquence, 3 à 4 fois moins coûteux).



1.5

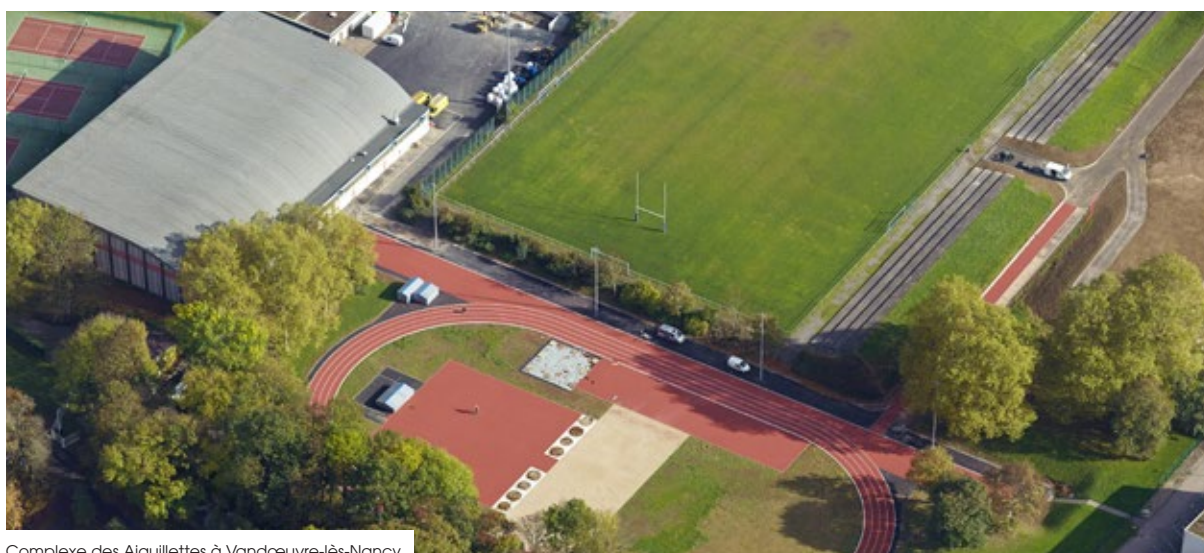
LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses 2025 s'établissent à 287,1 M€ selon le détail ci-dessous, et elles sont principalement composées des dépenses d'équipement et du remboursement du capital des emprunts.

CATEGORIES DE DEPENSES	BP 2024	BP 2025	Variation
DEPENSES D'EQUIPEMENT	203 928 389	216 967 270	6,4%
<i>dont EMA</i>	<i>64 649 400</i>	<i>73 950 791</i>	<i>14,4%</i>
<i>dont AP (autorisations de programme)</i>	<i>139 278 989</i>	<i>143 016 479</i>	<i>2,7%</i>
REMBOURSEMENTS DE DETTE	68 326 619	69 867 177	2,3%
<i>dont dette directe</i>	<i>61 646 500</i>	<i>62 886 282</i>	<i>2,0%</i>
<i>dont portage & autres</i>	<i>6 680 119</i>	<i>6 980 895</i>	<i>4,5%</i>
REVERSEMENTS DE FISCALITE	355 000	202 000	-43,1%
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	111 000	52 000	-53,2%
TOTAL	272 721 008	287 088 447	5,3%

Les dépenses d'équipement : 217,0 M€

Afin d'améliorer la lisibilité des dépenses d'investissement, mais également de garantir aux élus et aux directions opérationnelles les moyens d'un pilotage et d'un suivi performant de l'exécution de celles-ci, il a été décidé, à partir de l'exercice 2022, de structurer les dépenses d'équipement de la façon suivante :



Complexe des Aiguillettes à Vandœuvre-lès-Nancy

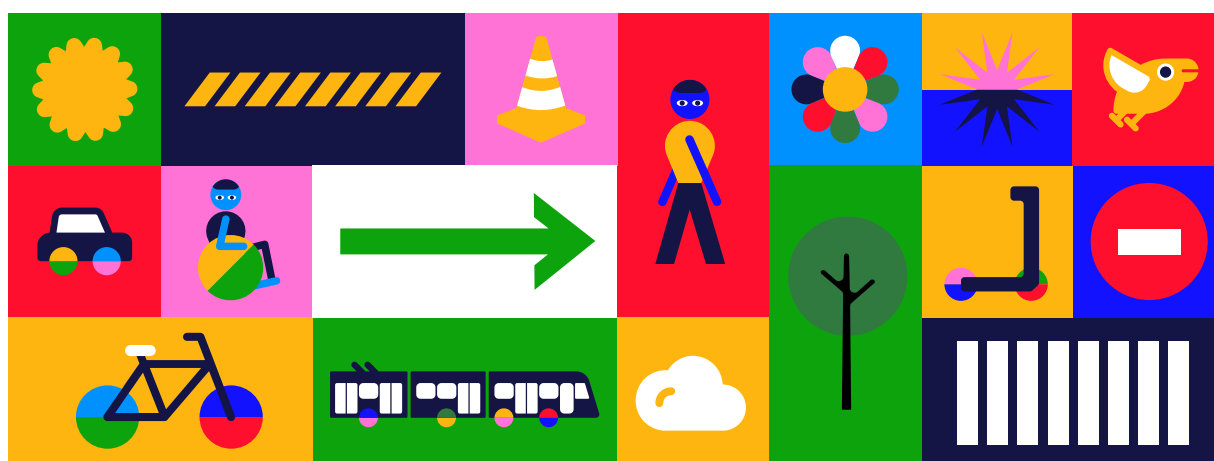
- **Les dépenses d'entretien, de maintenance et d'acquisitions**, qui peuvent également inclure les dépenses de réparation ou les participations au capital de société, sont organisées en dépenses dites « EMA », et sont présentées par « politique publique » et « centres de responsabilité ». Quoique modulables, elles ont vocation à demeurer stables à moyen terme en euros constants, puisqu'elles sont essentiellement liées à des dépenses d'équipement dites « contraintes » ou « obligatoires » ;

- **Les autorisations de programme (AP)**, dans lesquelles sont inscrites les dépenses d'équipement qui recouvrent une ou plusieurs opérations, et correspondent à un projet d'infrastructure ou de travaux, identifié avec un objet déterminé, dont la réalisation n'est envisageable que sur une période de plusieurs années ; elles ont vocation à évoluer de façon significative à travers le temps, en fonction de l'état d'avancement des projets.

Ces deux ensembles correspondent à la « programmation pluriannuelle des investissements » (PPI) qui permet de définir la trajectoire financière de la politique d'investissement de la Métropole.

Pour l'exercice 2025, il est proposé d'actualiser les montants de 56 autorisations de programmes (AP) ouvertes et d'en ouvrir 4 nouvelles, portant le total à 60 autorisations de programme. Les modifications les plus significatives et les créations portent notamment sur :

- Pour les créations dans le cadre de ce budget 2025 :
 - La création d'une autorisation de programme relative à la **création d'un pôle d'économie sociale et solidaire** pour 2 M€ pour moitié en 2025 et 2026 ;
 - La création d'une autorisation de programme destinée au soutien au **projet ENACT** pour un volume de 1 M€ entre 2025 et 2029, dont 250 K€ de crédits de paiement en 2025 ;
 - La création d'une autorisation de programme dédiée à la **modernisation et développement des gymnases du territoire**, avec une première tranche de crédits de paiement de 256 K€ pour 2025 ;
 - La structuration et l'encadrement des dépenses dédiées aux **acquisitions de véhicules, matériels et engins roulants de la collectivité**, pour le budget principal ainsi que pour les besoins de l'exercice des compétences eau et assainissement, au travers d'une autorisation de programme de 10,4 M€ sur la période 2025 à 2030, dont 1,9 M€ au titre des crédits de paiement 2025.
- Pour les actualisations les plus significatives sur les crédits de paiement 2025 :
 - L'intégration du phasage complet de l'autorisation de programme relative à la nouvelle délégation des aides à la pierre, en dépenses comme en recettes, après l'inscription des seuls crédits 2024 en cours d'exercice dernier, portant l'autorisation de programme à 128 M€ sur la période 2025-2030, dont 21 M€ de crédits de paiement en 2025 ;
 - L'intégration de l'actualisation programmatique complète du plan métropolitain des mobilités jusqu'en 2032, qui se traduit par une progression du montant total de 14,1 M€ pour atteindre 418,8 M€, modifiant substantiellement le phasage avec notamment une diminution des crédits de paiement 2025 de 24,5 M€ pour atteindre 26,1 M€.



Ainsi, initialement voté à 939,9 M€ en 2022, le montant des autorisations de programme s'élève désormais à 1 405 M€ soit une hausse de 182 M€ par rapport à la dernière actualisation au moment de la décision modificative n°3 2024, qui s'explique principalement par l'inscription de l'ensemble des crédits de paiement relatifs à la délégation des aides à la pierre (+ 123 M€ en dépenses et +113 M€ en recettes).

Détaillées dans le tableau suivant, les dépenses d'équipement intègrent les dépenses prévues au titre des EMA (73,9 M€), ainsi que les crédits de paiements ouverts et révisés en 2025 pour chacune des autorisations de programmes (143 M€).

Politique Nature de dépense Centre de responsabilité ou AP	Opération	BP2025
CULTURE		2 062 185
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		878 185
CONSERVATOIRE REGIONAL		250 000
JARDINS BOTANQUES		270 000
POLE MUSEAL		358 185
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		1 184 000
MODERNISATION ET DEVELOPPEMENT JARDINS BOTANQUES	CHITELET	348 000
REFECTION DU CHATEAU MONTAIGU	RENOVATION CLOS ET COUVERT	200 000
RENOV FERU SCIENCES		128 000
RENOVT MUSEUM AQUARIUM		508 000
DEVELOPPEMENT URBAIN		43 052 689
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		4 760 822
HABITAT ET GENS DU VOYAGE		3 689 386
URBANISME STRATEGIE FONCIERE		1 071 436
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		38 291 867
AIDES A LA PIERRE TYPE 3	PARC PRIVE DELEGUE	16 706 128
	PARC PRIVE FONDS PROPRES	1 014 833
	PARC PUBLIC DELEGUE	1 025 070
	PARC PUBLIC FONDS PROPRES	2 225 000
Total AIDES A LA PIERRE TYPE 3		20 971 031
AIRES ACCUEIL GENS DU VOYAGE	AIRE DE GRAND PASSAGE	200 000
	MANITAS	200 000
	TERRAINS FAMILIAUX	40 000
Total AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE		440 000
PCAET A1 TRANSITION PARC BATI	RENOVATION ENERGETIQUE PATRIMOINE	260 000
PCAET A4 ADAPTER LE TERRITOIRE	PHYTOREMEDIATION	1 570 000
PCAET A5 AGIR COLLECTIVEMENT	MAISON HABITAT DEV DURABLE	1 000
PROGRAMME NATIONAL RENOVATION URBAINE	ANRU1	536 800
	ANRU2	7 199 884
Total PROGRAMME NATIONAL RENOVATION URBAINE		7 736 684
URBANISME OPERATIONNEL- ZAC	ZAC AUSTRASIE	600 000
	ZAC BOIS-LA-DAME	780 000
	ZAC HAIE CERLIN SEICHAMPS	6 000
	ZAC KLEBER A ESSEY	645 200
	ZAC LOUVIERE SEICHAMPS	799 714
	ZAC NANCY GRAND CŒUR	3 182 238
Total URBANISME OPERATIONNEL - ZAC		6 013 152
URBANISME OPERATIONNEL- ETUDES	ETU PRE-OP CŒUR DE SAULXURES	120 000
	ETU PREOP FONTENO/BACQUECHAMPS	20 000
	ETU PRE-OP NANCY CENTRE GARE	410 000
	ETU PRE-OP RIVE MEURTHE NORD	210 000
	ETU PRE-OP TECHNOPOLE POINCARE	540 000
Total URBANISME OPERATIONNEL- ETUDES		1 300 000
DIVERS EQUIP METROPOLITAINS		1 366 446
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		664 946
EQUIPEMENTS METROPOLITAINS		664 946
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		701 500
AGENDA ACCESS PROGRAMMEE	CONFORMITE ACCESSIBILITE BATIMENT	585 000
DEMOLITION ANCIEN REFUGE		116 500
EAU ET ASSAINISSEMENT		20 984 950
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		14 895 738
ASSAINISSEMENT		6 309 644
EAU		7 141 094
MILIEUX AQUATIQUES EAUX PLOUVIALES PREVENTION INONDATIONS		1 445 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		6 089 212
DEMOLITION USINE SAINT CHARLES		1 050 000
DIVERSIFICATION RESSOURCE EAU	ALIMENTATION EN EAU DEPUIS LA MEURTHE	40 000
LUTTE CONTRE LES INONDATIONS	BASSIN DES PLAINES RIVE DROITE	452 942
	RENATURATION DES COURS D'EAU	101 000
Total LUTTE CONTRE LES INONDATIONS		553 942
MODERNISATION STEP MAXEVILLE	CONSTRUCTION ET REPARATION BATIMENT	500 000
PROJETS ENR		400 000
RESEAUX COLLECTE ASSAINISSEMENT EAUX USEES	EAUX CLAIRES PARASITES	515 000
	RESTRUCTURATION RESEAU STRUCTURANT EAUX USEES	5 000
Total RESEAUX COLLECTE ASSAINISSEMENT EAUX USEES		520 000
RESEAUX DE DISTRIBUTION EAU POTABLE	RENOUVELLEMENT RESEAUX STRUCTURANTS	1 100 000
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	ETUDES	100 000
	STEP	200 000
Total SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT		300 000
SECURISATION RESSOURCE EN EAU	CONFORTEMENT BARRAGE MEREVILLE	1 120 270
	REHABILITATION RESERVOIR ST CHARLES	100 000
Total SECURISATION RESSOURCE EN EAU		1 220 270
VEHICULES MATERIELS ENGIN ROULANTS	SERVICE EAU	290 000
	SERVICE ASSAINISSEMENT	115 000
Total VEHICULES MATERIELS ENGIN ROULANTS		405 000

Politique Nature de dépense Centre de responsabilité ou AP	Opération	BP2025
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE		5 135 000
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		1 710 000
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE		1 710 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		3 425 000
PROJETS RECHERCHE INNOVATION		2 150 000
RESTRUCTURATION CAMPUS AIGUILLETES		500 000
SOUTIEN AU PROJET ENACT		250 000
SOUTIEN PROJETS INNOVATION MEDICALE		525 000
ESPACES PUBLICS ET VOIRIE		27 740 000
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		18 840 000
ECLAIRAGE PUBLIC		4 700 000
VOIRIE		14 140 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		8 900 000
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS		6 000 000
CONTOURNEMENT ST NICOLAS PORT		400 000
P2M	ADAPTATION VOIRIES TRANSPORTS	500 000
REMISE A NIVEAU DE LA VOIRIE		2 000 000
FONCTIONNEMENT INSTITUTION		5 587 550
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		1 699 550
CENTRES TECHNIQUES		453 250
DEPENSES DE STRUCTURE		1 246 300
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		3 888 000
DEPOLLUTION SITE ALSTOM		2 000 000
REHABILITATION CONSTRUCTION CENTRES TECHNIQUES	VILLERS	388 000
VEHICULES MATERIELS ENGINS ROULANTS		1 500 000
INNOVATION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE		10 762 400
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		1 362 400
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		805 400
INNOVATION		100 000
TOURISME		457 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		9 400 000
CENTRE DES CONGRES	CONSTRUCTION	1 775 000
	MAINTENANCE	445 000
Total CENTRE DES CONGRES		2 220 000
MAISON INNOVATION TECHNOLOGIQUE		3 530 000
MARCHE D'INTERET NATIONAL		2 500 000
PARC DES EXPOSITIONS		150 000
POLE ECONOMIE SOCIALE SOLIDAIRE		1 000 000
MOBILITES		60 923 500
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		2 243 500
CIRCULATION		812 000
SERVICES DE MOBILITE		166 500
STATIONNEMENT ET PARKINGS		780 000
TRANSPORTS EN COMMUN		485 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		58 680 000
P2M	DEPENSES COMMUNES LIGNES BHNS	7 450 000
	LIEUX CANDIDATS	250 000
	LIGNE 1 TROLLEYBUS	8 500 000
	LIGNE BLEUE	300 000
	LIGNE JAUNE	300 000
	LIGNE ORANGE	275 000
	LIGNE VERTE	400 000
	MATERIELS ROULANTS P2M	4 000 000
	PIETONISATION	1 900 000
	STATIONNEMENT PARKING P+R PEM	500 000
	VILLE A 30	1 700 000
Total P2M		25 575 000
P2M VELO	PLAN VELO	500 000
	SCHEMA INFRASTRUCTURES VELO	15 500 000
Total P2M VELO		16 000 000
OPERATIONS CONTRACTUALISEES AVEC LE DELEGATAIRE		3 530 000
URBANLOOP		13 575 000
NUMERIQUE		5 993 500
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		5 993 500
DSIT		5 982 000
PROTECTION DES DONNEES		11 500

Politique Nature de dépense Centre de responsabilité ou AP	Opération	BP2025
PREVENTION ET GESTION DECHETS		8 235 000
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		5 015 000
PREVENTION GESTION DES DECHETS		5 015 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		3 220 000
COLLECTE DECHETS PAV		1 570 000
CONSTRUCTION MAISON PREVENTION & TRI		450 000
CONTENEURISATION HYPERCENTRE NANCY		1 000 000
RENOVATION EXTENSION DECHETTERIE	ESSEY	200 000
PROPRETE ESPACES VERTS ET NATURELS		2 328 350
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		2 328 350
ESPACES VERTS ET NATURELS		1 653 000
PROPRETE VIABILITE HIVERNALE		675 350
RAYONNEMENT COOPERATION TERRITORIALE		10 000
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		10 000
RAYONNEMENT		10 000
SECURITE ET PROTECTION DES BIENS ET PERSONNES		782 850
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		782 850
INCENDIE SECOURS		590 000
PREVENTION DES RISQUES SECURITE PUBLIQUE		192 850
SOLIDARITES JEUNESSE ET SANTE		687 000
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		412 000
COHESION SOCIALE ET SANTE		57 000
CREMATORIUM		5 000
VIE ETUDIANTE		350 000
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		275 000
MAISONS PARISOT		275 000
SPORTS ET LOISIRS		6 346 950
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		2 405 450
CULTURE ET LOISIRS		590 000
EQUIPEMENTS AQUATIQUES		667 750
GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS		247 600
SPORT PROFESSIONNEL		40 000
SPORTS ET LOISIRS		860 100
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		3 941 500
MODERNISATION ET DEVELOPPEMENT PARC J.WEILLE		205 000
MODERNISATION ET DEVELOPPEMENT SITES EQUESTRE		1 452 000
MODERNISATION ET DEVELOPPEMENT STADE M.PICOT		90 000
MODERNISATION & RENOVATION EQUIPEMENTS AQUATIQUES		788 500
MODERNISATION & RENOVATION GYMNASES		428 000
MODERNISATION PARC VANDOEUVRE		20 000
PCAET A1 TRANSITION PARC BATI	RENOV ENERGETIQUE PATRIMOINE	530 000
PISCINE A.NAKACHE GENTILLY	ETUDES	600 000
TRANSITION ECOLOGIQUE		14 796 900
ENTRETIEN MAINTENANCE ACQUISITIONS		9 948 500
CHAUFFAGE URBAIN		73 000
ECOLOGIE URBAINE		9 875 500
AUTORISATIONS DE PROGRAMME		4 848 400
PCAET A1 TRANSITION PARC BATI	ACCOMPAGNEMENT FINANCIER RENOVATION	732 400
	STRUCTURATION SAPL	120 000
Total PCAET A1 TRANSITION PARC BATI		852 400
PCAET A2 ACCÉLÉRER ESSOR MOBILITES	CONVERSION FLOTTES ACTEURS ECONOMIQUES	60 000
	DEPLOIEMENT IRVE	98 000
	ZONE FAIBLE EMISSION	1 292 000
Total PCAET A2 ACCÉLÉRER ESSOR MOBIL		1 450 000
PCAET A3 ÉCONOMIE BAS CARBONE	ETUDES ET TRAVAUX ENR	429 000
	PARTICIPATION SEM ENR SUD 54	600 000
Total PCAET A3 ÉCONOMIE BAS CARBONE		1 029 000
PCAET A4 ADAPTER LE TERRITOIRE	AMENAGEMENTS ESPACES PUBLICS	1 000 000
PCAET A5 AGIR COLLECTIVEMENT	ASSISTANCE MAITRISE OUVRAGE	62 000
	RECUPERATEURS EAU DE PLUIE	10 000
Total PCAET A5 AGIR COLLECTIVEMENT		72 000
PCAET PLAN AIR	FONDS AIR BOIS	445 000
Total général		216 967 270

1.6

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes 2025 s'établissent à 192,8 M€ et sont constituées pour l'essentiel de la prévision de l'emprunt d'équilibre (142,5 M€).

CATEGORIES DE RECETTES	BP 2024	BP 2025	Variation
RECETTES D'EQUIPEMENT	25 331 527	45 097 272	78,0%
<i>dont subventions d'équipement</i>	<i>14 964 667</i>	<i>32 931 272</i>	<i>120,1%</i>
<i>dont opérations pour compte de tiers</i>	<i>255 860</i>	<i>175 000</i>	<i>-31,6%</i>
<i>dont FCTVA</i>	<i>7 820 000</i>	<i>10 470 000</i>	<i>33,9%</i>
<i>dont taxe d'aménagement</i>	<i>2 200 000</i>	<i>1 430 000</i>	<i>-35,0%</i>
<i>dont autres</i>	<i>91 000</i>	<i>91 000</i>	<i>0,0%</i>
PRODUITS EXCEPTIONNELS / CESSIONS	70 000	5 120 659	7 215%
EMPRUNT D'EQUILIBRE	162 341 462	142 493 861	-12,2%
FRAIS INTERBUDGETS	289 690	67 677	-76,6%
TOTAL	188 032 679	192 779 469	2,5%

Les recettes d'équipement : 45,1 M€

Les recettes qui sont affectées aux dépenses d'équipement, en 2025, progressent par rapport à 2024 de manière très significative (+ 78 %). Cette évolution porte essentiellement sur les subventions d'équipement avec une projection qui se situerait à plus du double de l'exercice 2024, essentiellement en raison de la mise en œuvre de la nouvelle délégation des aides à la pierre par l'État à la Métropole.

En effet, la signature d'une nouvelle convention de délégation de compétence pour les années 2024-2029 induit la prise en charge directement par la Métropole à la place de l'État et l'ANAH. Ainsi pour faire face à ces dépenses nouvelles, l'État procédera au versement de subventions au fil de la délégation, avec une prévision à hauteur de près de 18 M€ en 2025 et pour les 4 années suivantes. Au total, sur la durée de la convention, le montant des recettes attendues est de plus de 115 M€.

Les autres subventions significatives prévues pour 2025 portent notamment sur le financement du P2M et P2M Vélo (2,8 M€), l'avancée des travaux sur plusieurs zones d'aménagement concerté (1,7 M€) et la poursuite du programme de rénovation urbaine avec l'ANRU (1,4 M€).



Construction de 76 nouveaux logements au Plateau de Haye

Le FCTVA, lui aussi, est en forte progression, compte-tenu de l'évolution de la dépense d'équipement de la Métropole ces dernières années, et en particulier au cours de l'exercice 2024. Ainsi, il est prévu une augmentation substantielle des produits perçus au titre du FCTVA, pour atteindre un produit de 10,47 M€, hors éventuelle mesure découlant de la loi de finances pour 2025.

La taxe d'aménagement enregistre une diminution marquée puisque le produit attendu est à 1,43 M€ seulement, traduisant le repli de l'immobilier et de la crise de la construction depuis 2023 apparaissant comme les principaux facteurs de cette baisse. Il convient également de préciser qu'en application du pacte financier et fiscal, 5 % du produit est reversé aux communes.

En définitive, les ressources propres de la Métropole pour mener sa politique d'investissement atteignent près de 45 M€.

Les emprunts : 142,5 M€

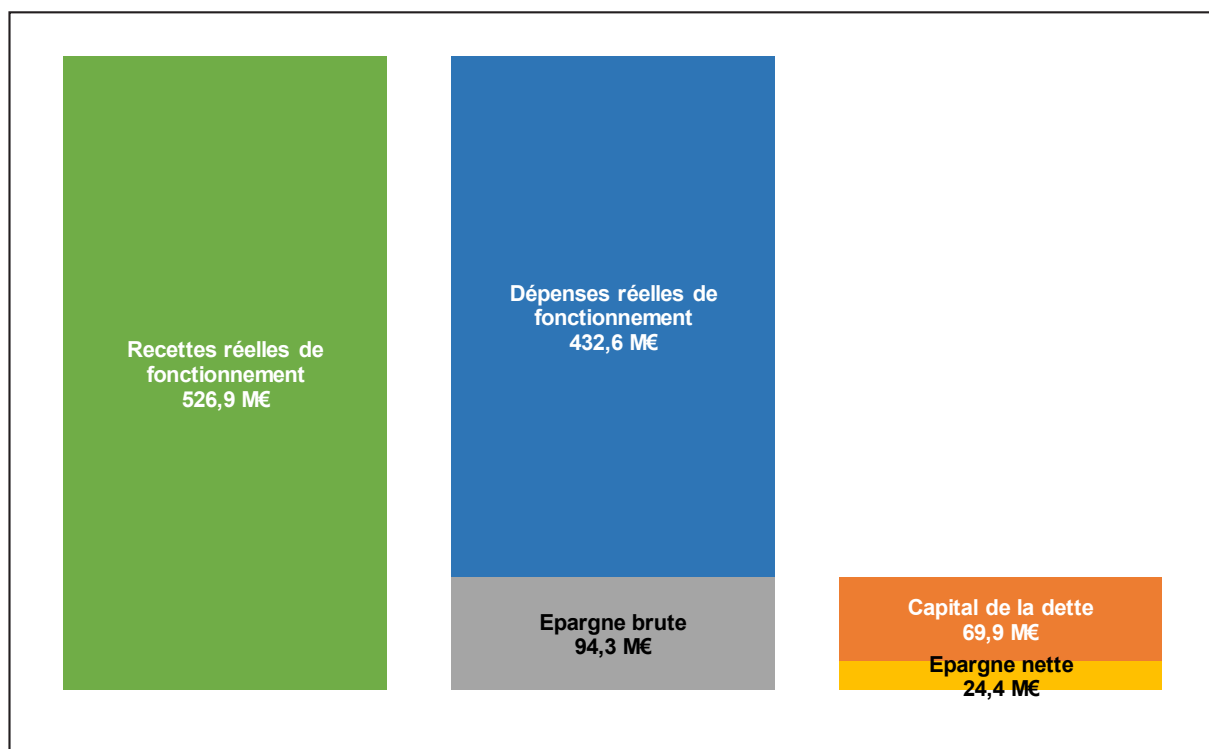
Il s'agit du montant inscrit au titre de l'emprunt d'équilibre, dont la mobilisation interviendra en fonction des consommations de crédits de dépenses sur l'exercice.



1.7

LES RATIOS D'ÉPARGNE ET D'ENDETTEMENT

L'épargne brute, qui correspond aux flux de liquidités dégagés par l'activité courante de l'exercice, est le solde des recettes réelles de fonctionnement, fiscalité comprise, après règlement des dépenses de fonctionnement. Elle est caractéristique de la capacité à investir et à s'endetter (plus le niveau d'épargne sera élevé, plus une dette nouvelle sera absorbable).



Le rapport entre l'épargne brute et le stock de dette (encours) est quant à lui caractéristique de cette solvabilité ou capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaire pour éteindre la dette bancaire, à épargne brute constante.

Par rapport au BP 2024, et hors reprise des excédents, l'épargne brute progresse de 11,4 % et s'établit à 94,3 M€. Cette progression étant plus importante que celle du remboursement du capital des emprunts, l'épargne nette qui permet d'autofinancer les dépenses d'investissement progresse elle-aussi, et atteint 24,4 M€. Ce niveau demeure modeste, notamment avec une progression du montant du capital des emprunts à rembourser qui va, nécessairement, continuer à croître.

Indicateurs d'épargne et de désendettement hors reprise des résultats	BP 2024	BP 2025	Variation
Recettes réelles de fonctionnement	509 245 790	526 882 616	3,5%
Dépenses réelles de fonctionnement	424 557 461	432 573 638	1,9%
Epargne brute	84 688 329	94 308 978	11,4%
Remboursement du capital des emprunts	68 326 619	69 867 177	2,3%
Epargne nette	16 361 710	24 441 801	49,4%
Encours au 1er janvier avec portages	712 893 525	748 701 839	5,0%
Capacité de désendettement	8,42 ans	7,94 ans	

À ce stade, la capacité de désendettement serait de 7,9 ans, sans reprise des résultats, si les projections du BP 2025 étaient effectivement réalisées.





Chorale à l'Université de Lorraine à Vandœuvre-lès-Nancy

2

LES MOYENS DÉDIÉS AUX POLITIQUES PUBLIQUES

2.1

MOBILITÉS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Transformer le Grand Nancy pour bien vivre ensemble les transitions

Mobilités

En novembre 2021, l'assemblée métropolitaine délibérait sur son **Plan Métropolitain des Mobilités (P2M)**.

Cette **première brique du projet de transformation métropolitaine** engagé en début de mandature amorçait un changement radical de paradigme dans la façon d'appréhender le million de déplacements réalisés chaque jour au sein du territoire métropolitain.

Les choix assumés en faveur du droit à la mobilité, de la qualité de l'air, de la décarbonation des transports, de la juste place de l'automobile dans un espace public apaisé posés dans le P2M **se traduisent aujourd'hui dans la réalité quotidienne** des Grands-Nancéiennes, des Grands-Nancéiens et de toutes celles et ceux qui vivent, travaillent, étudient et constituent le cœur battant du Grand Nancy.

Une transformation profonde des rues, des quartiers et des communes de la Métropole qui se poursuivra en 2025, dans le sillage de la mise en service imminente du trolleybus 100 % électrique.

Le plan métropolitain des mobilités

Dans la continuité des premières actions engagées depuis 2022, le plan métropolitain des mobilités (P2M) continuera d'être mis en œuvre de manière très opérationnelle avec la poursuite des actions, études et travaux inscrits dans la programmation pluriannuelle des investissements.

2025 verra ainsi l'achèvement du projet de trolleybus 100 % électrique, avec les derniers paiements liés au réaménagement de l'espace public, les équipements urbains, l'équipement des feux tricolores et des stations ainsi que les dernières factures des véhicules. 12,2 M€ seront consacrés à la finalisation de ce projet.



Phase de test de circulation du trolleybus

En matière de transports en commun toujours, le maître d'œuvre des 4 lignes de **Bus à Haut Niveau de Service** (BHNS - bleue, verte, jaune et orange) qui, avec la ligne 1 en trolleybus, constitueront l'armature du futur réseau de transports métropolitain poursuivra son travail avec les études d'avant-projet, la poursuite de la concertation préalable, les premiers travaux liés à la mise en service du **nouveau réseau Stan 2025**, et enfin, des travaux d'aménagements du dépôt de Ludres, pour un montant de 8,725M€.



Réunion publique pour l'aménagement la rue de Verdun à Nancy

En matière de **vélo, deuxième composante essentielle du P2M**, les travaux se poursuivront en 2025 pour un total de 15,5 M€, avec notamment :

- la finalisation du projet Opalinska à Jarville-la-Malgrange ;
- la rue de Verdun à Nancy ;
- la rue de Laxou à Villers-lès-Nancy ;
- le démarrage de l'axe Paul Muller à Villers-lès-Nancy ;
- le Bd Austrasie à Nancy.

Sur le **réseau interquartiers**, des travaux de moindre importance permettant soit le maillage du réseau, soit la transformation de bandes cyclables en pistes cyclables ou encore la création de double sens cyclables seront également entrepris à Tomblaine, Essey-lès-Nancy, Fléville-devant-Nancy, Laxou, Villers-lès-Nancy ou à Laneuveville-devant-Nancy.

Les **études** se poursuivront également en 2025, en particulier pour la passerelle Alstom à Nancy ou encore la rue Léon Songeur à Heillecourt.

Au-delà des infrastructures, **2025 verra aussi de nouveaux achats de vélos pour la flotte VéloStan**, comme la poursuite du déploiement des solutions de stationnements vélos (arceaux, box, résidentiel, etc.) de 500 000 €.

Le déploiement du **plan piétons** se poursuivra, notamment sur le plateau piéton du centre-ville de Nancy, avec la poursuite des aménagements engagés depuis le début du mandat pour un montant de 1,9 M€.

La dynamique engagée par plusieurs communes de la Métropole sur la « **Ville à 30 km/h** » se poursuivra en 2025, avec un budget prévisionnel de 1,7M€.



Zone 30 à Fléville-devant-Nancy

Autorisation de programme	Opération	CP 2022	CP 2023	CP 2024	BP 2025	Montant AP
P2m	Ligne 1 trolleybus	275 661	24 694 896	40 237 651	8 500 000	74 902 330
	Ligne bleue	0	0	999 143	300 000	45 248 500
	Ligne jaune	0	0	998 509	300 000	35 316 700
	Ligne orange	0	0	0	275 000	45 546 930
	Ligne verte	0	0	994 561	400 000	66 593 780
	Matériels roulants p2m	9 733 328	16 215 711	6 344 289	4 000 000	84 293 328
	Depenses communes 4 lignes bhns	199 613	6 245 891	7 126 403	7 450 000	23 775 699
	Stationnement, parkings, p+r, pem	0	10 678	0	500 000	7 010 678
	Ville a 30		284 052	258 278	1 700 000	3 588 742
	Pietonnisation	1 357 508	1 609 808	524 392	1 900 000	5 903 223
	Lieux candidats	0	0	16 320	250 000	9 850 000
	Livraisons et logistique urbaine	0	0	0	0	800 000
P2m		11 566 110	49 061 036	57 499 545	25575000	402 829 909
P2m velo	Plan velo	945 912	482 941	663 215	500 000	5 646 705
	Schema d'infrastructures velo	4 849 276	5 536 978	8 166 374	15 500 000	129 426 209
P2m velo		5 795 188	6 019 919	8 829 589	16000000	135 072 915
Pcaet a2 accélérer essor mobilités durables décarbonées	Renouvellement transports en commun		0	0	0	27 300 000
Pcaet a2 accélérer essor mobilités durables décarbonées			0	0	0	27 300 000
Transp commun - operations contractualisées avec delegataire	Transp commun - operations contractualisées avec delegataire		8 764 255	14 742 692	3 530 000	34 109 454
Transp commun - operations contractualisées avec delegataire			8 764 255	14 742 692	3530000	34 109 454
Urbanloop	Urbanloop		2 113 460	3 130 802	13 575 000	21 962 174
Urbanloop			2 113 460	3 130 802	13575000	21 962 174
Mobilites		17 361 298	65 958 669	84 202 629	58 680 000	621 274 452

Transports en commun

L'année 2025 se caractérisera évidemment par la **mise en service du trolleybus 100 % électrique le 5 avril 2025, puis du nouveau réseau de mobilité le 25 août 2025.**

Prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2026, le contrat de Délégation de service public (DSP) qui lie la Métropole du Grand Nancy avec Keolis Grand Nancy pour la gestion des services publics de mobilités urbaines permettra ainsi en 2025 la production d'un service de transport public de **8,4 millions de kilomètres commerciaux** (contre 7,6 millions en 2024).

Une montée en puissance du réseau Stan qui se traduira par 25,2 millions de voyages en 2025 (contre 21,5 millions en 2024), et ce grâce à un effectif en hausse au sein de l'entreprise délégataire (871 ETP en 2025 contre 841 en 2024).

Sur le plan budgétaire, la mise en service du trolleybus électrique au 5 avril 2025 génèrera une contribution de + 4 365 198 €, tandis que la fin du réseau de remplacement représentera une économie sur la contribution de - 7 210 067 €. L'impact attendu sur la fréquentation influera également sur les recettes à hauteur de + 1 172 913 €.

Quant au nouveau réseau Stan, la **création d'une nouvelle ligne T5** génèrera une contribution de + 3 804 209 €, tandis que les modifications apportées aux lignes urbaines représenteront une économie de la contribution de - 191 346 €.

Aussi, les économies réalisées et les nouvelles recettes attendues permettront de financer une augmentation significative de l'offre de services à coût constant, hors effet de l'inflation :

- 49 680 435 € HT valeur 1^{er} janvier 2018 pour 2024
- 49 466 127 € HT valeur 1^{er} janvier 2018 pour 2025

L'année 2025 se caractérisera également par l'achèvement du **renouvellement du système d'aide à l'exploitation (SAE-IV)** pour 0,5M€ et par la **fin des travaux d'adaptations des infrastructures et bâtiments** induits par le remplacement du TVR par le Trolleybus IMC. Il s'agit de l'adaptation de l'architecture électrique et du dépôt de bus Marcel Brot.

L'**adaptation du dépôt Marcel BROT** s'inscrit d'une part dans la nécessité d'adapter le dépôt au nouveau système de transport que constitue le trolleybus IMC, et d'autre part dans la volonté d'améliorer les conditions de travail du personnel du délégataire et de créer une dynamique vertueuse grâce au projet de transport.



VERS LA GRATUITÉ DU RÉSEAU STAN POUR LES SENIORS

L'année 2025 se caractérisera par une évolution tarifaire avec la **gratuité pour les seniors**, qui sera mise en œuvre le 1^{er} août 2025 pour un coût estimé de 460 K€ valeur 1^{er} janvier 2018.

46 700 Grands-Nancéiennes et Grands-Nancéiens (soit 18,2% de la population du Grand Nancy) sont potentiellement concernés par cette mesure qui participe à la fois à la transition écologique, au soutien du pouvoir d'achat des seniors ainsi qu'à l'attractivité des commerces et du centre-ville.

L'année 2025 présente un indice de révision des prix encore élevé (près de 3 %, contre + 6 % l'année précédente), soit une augmentation pour la seule année 2025 de 1,5 M€ sur la contribution forfaitaire établie.

À noter, que bien que l'offre de services est augmentée, le budget 2025 affecté au fonctionnement du réseau apparaît en baisse de 0,4% en € constants, mais l'inflation depuis 2019 atteint plus de 25 %.



Les crédits budgétaires des transports publics sont portés dans un budget annexe, qui est équilibré principalement par les recettes du versement mobilité et par une subvention du budget général.

Le budget de fonctionnement proposé de 83,462 M€ est constitué pour plus de 90 % du financement du contrat de délégation de service public, soit 79 M€, avec la part fixe pour 61,5 M€ et la part variable (recettes intéressées) pour 17,5 M€.

Les flux financiers de cette DSP sont en effet composés de deux éléments :

- une rémunération fixe (dite « contribution financière forfaitaire ») qui incite le délégataire à une bonne gestion ;
- une rémunération variable (dite « recette intéressée ») qui est directement proportionnelle à la fréquentation des services délégués.

Le budget comprend également la participation au financement des services suburbains (via la contribution au **Syndicat Mixte des Transports Suburbains**) pour 2,1 M€, qui permettent d'interconnecter la Métropole avec son bassin de vie.

La part variable est de 17,5 M€, en hausse par rapport à l'an dernier compte-tenu de l'arrêt du réseau travaux à partir du 2^{ème} trimestre 2025, et de la reprise de la fréquentation escomptée avec la mise en service du trolleybus le 5 avril 2025 (+17,2 %).

En matière d'investissement et hors P2M, l'année 2025 se caractérise par une proposition de 3,530 M€ contre 12,1 M€HT en 2022 et 12,06 M€ en 2023 :

- Programme 32 (opérations contractualisées): 1,5 M€
- Programme 80 (véhicules de transport collectif) : 0,8 M€
- Programme 406 (systèmes : SAE-IV, billettique) : 0,5 M€
- Programme 327 (dépôt de bus M. Brot) : 0,7 M€

TRANSPORTS EN COMMUN

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	6 000		6 000
Charges de gestion courante	3 437 700		3 437 700
Charges de gestion déléguée	79 090 000		79 090 000
Charges locatives et dep immob	280 424		280 424
Entretien et maintenance	22 200		22 200
Entretien maint acq		485 000	485 000
Fluides	70 000		70 000
Masse salariale	1 262 430		1 262 430
Participations contrib obligat	2 100 000		2 100 000
Rembours de frais interbudgets	550 000		550 000
Remboursement capital dette		1 713 616	1 713 616
Reversements de fiscalité	36 000		36 000
Subventions et alloc diverses	300 000		300 000
Total transports en commun	87 154 754	2 198 616	89 353 370

Circulation

Les dépenses de fonctionnement au titre de la circulation sont notamment consacrées à l'entretien des carrefours et du jalonnement, et à la gestion du PC circulation pour un total de 642 915 €.

Les programmes annuels d'investissement de circulation et jalonnement, d'un montant total de 812 000 € comprennent l'acquisition de fournitures et de matériels d'une part et la réalisation de travaux d'autre part, pour la signalisation tricolore et la circulation ainsi que pour le jalonnement.

CIRCULATION

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	800		800
Charges de gestion courante	131 280		131 280
Charges locatives et dep immob	11 835		11 835
Entretien et maintenance	499 800		499 800
Entretien maint acq		812 000	812 000
Fluides	350 447		350 447
Masse salariale	1 496 187		1 496 187
Total circulation	2 490 349	812 000	3 302 349

Stationnement et parking

2025 marquera la première année où l'ensemble des parkings en ouvrage métropolitains seront gérés par le Grand Nancy, soit les 5 parkings historiquement gérés par la Métropole auxquels s'ajoutent ceux transférés par la Ville de Nancy en 2024.

Les dépenses de fonctionnement, d'un montant de 3,2 M€ (hors charges de personnel), portent sur la gestion, les achats et l'entretien courant. Les recettes sont quant à elles estimées à 5,5M€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 780 000 €, intégrant le rachat de l'ensemble des places du parking Place des Vosges.



Parking Thiers à Nancy

STATIONNEMENT ET PARKINGS

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	312 025		312 025
Charges de gestion deleguee	1 032 999		1 032 999
Charges locatives et dep immob	1 042 482		1 042 482
Entretien et maintenance	313 250		313 250
Entretien maint acq		780 000	780 000
Fluides	293 319		293 319
Masse salariale	449 791		449 791
Rembours de frais interbudgets	242 000		242 000
Total stationnement et parkings	3 685 866	780 000	4 465 866

Services de Mobilité

Les dépenses de fonctionnement de 223 380 € (hors charges de personnel) correspondent principalement au fonctionnement de la Maison du Vélo (location des locaux, entretien du parc de vélos VélOstan'boutic) et aux subventions versées aux associations, parties intégrantes de l'écosystème vélo métropolitain.

Les 166,5 k€ prévus en investissement seront consacrés aux études générales sur les mobilités et au bon fonctionnement de la Maison du vélo.

SERVICES DE MOBILITE			
Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	2 740		2 740
Charges de gestion courante	131 560		131 560
Charges locatives et dep immob	45 540		45 540
Entretien et maintenance	3 280		3 280
Entretien maint acq		166 500	166 500
Masse salariale	1 129 451		1 129 451
Subventions et alloc diverses	43 000		43 000
Total services de mobilite	1 355 571	166 500	1 522 071

Transition écologique

Climat, air & énergies

L'exercice budgétaire 2025 est le premier plein exercice du **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) qui a été adopté le 18 avril 2024 pour une durée de 6 ans. Le Plan Climat engage fortement la Métropole, en appui sur ses compétences propres, dans la transition énergétique territoriale et il constitue également le cadre et le creuset de toutes les politiques de lutte contre le changement climatique du territoire, avec l'ambition de mobiliser largement au-delà de la collectivité pour tendre vers la neutralité carbone territoriale à l'horizon 2050.

Les dépenses d'investissement imputables à l'autorisation de programme PCAET et directement rattachées à l'activité air énergie climat représentent en 2025 un montant de 3 848 k€ en dépenses pour 827 k€ de recettes. Au-delà de ce périmètre, les dépenses de l'autorisation de programme pour 2025 rattachées à cette politique publique représentent 7 209 k€ et s'organisent selon les axes du PCAET, à savoir :

→ Axe 1 : accompagner la transition du parc bâti



Le programme de massification de la rénovation énergétique pour l'habitat s'appuie sur les dispositions du **service public de la rénovation énergétique Ma Prime Rénov' complété par une aide spécifique mise en place par la Métropole**, avec un soutien complémentaire du conseil départemental en direction des ménages modestes et très modestes. La définition (modalités, ciblage et niveau d'intervention) de ce dispositif a été rendu complexe en 2024 compte tenu de l'instabilité du programme de l'ANAH. Elle est aujourd'hui ouverte aux particuliers résidant en maison individuelle et en copropriété depuis le 1^{er} octobre 2024. Pour sa première année de plein exercice, elle mobilise un volume prévisionnel de plus de 700k € relevant de subventions et complétée par un programme d'animation et de communication.

Sur le versant tertiaire, le **Plan d'Amélioration Énergétique du Patrimoine** entrera en 2025 dans sa phase de travaux avec un engagement de 800 k€ d'études et travaux, avec notamment l'ouverture des chantiers sur le palais des sports Jean Weille.

→ Axe 2 : accélérer l'essor des mobilités durables et décarbonées

La décarbonation des mobilités inscrite au plan climat se traduit d'abord dans la période 2024-2025 par la mise en place de la **Zone à Faible Émission mobilités (ZFE-m)**. Opérationnelle au 1^{er} janvier 2025, elle limite la circulation des véhicules professionnels aux catégories Crit'air 4 et inférieures sur le périmètre métropolitain. La ZFE-m est dotée en conséquence d'un programme d'accompagnement à destination des professionnels dans un premier temps avec l'ouverture d'une offre de conseil à la mobilité et de subventions à la conversion. Les dépenses prévisionnelles liées à la ZFE-m pour 2025 représentent 1 292 k€ et incluent la pose de la signalisation routière correspondante, ainsi que la mise en place des guichets d'accueil et de demande de dérogation.



Borne de recharge à Nancy

L'équipement en **Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques** (IRVE) est budgétairement en retrait par rapport à 2024, compte tenu de la mise en opération de l'Appel à Initiative Privée qui va permettre de faire appel à un acteur industriel privé pour le déploiement de 300 nouveaux points de charge sur la période 2025/2026. Sur le parc propre métropolitain, les 98 k€ prévus au budget correspondent à des mises aux normes sur les équipements dans les parkings barrières gérés par la Métropole.

L'**étude Motorisation Faible Émission** et Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge de Carburants Alternatives initié en 2024 se poursuivra à hauteur de 60 k€ en 2025. Elle vise à soutenir la conversion des flottes professionnelles publiques et privées et à ouvrir des perspectives de moyen et long terme sur les possibilités d'avitaillement des différentes énergies.

→ Axe 3 : accélérer vers une économie bas carbone

À l'instigation de l'État dans le cadre de la loi APER, la définition par les communes des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables a permis de définir un cadastre des potentiels de développement sur le territoire métropolitain. Parmi ceux-ci, le **programme d'ombrières photovoltaïques sur le site du Zénith sera mis en œuvre**, dès la sélection du développeur au premier semestre 2025, avec à la clé l'engagement de la Métropole dans une société de projet permettant d'assurer un portage participatif et citoyen.



Le projet de **centrale photovoltaïque en toiture sur le Muséum Aquarium** entre en phase travaux en 2025, en intégrant les contraintes liées à la sensibilité patrimoniale du site. La définition de la **stratégie de solarisation de la Métropole** permettra également d'engager les études de faisabilité pour développer des centrales de production photovoltaïque sur différentes emprises propres (usine de potabilisation, palais des Sports Jean Weil, ...). Une enveloppe prévisionnelle est dédiée au projet du MAN (230 k€) et à un certain nombre d'études techniques et juridiques (135 k€).

Parallèlement dans le cadre de la coopération territoriale à l'échelle du bassin de vie, la **SEM Nancy Sud Lorraine Énergie**, dont la Métropole est le principal actionnaire, a validé en décembre 2024 un premier engagement sur le projet de parc solaire de Thierville dont les travaux débuteront en 2025.

→ Axe 4 : adapter le territoire aux effets du changement climatique

2025 verra la mise en œuvre de l'opération de phytoremédiation sur les zones Kleber et Arbralor pour un montant estimé de 1 570 k€ sur cette première année.

→ Axe air



Le Fonds Air Bois entre en 2025 dans sa deuxième année de fonctionnement, avec un objectif de 220 dossiers par an, correspondant à un niveau d'engagement de 445 k€ pour la Métropole, soutenu à 50 % par l'ADEME.

En terme de fonctionnement, le budget dédié aux politiques climat et transition énergétique représente 864 k€ de dépenses (hors charges de personnel) et 1 465 k€ de recettes. Il est largement déterminé (à 60 %) par l'activité de mobilisation des **Certificats d'Économie d'Énergie** (CEE) dans le cadre de la rénovation énergétique, qui représente 464 k€ de dépenses et 935 k€ de recettes (dont 40 k€ au titre du Fonds Air Bois).

L'exploitation et la maintenance du parc **Infrastructures de Recharges pour les Véhicules électriques (IRVE)** métropolitain, confié à la SPL Modulo représentent une dépense de 108 k€. Les dépenses récurrentes d'études sur le BEGES, le contrôle de concession, le cadastre solaire représentent 35 k€. Les conventions avec ATMO Grand Est, l'ALEC Nancy Grand Territoires, ainsi que les adhésions FNCCR, AVERE, Alliance des collectivités pour la qualité de l'air et Acoucité représentent un montant de 104 k€ en baisse par rapport à 2024 compte tenu de la mise en place du pacte territorial ANAH et du report vers la Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine de la part de cotisation ALEC correspondant à l'accompagnement à la rénovation des particuliers. La ligne de subvention aux associations est significativement augmentée à 32 k€ pour prendre en compte les demandes de coopération qui ont été formulées en 2024 dans le cadre de l'animation territoriale du plan climat.

Autorisation de programme	Opération	CP 2023	CP 2024	BP 2025	Montant AP
Pcaet 2023	Pcaet 2023	161 804	49 972	0	319 722
Pcaet 2023		161 804	49 972	0	319 722
Pcaet a1 transition parc bâti	Accompagnement financier renouv	0	44 500	732 400	41 279 200
	Structuration sapl	0	23 484	120 000	1 680 000
Pcaet a1 transition parc bâti		0	67 984	852400	42 959 200
Pcaet a2 accélérer essor mobilités durables décar	Zone faible emission	0	264 247	1 292 000	5 520 200
	Deploiement irve	0	159 786	98 000	260 720
	Conversion flottes acteurs economique	0	30 000	60 000	90 000
	Renouvellement parc mgn	0	0	0	7 250 000
Pcaet a2 accélérer essor mobilités durables dé		0	454 033	1450000	13 120 920
Pcaet a3 économie bas carbone	Etudes et travaux enr	0	26 790	429 000	7 040 720
	Participation sem enr sud 54	0	1 050 000	600 000	4 155 000
Pcaet a3 économie bas carbone		0	1 076 790	1029000	11 195 720
Pcaet a4 adapter le territoire	Amenagements espaces publics	0	0	1 000 000	42 380 000
Pcaet a4 adapter le territoire		0	0	1000000	42 380 000
Pcaet a5 agir collectivement	Assistance maitrise d'ouvrage	0	41 656	62 000	107 000
	Recuperateurs d'eau de pluie	0	38 447	10 000	60 000
Pcaet a5 agir collectivement		0	80 103	72000	167 000
Pcaet plan air	Fonds air bois	0	286 500	445 000	1 330 000
Pcaet plan air		0	286 500	445000	1 330 000
Transition ecologique		161 804	2 015 382	4 848 400	111 472 562

ENERGIE ET CLIMAT

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	500		500
Charges de gestion courante	572 352		572 352
Charges locatives et dep immob	68 040		68 040
Entretien et maintenance	108 232		108 232
Fluides	3 000		3 000
Masse salariale	621 807		621 807
Subventions et alloc diverses	112 500		112 500
Total energie et climat	1 486 431	0	1 486 431

Écologie urbaine

Les dépenses de fonctionnement consacrées à l'écologie urbaine (187 900 €) permettront d'accompagner en 2025 la mise en œuvre du **plan d'actions « Biodiversité »**, avec notamment :

- 24 000 € dédiés à l'écologie « pratique » au services du territoire et de ses habitants (travaux d'entretien de terrains, études et recherches, fourniture de petit équipement, sorties nature et animation) ;
- 144 700 € consacrés aux partenariats avec le Parc Naturel Régional (PNR) de Lorraine, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Lorraine, la Fédération Française de Randonnée et les diverses associations environnementales qui font le lien avec le grand public, notamment les scolaires ;



Parc Naturel Régional de Lorraine

- 19 200 € de frais de communication (livrables communicants et pédagogiques sur l'Atlas de la Biodiversité Métropolitaine, manifestations, Carnet naturaliste Natura 2000, etc.).

Les recettes de fonctionnement attendues en 2025 s'élèvent à près de 130 000 €, grâce au soutien du Conseil Départemental et de la Région Grand Est.

En investissement, l'enveloppe de 310 500 € sera consacrée à la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie « Biodiversité » du Grand Nancy et son plan d'actions qui est co-construit avec les acteurs du territoire et s'articule avec les différentes politiques métropolitaines, notamment le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), l'urbanisme mais aussi la gestion des parcs et espaces verts, ainsi qu'avec la gestion/ création des espaces publics.

Le **Plan d'Action Biodiversité 2024-2030** (PAB) s'articulera en 9 objectifs qui seront déclinés sur le long terme, avec une importante phase de démarrage en 2025. En effet, suite aux travaux menés en concertation avec toutes les communes et les partenaires dans le cadre de **l'Atlas de la Biodiversité Métropolitaine** (ABM), la Métropole dispose d'un document de référence dans la connaissance des espèces comme de l'histoire de la biodiversité du Grand Nancy. Ce plan d'action se déclinera ainsi en 2025 :

- **Écologie urbaine** – 177 000€ (dont 43 000 € fléchés sur l'agroécologie, afin de poursuivre la démarche d'écopâturage et accompagner la mise en œuvre du plan d'actions « coteaux », 125 000 € pour la biodiversité et la Trame Verte et Bleue afin de mettre en œuvre des actions prioritaires et des diagnostics complémentaires, et 9 000 € pour les sentiers de la Métropole à Pied).
- **Milieux aquatiques et humides** –, 44 500 € (correspondant à une partie des dépenses imputées à la taxe GEMAPI, qui permettront essentiellement la mise en œuvre des travaux d'aménagement ou d'entretien et d'animations pédagogiques au sein de l'Arrêté Préfectoral Protection de Biotope (APPB) Mares de Saulxures et Tomblaine et des 3 Espaces Naturels Sensibles humides (Zone alluviale de Bosserville d'Art-sur-Meurthe dont les études seront lancées, Zone pionnière à Art-Sur-Meurthe, et Iles du Foulon et de l'Encensoir à Tomblaine).
- **Sites naturels remarquables de plateaux calcaires** – 89 000 € (poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion de l'ENS des pelouses de Villers-lès-Nancy – panneaux pédagogiques, travaux d'aménagement et d'entretien écologique, y compris sur les secteurs Hardeval et Hermitage – ainsi que la mise en œuvre du nouveau plan de gestion de site NATURA 2000 du Plateau de Malzéville validé en 2024, qui s'accompagnera de mesures opérationnelles pour le site ENS contigu de la Butte Sainte Geneviève).

Le budget d'investissement de ces trois volets d'écologie urbaine bénéficie d'un soutien financier important grâce aux différents appels à projet proposés par les financeurs historiques : Agence de l'Eau (AERM), Office Français de la Biodiversité (OFB), Région Grand Est, et particulièrement le Conseil Départemental 54 à travers le partenariat spécifique « Patrimoine naturel », qui permettaient de financer, en 2024 près de 40 % des dépenses. Cet objectif est maintenu pour 2025, étant entendu qu'il dépendra de la réponse des différents partenaires aux demandes de subventions de la Métropole qui restent à déposer dans le cadre du Plan d'Action Biodiversité 2024-2030 en cours de démarrage.



Plateau de Malzéville

RENATURER LE GRAND NANCY

En 2024, la Métropole a choisi de s'engager dans la **reconversion de friches urbaines polluées en espaces naturels ou semi-naturels** via des techniques innovantes basées sur « des solutions vertes et bleues ».

Ainsi, pour faire suite aux études de faisabilité de **phytomanagement** (gestion des pollutions par les plantes) des sites pollués ABRALOR à Nancy (2 ha) et KLÉBER à Essey-lès-Nancy (7 ha), un dossier a été déposé en 2024 dans le cadre d'un appel à projet ADEME/Région/AERM pour les travaux d'aménagement et le suivi des sites. La candidature du Grand Nancy a été retenue, avec un cofinancement attendu à près de 80 % du montant H.T. des dépenses.

Sur Kleber, la conduite d'opération sera confiée par mandat à la nouvelle SPL Aménagement Nancy Sud Lorraine. Le montant global des travaux est estimé à 4,284 M€ TTC. pour les 2 sites, avec des recettes de subventions attendues de la part de la Région, de l'AERM et du FEDER à hauteur de 2,824 M € TTC.

Pour 2025, les dépenses sont estimées à 70 000€ pour les frais de procédures, de mandat et de MOE et à 1,5 M€ pour les travaux.

ECOLOGIE URBAINE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	200		200
Charges de gestion courante	43 200		43 200
Entretien maint acq		9 875 500	9 875 500
Masse salariale	219 701		219 701
Participations contrib obligat	24 200		24 200
Subventions et alloc diverses	120 500		120 500
Total ecologie urbaine	407 801	9 875 500	10 283 301

Chauffage urbain

Le dispositif métropolitain de chauffage urbain a fait l'objet ces dernières années de profondes mutations et de développements importants, notamment dans ses réseaux de Vandœuvre-lès-Nancy et de Nancy sur lesquels des chaufferies biomasse ont été installées.

Depuis lors, **l'énergie distribuée par les réseaux de chaleur publics de l'agglomération est produite majoritairement à partir d'énergies renouvelables ou de récupération** (issues de la valorisation énergétique des déchets ménagers à Ludres depuis 1995).

Parce qu'il constitue un dispositif « clés en main » sécurisé pour l'utilisateur, qu'il garantit des tarifs compétitifs, plus stables que ceux des énergies fossiles et maîtrisés (TVA au taux réduit pour les abonnés), un moindre recours aux énergies fossiles, des rejets de particules et de gaz à effet de serre limités ainsi qu'une source d'emplois non délocalisables liée à la biomasse locale, le réseau de chaleur grand-nancéen est particulièrement vertueux.

Les réseaux de chaleur de l'agglomération sont en évolution permanente et **leur nombre d'abonnés croît régulièrement**, l'objectif de la Métropole du Grand Nancy étant de faire bénéficier le plus grand nombre d'une énergie compétitive et vertueuse, produite majoritairement à partir d'énergie renouvelable et de récupération dans des installations modernes répondant à des normes environnementales ambitieuses. Ce développement est particulièrement pertinent et compétitif dans le contexte énergétique actuel très particulier.

Conformément aux orientations du **schéma directeur du service public de chauffage urbain** adopté en 2022, la Métropole a décidé d'**interconnecter les principaux réseaux de chaleur** de l'agglomération, à savoir les deux réseaux de Vandœuvre-lès-Nancy et celui de Nancy centre. Le projet à l'œuvre comprend également le développement d'un réseau de chauffage urbain sur le quartier « Saurupt » à Nancy et un **déploiement de ce service public vers l'Est de l'agglomération**, soit sur les communes de Saint-Max, Essey-lès-Nancy et Tomblaine.

Ainsi, tout en limitant les nouveaux moyens de productions à une chaufferie de secours gaz et une chaufferie biomasse de puissance modeste, **ce projet permettra de sécuriser et augmenter la quantité d'énergie renouvelable et de récupération distribuée**, en accroissant de près de 40 % la part d'énergie issue de la valorisation des déchets ménagers et en récupérant davantage d'énergie sur les chaufferies biomasse déjà existantes via des condenseurs thermodynamiques.

La mise en œuvre de ce projet, débuté en 2023, se poursuit par étapes successives jusqu'en 2028 pour permettre ainsi d'**accroître la production d'EnR&R d'environ 100 GWh par an** à terme, en maintenant le taux d'EnR&R dans le mix énergétique à environ 69 % sur l'agglomération.

Le coût total du projet s'élève à environ 52 M€ HT dont environ 20 M€ HT d'aide financière de l'ADEME et sera financé par les délégataires de la Métropole.

Parallèlement et dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier du CHRU, la chaufferie historique au gaz va être démolie à l'issue de la construction, débutée à l'automne 2024, d'une nouvelle chaufferie d'appoint et de secours fonctionnant au gaz à proximité immédiate de la chaufferie biomasse existante.

L'activité gérée par le Grand Nancy fait l'objet d'une double délégation de service public à la société SEEV (Services Énergétiques et Environnementaux de Vandœuvre) pour le chauffage urbain de Vandœuvre et à la société ESTIA pour le chauffage urbain du Grand Nancy, hors Vandœuvre et sa périphérie.

Le budget 2025 prévoit les études et assistances techniques, juridiques et financières nécessaires dans le cadre de ces contrats, notamment à l'occasion de leur renouvellement (VAL'ERGIE 2026 et SEEV 2027), ainsi que les recettes relatives aux redevances versées par les concessionnaires à la Métropole.

CHAUFFAGE URBAIN			
Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	300		300
Charges de gestion courante	23 200		23 200
Entretien maint acq		73 000	73 000
Masse salariale	67 416		67 416
Operations de portage		98 430	98 430
Total chauffage urbain	90 916	171 430	262 346

Développement urbain



Arrêté en 2024, le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Nancy** est actuellement soumis à l'enquête publique et sera adopté à l'automne 2025. Il vient constituer une nouvelle brique dans le projet de transformation métropolitaine engagé visant à (ré)inventer un territoire de qualité, respectueux des principes du développement durable et où il fait bon vivre, dans un contexte de transitions écologique, climatique et démographique.

Après relance à l'automne 2024, la procédure d'élaboration du **Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)** devra également être finalisée fin 2025.

L'année qui s'ouvre verra également l'amorçage de la révision de **Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)** de l'avenue de Strasbourg à Nancy en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) suite à l'approbation du PLUi.

Le budget de fonctionnement des missions d'urbanisme s'élève à 33 253 € en 2025 et comprend notamment :

- Des dépenses liées à des prestations d'assistance juridique pour un montant maximum de 12 000 € par an.
- Des dépenses de communication/concertation pour 14 528 € par an.
- L'adhésion au CAUE de Meurthe et Moselle pour 4 800 € par an.
- Des dépenses pour la participation au concours EUROPAN à hauteur de 75 000 € sur 2 ans soit 37 500 € en 2025 et 2026.
- Des dépenses de fonctionnement relatifs à la remise à plat du budget de la ZAC Nancy Grand Cœur, dont le déficit ne peut pas être intégralement inscrit en dépenses d'investissement car une partie ne correspond pas à des remises d'équipements publics : 2 692 877 € avec proposition de lissage/ventilation à hauteur de 300 000 € sur au moins les trois premières années, puis 256 125 € par an jusqu'à la fin de la concession d'aménagement en 2034.

EUROPAN

Ce concours européen permet aux territoires retenus de bénéficier de la mobilisation de jeunes équipes d'architectes-urbanistes, de participer à des échanges internationaux avec d'autres territoires en Europe, de bénéficier d'une mise en visibilité du territoire et de sa dynamique de transformation urbaine et de profiter, en tant que de besoin et selon les suites que le territoire entend donner au concours, d'un accompagnement pré-opérationnel par le GIP.

Le projet grand-nancéien qui s'est porté candidat et a été retenu par un jury d'experts européen s'étend sur un périmètre couvrant le secteur Rives de Meurthe Sud et avenue de Strasbourg à Nancy ainsi que l'entrée Sud de Jarville-la-Malgrange. Les sites précis d'études seront décidés par les équipes d'architectes au printemps 2025.

En matière d'urbanisme opérationnel, le Grand Nancy poursuit sa politique d'urbanisme opérationnel, notamment à travers une programmation urbaine qualitative pour répondre aux besoins résidentiels et économiques.

Dans ce cadre, des études urbaines préalables au lancement d'opérations d'aménagement métropolitaines et des actions d'urbanisme transitoire sont prévues en 2025 pour 1 300 000€ :

- **Études complémentaires « Sillon du Fonteno » à Heillecourt**, dans la perspective d'un projet d'aménagement concomitant à la renaturation du ruisseau du Fonteno et de ses abords.
- **Nouvelles études urbaines et mobilités sur le Technopole Henri Poincaré** à Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy (voir encadré).
- **Poursuite des études « Rives de Meurthe Nord » à Nancy et Maxéville**, avec une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du futur PLUi qui encadrera le développement des secteurs d'aménagement (notamment les Grands Moulins de Paris ou la friche Olitech) et la préparation des premiers équipements publics : dépollution et permis de construire pour la **future cité judiciaire**, concours finalisé pour la réalisation de la **passerelle reliant ALSTOM au Parc de la Pépinière**, mandat d'études de MOE et travaux pour la réalisation du **futur parc et de ses équipements**, dont **Urbanloop**.



Urbanloop

- Travaux sur les espaces publics s'appuyant sur les études d'**urbanisme transitoire**.
- **Poursuite des études « Nancy Centre Gare »** à Nancy, sur la base du plan guide élaboré en 2023 visant à améliorer la qualité de vie des habitants, offrir une meilleure lisibilité des cheminements et participer à l'attractivité de la ville et de la Métropole, en offrant notamment un environnement plus verdoyant. En 2024, le travail s'est concentré sur les études de la place de la République et les travaux d'urbanisme transitoire (place Simone Veil en particulier), travaux qui se poursuivront avec la finalisation des travaux sur la place de la République en 2025 et de nouveaux travaux d'urbanisme transitoire en 2025-2026.



Parc des Étangs à Saulxures-lès-Nancy

- **Lancement de nouvelles études pour l'opération « Cœur de Saulxures »**, suivant l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) comprenant l'ancien site industriel Malora et le secteur Cœur de Saulxures sur l'ancienne zone d'activités de la Route de Bosserville. Ce futur quartier résidentiel entre le parc des Étangs et les espaces agricoles à l'Est vise un programme de constructions d'environ 300 logements individuels, intermédiaires et collectifs comprenant notamment des produits dédiés aux personnes âgées (béguinage, résidence seniors...) ainsi qu'un équipement public communal, tout en permettant la requalification de friches industrielles et leur dépollution, ainsi que le renforcement de la trame verte et bleue le long du ruisseau du Prarupt en connexion avec le Parc des Étangs.



NOUVELLES ÉTUDES URBAINES ET MOBILITÉS SUR LE TECHNOPOLE HENRI POINCARÉ

Au regard de la transformation en profondeur du Technopôle que s'approprient à opérer les projets hospitaliers et universitaires, certaines études nécessitent d'être complétées de manière à afin d'avoir une vision complète et approfondie du territoire.

Compte tenu de la diversité des sujets présents sur le technopôle, la Métropole du Grand Nancy a donc décidé de recruter, au travers d'un accord cadre, une équipe pluridisciplinaire pour l'élaboration, l'animation et le suivi d'un projet urbain et paysager pour la refondation du Technopole Henri Poincaré.

Ces études se dérouleront en lien étroit avec le CHRU, l'Université de Lorraine, la Communauté de Communes de Moselle et Madon, les communes de Vandœuvre-Lès-Nancy et Villers-lès-Nancy et les nombreux porteurs de projets économiques.

Par ailleurs, suite à ces études urbaines, des opérations d'aménagement métropolitaines se poursuivront en 2025 :

- **ZAC Haie Cerlin et ZAC de la Louvière à Seichamps**, avec une commercialisation qui se poursuit.
- **ZAC Austrasie** à Nancy (voir encadré).



Z.A.C. AUSTRASIE À NANCY

Approuvé en 2022, le nouveau schéma directeur vise à intégrer dans le quartier davantage de nature en ville et d'espaces de respiration, notamment via un maillage d'espaces verts publics composés de liaisons douces végétalisées et d'emprises destinées à des jardins partagés et des vergers collectifs qui favoriseront les îlots de fraîcheur et un cadre de vie encore plus qualitatif.

Les îlots ont donc été redécoupés afin d'accueillir des opérations à taille humaine tout en préservant une certaine densité (grâce à des formes urbaines plus conviviales et une spécificité architecturale pour chaque projet), mais aussi des bâtiments multifonctionnels et la création d'une véritable centralité de proximité autour de la place Cincinatti.

En termes de programmation d'habitat, une part de mixité sociale sera intégrée avec 10 % de logements en accession sociale et 20 % de logements locatifs sociaux avec une attention particulière portée à la taille des logements en accession libre afin de favoriser une offre pour les familles.

Côté mobilités et stationnement, le quartier se veut organisé comme une « ville-jardin », en limitant la circulation automobile et en mutualisant le stationnement (parking silo et stationnement souterrain) afin de limiter l'emprise de la voiture sur chaque îlot.

En 2025, la commercialisation et la réalisation d'espaces publics se poursuivra sur cette base, avec les travaux de requalification du Quai Florentin, du Square Guinet et du Square des 5 Piquets ou encore le projet de parking silo privatif.

- **ZAC Bois La Dame à Tomblaine** : la commercialisation et la réalisation d'espaces publics se poursuivront en 2025 suivant le schéma directeur de la ZAC, avec l'objectif de finaliser la tranche 2A en 2026 avant de relancer une nouvelle concession d'aménagement sur les tranches suivantes sur une base partagée.

- **ZAC Nancy Grand Cœur** : après un important travail de remise à plat du budget de la ZAC validé par délibération en septembre 2024, la participation de la Métropole se voit augmentée de 10 195 289 € TTC afin de prendre en compte d'une part les évolutions du nouveau plan guide (végétalisation des espaces publics, baisse de densité et formes urbaines diversifiées, renforcement de la mixité sociale ...) et d'autre part la mise à jour du bilan financier établi dans la précédente mandature. Les années 2025-2026 verront de nouveaux travaux d'urbanisme transitoire sur le Pont des Fusillés et sur l'îlot qui accueillera le futur groupe scolaire, le lancement des consultations sur l'îlot Proue/Auberge de Jeunesse et l'AMI sur l'îlot G, ainsi que la poursuite des études en préparation des travaux sur les espaces publics de la ZAC.
- **Nouvel Écoquartier sur le site des casernes Kléber à Essey-lès-Nancy** : à la suite des études urbaines pré opérationnelles lancées en 2022 et de la concertation engagée sur les anciennes casernes Kléber, ancienne zone OPEX et Cœur Plaines Rive Droite, un schéma directeur d'aménagement a été présenté au public mi 2024. Suivant les orientations retenues, un premier secteur d'aménagement s'articulera autour de l'ancienne « Place d'Armes » pour un programme de construction d'environ 140 logements collectifs, 16 000 m² de surface de planchers d'activités tertiaires, artisanales et agricoles et un parking en ouvrage. Les 3 autres phases d'aménagement, à déclencher dans les 9 ans suivants, prévoient à ce stade environ 680 logements et 24 000m² de surface de planchers d'activités.
- **Nouvelle opération d'aménagement « Sillon du Fonteno » à Heillecourt** : comme évoqué précédemment, le futur quartier résidentiel en contrefort du Sillon du Fonteno paysager sera aménagé selon un programme de constructions d'environ 350 logements et une petite polarité permettant d'accueillir commerces et services en pied d'immeuble, ainsi qu'une réserve foncière pour un équipement scolaire communal.
- **Nouvelle opération d'aménagement « Cœur de Saulxures »** : si les nouvelles études urbaines préalables au lancement de cette opération permettront de préciser les dépenses opérationnelles nécessaires, une participation métropolitaine sera nécessaire au préalable pour appréhender les problématiques de pollution et d'expropriation.



SCALen : L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES NANCY SUD LORRAINE

Comme chaque année, le programme de travail annuel confié à l'agence SCALen définit les enjeux et les contours de son partenariat avec le Grand Nancy.

La Métropole s'appuie en effet sur SCALen pour des missions d'observation et de suivi qui lui permettent d'apprécier plus finement les enjeux de ses politiques publiques, d'analyser et de justifier les choix à retenir dans les projets qu'elle conduit, ainsi que d'évaluer ses actions. Les outils de SCALen se voient évoluer régulièrement pour répondre aux besoins émergents et s'adapter aux évolutions sociétales.

SCALen conduit des études thématiques et territoriales qui alimentent les politiques publiques en matière de Mobilité, d'Urbanisme, d'Habitat, d'Économie ou encore de transition écologique. Dans ce cadre, de nombreuses études seront conduites en 2025 pour accompagner la mise en œuvre du P2M, du PMH, du PCAET, de la stratégie économique et commerciale, de la politique santé et bien-être. SCALen accompagne également la Métropole dans l'élaboration du PLUI-HD.

Enfin, l'agence poursuivra en 2025 l'accompagnement de la Métropole dans la définition de son **nouveau projet de territoire « Nancy 2025-2052 »**. Le travail engagé en 2024 en concertation avec un vaste panel d'acteurs issus de l'ensemble du bassin de vie grand-nancéien se concrétisera en milieu d'année avec la mise au débat de nouvelles orientations stratégiques et prospectives pour notre territoire à 30 ans.

Pour 2025, la subvention de la Métropole du Grand Nancy à l'agence SCALen s'établit à 2 282 710 €.

Autorisation de programme	Opération	CP 2022	CP 2023	CP 2024	BP 2025	Montant AP
Aides a la pierre delegation type 3	Parc public delegue			0	1 025 070	7 228 809
	Parc public fonds propres			0	2 225 000	8 542 000
	Parc prive delegue			1 959 734	16 706 128	105 895 819
	Parc prive fonds propres			555 363	1 014 833	6 413 379
Aides a la pierre delegation type 3				2 515 097	20971031	128 080 007
Aires d'accueil gens du voyage	Rénovation aire d'accueil manitas	0	0	133 646	200 000	5 100 000
	Aire de grand passage			21 777	200 000	1 000 000
	Terrains familiaux			0	40 000	790 000
Aires d'accueil gens du voyage		0	0	155 423	440000	6 890 000
Pcaet a4 adapter le territoire	Phytoremediation		0	0	1 570 000	4 284 000
Pcaet a4 adapter le territoire			0	0	1570000	4 284 000
Pcaet a5 agir collectivement	Maison habitat dev durable		0	3 618	1 000	6 000
Pcaet a5 agir collectivement			0	3 618	1000	6 000
Programme national de rénovation urbaine	Anru1	1 332 689	159 524	410 238	536 800	2 529 629
	Anru2	1 018 590	2 593 197	3 217 322	7 199 884	43 793 377
Programme national de rénovation urbaine		2 351 279	2 752 721	3 627 560	7736684	46 323 006
Urbanisme opérationnel - etudes	Faron		0	0	0	0
	Mechelle picot tomblaine		23 425	7 398	0	90 823
	Etu pre-op st pierre rene ii bonsecours			0	0	500 000
	Etu pre-op cœur de saulxures			0	120 000	180 000
Urbanisme opérationnel - etudes			23 425	7 398	120000	770 823
Urbanisme opérationnel - études	Etudes pre-operationnelles sillon du fo	0	39 206	13 281	20 000	97 000
	Etudes pre-operationnelles rives de m	59 244	59 422	166 614	210 000	767 690
	Etudes pre-opérationnelles technopole	27 456	95 823	107 782	540 000	1 298 879
	Etudes pre-opérationnelles kleber et c	70 383	201 764	110 186	0	398 383
	Etudes pré-opérationnelles nancy cenl	116 027	412 724	370 094	410 000	1 783 158
	Frais de retrocession	34 718	134 308	113 487	0	528 645
Urbanisme opérationnel - études		307 828	943 246	881 445	1180000	4 873 755
Urbanisme opérationnel - zones d'aménagement c	Zac bois-la-dame	531 920	700 000	1 760 000	780 000	6 106 920
	Zac plateau de haye	624 540	180 000	8 185	0	4 012 725
	Zac portes de jarville	817 797	9 238	0	0	827 035
	Zac austrasie	1 013 822	900 000	600 000	600 000	5 004 822
	Artem	1 521 964	0	1 643 886	0	3 195 964
	Zac nancy centre gare	3 000 000	3 823 200	3 685 618	3 182 238	17 855 056
	Zac haie cerlin à seichamps	0	0	303 263	6 000	394 263
	Zac louvière à seichamps	0	0	0	799 714	839 714
	Zac kleber a essey			0	645 200	4 516 400
	Zac sillon du fonteno montaigu bacque			0	0	4 410 000
	Zac faron a vandoeuvre			0	0	0
	Zac st pierre rene ii bonsecours			0	0	4 000 000
	Zac cœur de saulxures			0	0	1 400 000
Urbanisme opérationnel - zones d'aménagement		7 510 043	5 612 438	8 000 952	6013152	52 562 899
Developpement urbain		10 169 150	9 331 830	15 191 493	38 031 867	243 790 490



Construction de 7 maisons individuelles en accession, Zac Haie Cerlin à Seichamps

URBANISME STRATEGIE FONCIERE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	1 000		1 000
Charges de gestion courante	33 248		33 248
Charges financières	5		5
Entretien maint acq		1 071 436	1 071 436
Masse salariale	1 143 612		1 143 612
Operations de portage		1 504 155	1 504 155
Reversements de fiscalité		202 000	202 000
Total urbanisme strategie fonciere	1 177 865	2 777 591	3 955 456

Rénovation urbaine

La Métropole, les communes de Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy et Laxou ainsi que les bailleurs sociaux ont engagé une démarche de transformation volontariste du Plateau de Haye, de Vand'Est et des Provinces, qui s'inscrit à la fois dans le cadre de la convention pluriannuelle du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de l'agglomération nancéienne (qui a fait l'objet d'un avenant important en 2023 et d'une revue partenariale de projet en 2024) et dans le nouveau contrat de ville 2024/2030 qui en constitue le volet humain).



École Victor Hugo aux Provinces à Laxou

Le projet de rénovation urbaine va ainsi connaître en 2025 une accélération opérationnelle, avec des réalisations tangibles pour les habitants.

Le quartier des Provinces à Laxou verra la livraison du nouveau pôle scolaire destiné à remplacer l'école Victor Hugo, tandis que **la ville de Vandœuvre-lès-Nancy finalisera les études de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle MJC Étoile** qui accueillera un tiers-lieu.

Sur le Plateau de Haye, la ville de Nancy lancera l'opération de construction de la nouvelle médiathèque.

La **diversification de l'habitat** et ses enjeux seront au cœur des préoccupations des bailleurs sociaux en 2025, avec la poursuite sur le Plateau de Haye des remises en location par l'OMh du Grand Nancy des logements réhabilités du Cèdre Bleu, ainsi que la livraison de 130 logements neufs rue du Merlon.

Batigère finalisera la déconstruction du bâtiment Courlis à Vandœuvre-lès-Nancy et des immeubles Alsace et Champagne à Laxou. Toujours sur le quartier des Provinces, le bailleur poursuivra son programme de réhabilitation avec le lancement des travaux sur les immeubles Anjou et Touraine.

S'agissant des dépenses de la Métropole, elles s'inscrivent dans une autorisation de programme de 43 919 309 € pour la période 2019 à 2029. En 2025, elles seront plus principalement consacrées à :

- La conduite des études urbaines par quartier.
- Le pilotage global du projet multisites.

- Le suivi des études d'aménagement d'espaces publics et la réalisation des travaux d'accompagnement des opérations de construction sur les 3 quartiers.
- Le lancement des travaux d'aménagement sur le secteur Europe au cœur du quartier des provinces à Laxou.
- La poursuite des travaux d'aménagement de l'avenue Pinchard à Nancy.
- Le désamiantage et la déconstruction du centre commercial Jeanne d'Arc à Vandœuvre-lès-Nancy dès l'achèvement de la procédure d'expropriation.

Les charges de fonctionnement, dont la gestion des centres commerciaux en portage transitoire et les impôts fonciers afférents appellent une inscription budgétaire de 220 352 € en 2025.

RENOVATION URBAINE			
Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	300		300
Charges de gestion courante	4 400		4 400
Charges locatives et dep immob	187 965		187 965
Fluides	6 000		6 000
Masse salariale	194 949		194 949
Opérations de portage		3 307 238	3 307 238
Total renovation urbaine	393 614	3 307 238	3 700 852

Habitat et gens du voyage

L'année 2025 sera également marquée par la phase de consultation et d'enquête publique suite à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, document stratégique et opérationnel qui intègre les enjeux et outils du **Programme Métropolitain de l'Habitat** adopté en juin 2022.

Les enjeux de développement de l'offre nouvelle de logements, de lutte contre la vacance du parc ou encore de recyclage foncier ont fait l'objet d'une spatialisation avec les communes.

La montée en puissance des dispositifs opérationnels est une réponse aux difficultés que rencontre actuellement le marché immobilier. La crise du logement et les besoins récurrents au plan local ont justifié l'adoption en avril 2024 d'un **plan d'urgence pour une relance du logement social** qui a commencé à porter ses fruits. En effet, le nombre de logements financés en offre nouvelle HLM a été multipliée par 3 entre fin 2023 et fin 2024.

Par ailleurs, en lien avec le plan Climat Air Énergie territorial, le **développement d'une offre de conseil et de financements** dédiés s'est concrétisé par une signature avec l'État d'un Pacte Territorial pour offrir aux particuliers, propriétaires occupants ou bailleurs, des dispositifs incitatifs pour répondre aux enjeux de rénovation énergétique du parc ancien de la métropole nancéienne.

En place depuis 2005, une **nouvelle délégation de compétences des aides à la pierre** a été consentie par l'État au bénéfice de la Métropole du Grand Nancy qui poursuivra la programmation et la gestion des aides à la pierre. Une convention-cadre consolide pour la période 2024/2029 les moyens financiers à disposition de la Métropole pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs du programme métropolitain de l'habitat. À cet effet, une double autorisation de programme pluriannuelle, portant sur le financement du logement social et la réhabilitation du parc privé, consolide cette contractualisation à hauteur de 109 073 557 €.

En termes opérationnels, la Métropole poursuivra, en lien avec les collectivités et la SPL Grand Nancy Habitat, la mise en œuvre d'**opérations contractualisées destinées à l'amélioration de l'habitat** (OPAH-RU sur le quartier de Saint-Pierre René II Bonsecours, Programme d'intérêt général « Agissez pour votre logement ») et contribuera aux actions du volet logement de l'ORT sur le centre-ville nancéien.

Dans un contexte de tension croissante en matière d'attributions HLM, la Métropole poursuit ses travaux en matière de définition des modalités d'information des demandeurs et des critères de priorisation de la demande avec l'adoption prévue du plan partenarial de gestion de la demande introduit par la loi ALUR.

2025 marquera la poursuite de la mise en œuvre du **plan Logement d'Abord** qui mobilise un large partenariat dans l'action en faveur d'un public très fragile, pour lequel la réponse en terme de logement peut être le socle d'une insertion durable.

S'agissant de la **politique d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage**, outre les dépenses de fonctionnement liée à la gestion en régie des aires d'accueil métropolitaine, le budget 2025 prévoit des acquisitions foncières et des travaux d'aménagement pour la **création d'une aire de grand passage** ainsi que le financement des études de maîtrise d'œuvre pour les **travaux de rénovation de l'aire de Manitas de Plata située à Maxéville**, une autorisation de programme ayant d'ores et déjà été mise en place pour un budget opérationnel de 5 M€.



HABITAT ET GENS DU VOYAGE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	125 538		125 538
Charges locatives et dep immob	98 955		98 955
Entretien et maintenance	3 960		3 960
Entretien maint acq		3 689 386	3 689 386
Fluides	175 000		175 000
Masse salariale	1 165 269		1 165 269
Subventions et alloc diverses	223 119		223 119
Total habitat et gens du voyage	1 791 841	3 689 386	5 481 227

2.2

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Relever le défi de l'attractivité**Développement économique et touristique**

Adopté le 26 juin 2024, le **schéma d'accueil des entreprises** vient constituer une nouvelle brique de la stratégie de développement économique pluriannuelle adoptée en 2021 et dans laquelle s'inscrit le budget 2025.

Ce document stratégique et opérationnel doit ainsi permettre d'organiser l'accueil et le développement des activités économiques à l'échelle du territoire, de prioriser les enjeux et les investissements dans le temps et dans l'espace et rendre lisible une offre foncière et immobilière cohérente pour l'accueil des entreprises.

Dans ce cadre, **plusieurs actions se concrétiseront en 2025**, notamment la **structuration d'un pôle d'économie circulaire** destiné aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). La Métropole a en effet le projet de financer à hauteur de 2 M€ une opération de requalification d'un bâtiment existant sur la commune de Jarville-la-Malgrange, afin d'accompagner le développement d'entreprises sur un marché porteur et de créer des synergies entre elles sur un site bien identifié qui présente une possibilité d'agrandissement à terme.

Dernière feuille de route qui sera proposée au vote de l'assemblée métropolitaine en février 2025, la Métropole définira son plan d'action pour devenir une **place forte économique en santé** en s'appuyant sur des axes stratégiques (voir ci-après).

En termes d'**animation et de structuration de l'écosystème**, les actions sont déclinées autour du soutien renouvelé aux acteurs de développement économique et d'innovation du territoire. À cette fin, l'**agence de développement économique Sud Meurthe-et-Moselle LORR'UP** créée en 2021 constituera la pierre angulaire du dispositif.

Réaffirmant le rôle structurant des **réseaux territoriaux d'entreprises** (ATP) dans la mise en œuvre de la stratégie économique mais aussi dans le développement d'un territoire RSE exemplaire, la Métropole soutiendra chacune des 8 ATP dans le cadre du Pacte ATP 2021-2026.

La Métropole poursuivra également son **soutien aux acteurs de l'entrepreneuriat** (création-reprise d'entreprises) : Initiative Grand Nancy, Alexis, associations ZFU, ADIE, Incubateurs d'excellence Grand Est (Incubateur Lorrain et Grand Nancy Innovation).



Marché solidaire de Lortie

En matière de **transition alimentaire**, la Métropole poursuit le développement du projet de « **Marché d'intérêt local** » (MIL ou « Rungis local ») dédié à la structuration des filières sur le territoire. 2025 doit ainsi marquer la réorientation de ce projet **vers un pôle agroalimentaire régional d'excellence**, et affirmer Nancy comme un des acteurs majeurs de l'évolution des enjeux alimentaires, en constituant :

- **un lieu de valorisation des productions locales**, non seulement du sud 54, mais aussi de la Lorraine et du Grand Est,
- **un lieu de référence sur la question de la santé alimentaire**, en lien avec l'IHU INFINY et le CHRU du Grand Nancy,
- **un lieu vitrine de l'innovation alimentaire sur le grand Est** (Halle technologique alimentaire, pépinière d'entreprises, AGRIA Grand Est, ENSAIA...).

2025 sera l'année du lancement du projet avec la phase d'acquisition du terrain, la consolidation du programme et du modèle économique et la phase de lancement de l'appel d'offres pour construire et gérer le futur MIL.

Pour mener à bien ce projet structurant, la Métropole consacre une autorisation de programme à hauteur de 5 M€, dont les crédits sont répartis de 2022 à 2026.

Parallèlement aux **politiques de soutien à la structuration et au développement des filières innovantes (santé, énergie et alimentation)**, la Métropole renforcera son soutien au développement des **industries culturelles et créatives** afin d'appuyer la valorisation des Métiers d'art, le développement des activités de tournage dans le cadre de la convention PLATO et le soutien aux cinémas indépendants.

Le **développement et l'animation de l'écosystème d'innovation** à l'échelle du bassin économique, passe bien sûr par l'action de **Grand Nancy Innovation** (voir encadré) ou de **Grand E-NOV**, outil régional de l'innovation qui s'engage sur le territoire auprès des entreprises (accompagnement et financement multipartenaires) et de la collectivité (mobilisation de l'outil « Grand Testeur » facilitant la mise en œuvre d'un produit ou d'un service développé par une entreprise du territoire du Grand Nancy, accompagnement des grands projets structurants).



Parmi ces projets, on peut citer « **Des Hommes et des Arbres, les racines de demain** », un projet coordonné par la Métropole du Grand Nancy qui vise, sur la période 2021-2032, la transformation du territoire par le biais d'actions innovantes mettant en valeur la place des arbres et du végétal dans notre quotidien et notre économie, tout en veillant à leur compatibilité avec les attentes sociétales, les changements climatiques à venir et une valorisation raisonnée des ressources locales. L'association éponyme soutenue par la Métropole assure la gouvernance du Projet « DHDA » et porte les actions inscrites au dossier distingué par l'État comme lauréat « Territoires d'Innovation ».

En complément des soutiens à l'écosystème d'innovation, **la Métropole poursuivra en 2025 son soutien à l'émergence de projets innovants** dans le cadre de dispositifs de stimulation et d'expérimentation (Serre à projets/SCIC KEPOS...) ou d'appels à projets spécifiques.

GRAND NANCY INNOVATION

Marque commerciale de la SEM Henri-Poincaré, Grand Nancy Innovation ou GNI constitue un acteur de référence dans le domaine de l'innovation auprès des startups et des entreprises.

En lien étroit avec l'agence Lorr'up, la structure favorise les échanges à l'interface du public et du privé, elle accompagne le développement des projets innovants issus de la recherche et de la société civile, en particulier dans les filières clés et rend accessible l'innovation à toutes les entreprises (détection des entreprises primo innovantes par l'agence de développement économique et accompagnement par Grand Nancy Innovation).

Au regard des développements envisagés en direction des TPE-PME, et des actions de développement des filières stratégiques (Foodtech, santé, énergie), la Métropole soutiendra la mise en œuvre de la convention d'objectifs 2025 dans le cadre des programmes d'intérêt général liés à la promotion économique du territoire et à la gestion de services communs aux entreprises.

En matière d'**attractivité** et de **rayonnement**, le Grand Nancy souhaite créer un environnement favorable pour entreprendre, vivre et découvrir. La Métropole développe en ce sens un cadre propice à l'essor de l'activité, à la qualité de l'expérience d'accueil et au rayonnement de ses forces économiques.

En 2025, la Métropole concentrera ses efforts dans les domaines suivants :

- la création d'un **Welcome Office** pour les entreprises sera porté par l'agence Lorr'Up en partenariat avec les opérateurs métropolitains (Maison de l'Emploi, Destination Nancy, Grand Nancy Innovation et Scalen) et leurs partenaires pour promouvoir l'image économique et les secteurs-clés du territoire, accompagner à 360° les entreprises dans leur démarche d'implantation.
- **L'attractivité et le développement touristique** (tourisme d'affaires et d'agrément). Confortant les efforts de valorisation de son patrimoine historique et naturel, le Grand Nancy entend transformer la destination en capitalisant sur l'élan créé par l'ouverture de Nancy Thermal. Avec sa feuille de route touristique 2022-2026 permettant d'accompagner cette transformation du territoire vers un destination bien-être, nature, sportive et culturelle incontournable, la Métropole entend densifier et diversifier l'offre, renforcer la promotion touristique du territoire, améliorer l'accueil des visiteurs et moderniser les outils. La Métropole reconduit son soutien financier à l'Office de tourisme métropolitain, au Convention Bureau, et à la Boucle de la Moselle dont 1,15 M€ est issu de l'encaissement de la taxe de séjour.



Villa « Les Glycines », parc de Saurupt à Nancy

- **L'élaboration d'un nouveau projet pour le port de plaisance de Nancy** dont la gestion et l'exploitation ont été transférés à la Métropole du Grand Nancy après décision du conseil métropolitain du 18 avril 2024 et par l'avenant n°5 à la convention du 30 mai 2024, et le lancement d'une nouvelle concession par le propriétaire du site, Voies Navigables de France.
- **Le positionnement en matière de tourisme d'affaire et d'événementiel professionnel** en s'appuyant sur la montée en gamme de l'offre territoriale attendue avec l'arrivée de Nancy Thermal. L'accueil de congrès et d'événementiels d'envergure au Centre Prouvé et au Parc des Expositions constitue un vecteur fort de valorisation et de rayonnement des filières stratégiques de la Métropole et génère des retombées significatives pour le territoire. La Métropole a prévu le parachèvement du Centre Prouvé et poursuit des travaux de gros entretien du Parc des Expositions. Elle mobilise pour ces 2 chantiers une autorisation de programme à hauteur de 3M€ de 2022 à 2026.

- **La capacité d'accueil pour entreprendre et développer l'activité** : la Métropole poursuit son effort pour proposer des solutions immobilières et foncières adaptées aux besoins des acteurs économiques (voir encadré).



UN « PARCOURS RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES » ADAPTÉ AUX CYCLES DE CROISSANCE ET À L'ÉVOLUTION DES NOUVEAUX BESOINS

Attentive aux besoins et attentes des entreprises, la Métropole mobilise une enveloppe de dépenses conséquente de 1,4 M€ pour une recette de 1,1 M€ afin de développer l'offre immobilière et foncière sur le Technopôle Henri-Poincaré avec la **plateforme SVS** et les **ateliers bureaux** ou sur Rives de Meurthe avec les espaces « **ORBOR** », bâtiment French Tech, Mediaparc).

Le Grand Nancy a par ailleurs engagé, en décembre 2024, la construction de la **Maison de l'Innovation Technopolitaine**, sur le Technopôle de Brabois, pour renforcer et dynamiser son offre résidentielle à destination des entreprises issues de l'écosystème de l'innovation, notamment en matière de santé et de matériaux. Pour cela, la Métropole mobilise une AP à hauteur de 12,6 M€, avec une participation de 3,4 M€ de l'État et de 1 M€ de la Région Grand Est.

Dans le cadre de sa stratégie de développement de la filière santé, la Métropole concrétisera en 2025 son action pour **développer l'ancien site Promotech**, un bâtiment dédié aux sciences du vivant, et adapté aux entreprises en développement de l'écosystème (biotech, medtech, et foodtech). Le projet et l'exploitation du bâtiment seront confiés à un opérateur privé (Groupe Bart/ Patriarche).

- **La consolidation d'un cluster cybersécurité à Nancy** : fort des atouts de l'écosystème nancéen et sous l'impulsion de la préfecture de la Meurthe-et-Moselle, de l'agence économique Lorr'up et des acteurs économiques, la Métropole accompagnera la consolidation du cluster et son accompagnement pour mobiliser des financements nationaux dans le cadre des appels à projets.



- **Le maintien d'une desserte performante et d'infrastructures stratégiques pour les activités d'affaires et sanitaires** par un soutien renouvelé de 385 000€ aux investissements portés par le délégataire de services : la SASU Grand Nancy Aéroport. La Métropole entend aussi permettre le développement d'une activité économique par la SASU sur le périmètre de la DSP (développement panneaux photovoltaïques...) et générer des ressources destinées à la modernisation des équipements aéroportuaires. Les contours stratégiques de ce développement seront concertés avec la Métropole et les parties prenantes dès le début de l'année 2025.

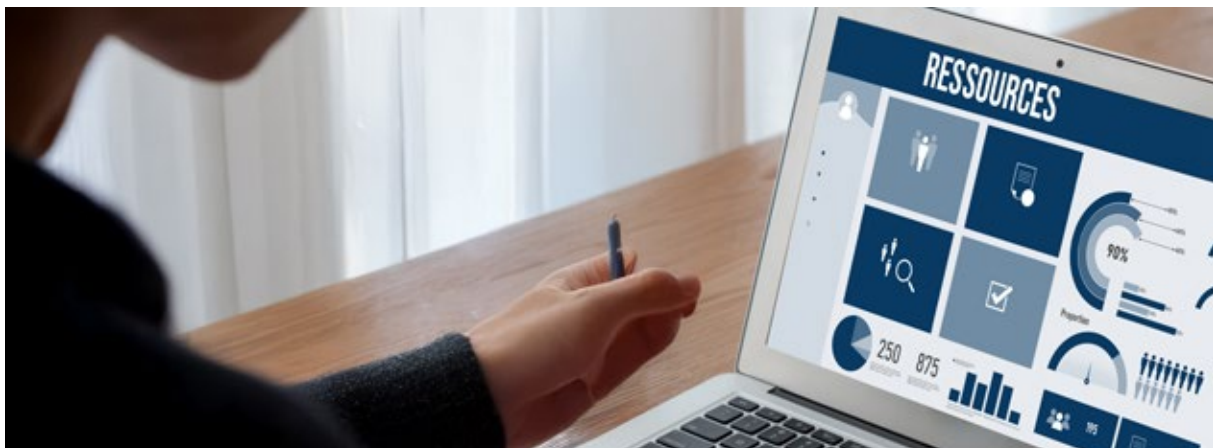
Autorisation de programme	Opération	CP 2022	CP 2023	CP 2024	BP 2025	Montant AP
Centre des congrès	Maintenance du centre des congrès	91 634	14 833	165 166	445 000	1 950 832
	Construction du centre des congrès	518 035	43 972	62 207	1 775 000	3 657 012
Centre des congrès		609 670	58 805	227 373	2 220 000	5 607 844
Creation pôle de économie sociale et solidaire	Creation pôle de économie sociale et solidaire				1 000 000	2 000 000
Creation pôle de économie sociale et solidaire					1 000 000	2 000 000
Maison de l'innovation technopolitaine	Maison de l'innovation technopolitaine	3 008 584	5 000 000	89 416	3 530 000	12 760 000
Maison de l'innovation technopolitaine		3 008 584	5 000 000	89 416	3 530 000	12 760 000
Marché d'intérêt national	Marché d'intérêt national	13 500	0	50 000	2 500 000	4 813 500
Marché d'intérêt national		13 500	0	50 000	2 500 000	4 813 500
Parc des expositions	Parc des expositions			2 464 626	150 000	2 825 000
Parc des expositions				2 464 626	150 000	2 825 000
Innovation dev eco-touristique		3 631 753	5 058 805	2 831 415	9 400 000	28 006 344

INNOVATION

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses investissement		52 000	52 000
Charges de gestion courante	130 600		130 600
Charges locatives et dep immob	612 810		612 810
Entretien maint acq		100 000	100 000
Fluides	123 920		123 920
Subventions et alloc diverses	782 500		782 500
Total innovation	1 649 830	152 000	1 801 830

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	1 000		1 000
Charges de gestion courante	131 240		131 240
Charges de gestion deleguee	3 090 375		3 090 375
Charges locatives et dep immob	749 761		749 761
Entretien et maintenance	3 600		3 600
Entretien maint acq		805 400	805 400
Fluides	26 480		26 480
Masse salariale	861 146		861 146
Subventions et alloc diverses	1 447 000		1 447 000
Total developpement economique	6 310 602	805 400	7 116 002



TOURISME

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	214 274		214 274
Charges de gestion deleguee	1 375 000		1 375 000
Charges locatives et dep immob	14 400		14 400
Entretien et maintenance	39 486		39 486
Entretien maint acq		457 000	457 000
Fluides	50 718		50 718
Subventions et alloc diverses	12 000		12 000
Total tourisme	1 705 878	457 000	2 162 878

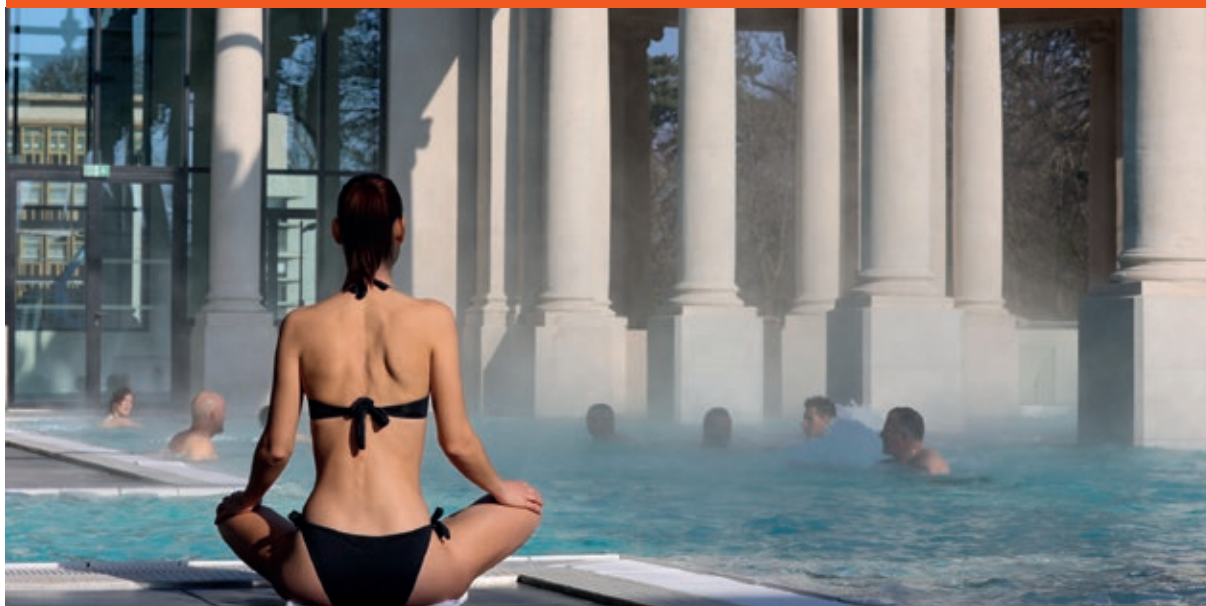
NANCY THERMAL

Nancy Thermal incarne l'ambition de la Métropole de retrouver la fierté d'une cité thermale moderne et attractive, attentive au bien-être et à la santé, fédérant les acteurs de l'économie, du tourisme, de l'enseignement supérieur et de la santé autour d'une nouvelle vocation.

Après les difficultés rencontrées sur la partie cures en 2023-2024, le succès de la réouverture des cures en août 2024 et l'augmentation très significative de la fréquentation au cours de l'année témoignent du potentiel de Nancy Thermal.

L'année 2025 devrait ainsi être la première année de plein exercice de cet équipement phare du Grand Nancy, tout en permettant l'évolution de l'offre bien-être pour mieux prendre en compte les besoins, le lancement de l'offre de restauration et du pôle thermasanté - thermasport.

Au titre du budget 2025, les crédits de paiement intègrent principalement la contribution contractuellement fixée par le contrat de délégation de service public de 2 480 000 €.



NANCY THERMAL EXPLOITATION

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	72 000		72 000
Masse salariale	104 877		104 877
Charges de gestion deleguee	2 480 000		2 480 000
Total nancy thermal exploitation	2 656 877,00	0	2 656 877,00

Enseignement supérieur et recherche

Siège historique de l'université et berceau de grandes écoles, riche de ses 52 000 étudiants et 3 600 enseignants-chercheurs, le Grand Nancy dispose de sérieux atouts pour jouer un rôle majeur dans la compétition mondiale de l'économie de la connaissance, avec à la clé les innovations et technologies de rupture.

Formation, recherche et transfert, diffusion des connaissances et de la culture scientifique et technique, entrepreneuriat et innovation constituent autant de champs où la Métropole intervient en appui des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et des entreprises pour accroître son rayonnement.

Adoptée en 2021, la stratégie de développement économique et d'innovation de la Métropole a posé les bases de liens plus étroits entre les actions de développement économique et l'enseignement supérieur – recherche afin d'apporter davantage de liant entre les acteurs académiques et socio-économiques.

Dans cette perspective, la stratégie économique votée en novembre 2021 a impulsé une démarche de structuration et de consolidation de secteurs d'avenir à fort potentiel. À la fois forces du territoire en recherche et en innovation mais également secteurs clés à développer, **l'énergie, l'alimentation et la santé constituent les défis sectoriels que la Métropole souhaite mettre au cœur de son action.** S'appuyant sur le génie des procédés, les matériaux et le numérique dans une approche inter-filières, la stratégie entend consolider et faire rayonner un écosystème ESRI d'excellence en renforçant et en encourageant l'interdisciplinarité.

La Métropole du Grand Nancy soutiendra au titre de sa politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche :

- Les pôles d'excellence qui font son attractivité : procédés-matériaux-énergie, santé, géoressources et environnement, numérique dont cybersécurité et intelligence artificielle (IA).
- Les programmes de recherche et innovation des écoles et composantes de formation, ainsi que l'association Artem qui refonde les contenus mis en place il y a 20 ans pour renforcer davantage la transdisciplinarité.

Le soutien aux recherches en médecine thermique (Institut du thermalisme) et en cancérologie (l'ICL, parmi les premiers centres de lutte contre le cancer en France) sera poursuivi.

En matière d'immobilier, le Grand Nancy investira pour parfaire l'étanchéité de l'école d'art et de design située sur le campus ARTEM dont elle est propriétaire à hauteur de 1 700 000€.

En fonctionnement, la Métropole poursuivra son soutien au Peel, à l'Incubateur Lorrain, Grand Nancy Innovation et assurera la maintenance des locaux dont elle a la charge. Elle poursuivra également son soutien au World Materials Forum, manifestation économique consacrée aux matériaux, à l'énergie, au recyclage des déchets électroniques et électriques et aux filières courtes, avec le point effectué sur les innovations de rupture appliquées en entreprises, un challenge de start-up et une réflexion collective sur les grands enjeux industriels français dans la compétition mondiale pour une enveloppe globale de 160 000 €.

Enfin, la Métropole mobilise une autorisation de programme en investissement à hauteur de 14M € pour soutenir des projets d'innovation et de recherche, dont une partie a également été retenue au titre du CPER 2021-2027.

La Métropole du Grand Nancy a toujours été signataire des Contrats de Plan État-Région (CPER) ou de contrats territoriaux de déclinaison du CPER. Seul le volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) a un engagement identifié de l'État et de la Région de 2021 à 2027, avec une ventilation par opération pour les projets immobiliers universitaires et du CHRU et par grands projets de recherche.

Les opérations identifiées en immobilier universitaire pour Nancy :

- **La restructuration globale du Campus des Aiguillettes.** La Faculté des Sciences et Technologies, qui n'a jamais été rénovée depuis sa construction, se situe à la jonction de la Technopole Brabois et du campus ARTEM. La restructuration représente un enjeu important pour le territoire métropolitain afin de faire revivre ce campus et d'augmenter l'attractivité pour les chercheurs, enseignants, étudiants. Concernant la 1^{re} tranche du projet de restructuration, les travaux débuteront dès 2027, la Métropole mobilise une AP de 5M€.
- **La restructuration de l'IUT de Nancy-Brabois** pour intégrer de nouvelles formations et rénover la halle pour des innovations en génie biologique et médical et bioproduction-alimentation-santé. Pour ce projet structurant de l'offre universitaire sur son territoire, la Métropole mobilisera 1,5M€ de crédits au sein de l'AP recherche dans le cadre du CPER 21-27.

La recherche et l'innovation :

Dans le cadre du soutien au programme de recherche et d'innovation dans la formation des grandes écoles et composantes de formation d'enseignement supérieur du territoire, la Métropole poursuivra son soutien aux acteurs majeurs qui contribuent au rayonnement international du Grand Nancy.

En 2025, un soutien sous forme d'un **appel à projets en réponse aux défis sociétaux**, sera mis en place afin d'accroître l'ouverture à l'international, l'innovation et transdisciplinarité au sein des formations.

Dans le cadre du CPER 2021 - 2027, la Métropole apporte un soutien global à hauteur de 1 M€, qui se traduisent en 2025.

Afin de pouvoir soutenir les projets d'innovations médicales sur le territoire, la Métropole souhaite mobiliser une enveloppe de 2,9M€ répartie entre 2024 et 2027 en investissement :

- L'Institut des maladies inflammatoires chroniques de l'intestin IHU INFINY.
- Une plateforme Grande Région Est de production de Médicaments de Thérapie Innovante, comprenant un bâtiment neuf ainsi que des équipements.



CHRU à Brabois

- L'Institut de Recherche et d'Innovation en Santé (IRIS), lieu de recherche clinique et d'accueil d'entreprises qui ont besoin des équipements du CHRU ou de cohortes patients (soutenu par la Métropole dans le cadre du Pacte État-Métropole, ce qui a notamment permis d'accueillir les développements du GIE Nancyclotep pour la radiothérapie interne vectorisée).



ENSEIGNEMENT SUP ET RECHERCHE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	550		550
Charges de gestion courante	45 000		45 000
Charges locatives et dep immob	71 460		71 460
Entretien maint acq		1 710 000	1 710 000
Fluides	33 000		33 000
Masse salariale	58 082		58 082
Subventions et alloc diverses	380 000		380 000
Total enseignement sup et recherche	588 092	1 710 000	2 298 092

Autorisation de programme	Opération	CP 2022	CP 2023	CP 2024	BP 2025	Montant AP
Projets de recherche et d'innovation	Projets de recherche et d'innovation	1 171 329	2 070 500	2 150 000	2 150 000	10 391 829
Projets de recherche et d'innovation		1 171 329	2 070 500	2 150 000	2 150 000	10 391 829
Restructuration du campus des aiguillettes	Restructuration du campus des aiguillettes	0	0	500 000	500 000	5 000 000
Restructuration du campus des aiguillettes		0	0	500 000	500 000	5 000 000
Soutien au projet enact	Soutien au projet enact				250 000	1 000 000
Soutien au projet enact					250 000	1 000 000
Soutien aux projets d'innovation médicales	Soutien aux projets d'innovation médicales	0	0	300 000	525 000	2 975 000
Soutien aux projets d'innovation médicales		0	0	300 000	525 000	2 975 000
Enseignement sup et recherche		1 171 329	2 070 500	2 950 000	3 425 000	19 366 829

Rayonnement et coopération territoriale

La Métropole du Grand Nancy occupe une place centrale au cœur d'un vaste territoire sud lorrain avec qui des liens privilégiés sont tissés au quotidien. Si la Métropole du Grand Nancy assume pleinement son rôle de locomotive dans l'aire urbaine, il n'en demeure pas moins que les fortes interdépendances et une histoire ancienne de coopération interterritoriale font la singularité de ce territoire attaché au partage et aux projets communs.

Essentiel à l'attractivité du territoire lorrain, le rayonnement de la Métropole du Grand Nancy passe par des relations et équilibres à conforter avec les pôles de dimension européenne et mondiale, à l'interface entre le bassin parisien, l'axe rhénan et la Grande Région transfrontalière.

Ce croisement entre dynamiques internes à l'aire urbaine de la Métropole du Grand Nancy et interactions avec d'autres échelles territoriales se traduit notamment par des projets communs qui participent à un co-développement.

Les crédits inscrits au budget primitif 2025 concernant la politique publique de rayonnement du territoire et de la coopération territoriale regroupent les crédits de l'ensemble de la Mission Rayonnement aux finalités différentes.

Une enveloppe de 743 000 € est consacrée aux crédits de coopération territoriale permettant de financer le soutien de la Métropole au titre sa participation au syndicat mixte du **Sillon Lorrain** et de la **Multipole Sud 54**. Ces instances partenariales constituent le cadre privilégié du dialogue interterritorial entre les acteurs lorrains, au sein duquel la Métropole du Grand Nancy entend continuer de jouer un rôle majeur.

Par ailleurs, le Grand Nancy construit, du fait de son périmètre géographique relativement restreint, des coopérations resserrées avec les intercommunalités voisines qui participent du même bassin de mobilités, d'emploi et de vie. Elles se traduisent par des partenariats du quotidien (en matière de transports, de valorisation des ordures ménagères, d'eau ou d'assainissement), mais aussi par des réflexions stratégiques de plus long terme (à l'instar de la modernisation des axes autoroutiers A31, A33 et A330 ou de la requalification de l'échangeur de Brabois), qui sont formalisés dans les **contrats de réciprocité**. Après deux contrats délibérés en 2024 avec les Communauté de Communes Moselle et Madon et du Bassin de Pompey, 2025 devrait voir deux nouveaux contrats finalisés avec les intercommunalités de Seille et Grand Couronné et des Pays du Sel et du Vermois.

Cette année encore, la Métropole fait le choix de **renouveler ses partenariats avec l'association France Urbaine**, l'association des Communautés de France et plusieurs réseaux européens à l'instar d'Euregio.



Le Campus du climat à la Métropole du Grand Nancy

La Métropole mobilisera également une enveloppe de 70 000 € afin de favoriser la participation citoyenne à travers les nouvelles actions s'inscrivant dans le cadre de la COP territoriale du Grand Nancy, levier participatif de la transition environnementale à l'échelle du Grand Nancy avec notamment la création d'un Conseil métropolitain des enfants pour les transitions et l'accompagnement du projet « Ligne de vie(s) » autour de la nouvelle L1 du trolleybus.

COOPERATION TERRITORIALE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	1 000		1 000
Charges de gestion courante	78 160		78 160
Entretien et maintenance	11 200		11 200
Masse salariale	42 462		42 462
Subventions et alloc diverses	2 500		2 500
Total coopération territoriale	135 322	0	135 322

Une enveloppe de subventions de 217 300 € est consacrée au **soutien des événements et manifestations organisées sur le territoire du Grand Nancy** et contribuant à renforcer son attractivité et son rayonnement : Nancy Jazz Pulsations, Livre sur la Place, Festival du Film International, World French Restaurant, pour ne citer que quelques exemples. Ces subventions s'accompagnent d'une stratégie idoine de valorisation favorisant la notoriété de notre territoire et soutenant la stratégie d'acquisition de nouveaux publics.



L'année 2025 verra le **déploiement de la nouvelle signature du territoire** dont l'objectif est de renouveler l'image de notre Métropole et sa notoriété en valorisant tout autant la destination que les potentialités pour l'accueil de nouveaux habitants, de nouvelles activités et de nouveaux investissements économiques. Cette signature sera déclinée sur l'ensemble des supports et vecteurs de communication mais aussi auprès de l'ensemble des partenaires locaux.

Pour mettre en place et accompagner cette stratégie, la Métropole mobilise une enveloppe globale de 475 000 € incluant notamment la communication institutionnelle, la création de différents supports de communication (vidéo, web, ...) ou encore le soutien à « **Metro'folies** ». Dans le cadre de cette enveloppe, une campagne d'image et de notoriété sera engagée permettant de valoriser la nouvelle signature de territoire tant au niveau local que national.



Outre la signature de territoire, deux nouveautés se profilent en 2025 en matière de supports de communication : le **portail d'Attractivité** d'une part, véritable fer de lance de cette signature, et une **nouvelle formule du magazine Métropoly** d'autre part qui sera édité 3 fois dans l'année avec des contenus augmentés. Une enveloppe de 175 000 euros sera mobilisée à cet effet.



“ La métropole, terre d'événements ”

Enfin, à ces crédits s'ajoutent ceux consacrés à l'action internationale menée par le Grand Nancy, notamment à travers l'organisation des **Entretiens Franco-Allemands de Nancy** (EFAN), la poursuite des actions et projets de solidarité engagés avec des partenaires internationaux (Liban, Gorée, Israël notamment). Par ailleurs, une enveloppe est également prévue pour permettre l'organisation de délégations à l'étranger. Cela représente un budget de 134 000€. Ce budget est complété par une enveloppe de 26 500€ dédiée aux cotisations aux associations et réseaux européens et de 53 500€ affectés à des subventions.

RAYONNEMENT

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	38 950		38 950
Charges de gestion courante	772 789		772 789
Entretien maint acq		10 000	10 000
Masse salariale	2 907 981		2 907 981
Participations contrib obligat	547 000		547 000
Subventions et alloc diverses	204 500		204 500
Total rayonnement	4 471 220	10 000	4 481 220

2.3

SERVICES ET INFRASTRUCTURES

Une Métropole au service de la qualité de vie de ses habitants**Prévention et gestion des déchets**

En charge de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets, la Métropole du Grand Nancy fait constamment évoluer ses pratiques afin d'optimiser ses équipements et contribuer à la réduction et à la valorisation des déchets.



Les investissements engagés en 2024 pour mettre en œuvre le **tri à la source des bio déchets** se poursuivront à moindre échelle en 2025 pour la poursuite de l'implantation des équipements de collecte. En parallèle, la montée en puissance de la collecte de ce nouveau flux et la hausse des tonnages à traiter entraîne une hausse des dépenses de fonctionnement.

Si le contexte inflationniste et donc la hausse des indices de révision des marchés pèse dans l'évolution du budget, le financement du service public de gestion des déchets demeure toutefois intégralement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont le taux est stable depuis 2020.

En matière de prévention des déchets et en complément de la collecte dédiée des biodéchets, la Métropole du Grand Nancy a fait le choix de renforcer l'**incitation au compostage individuel** et de poursuivre le développement du compostage partagé sur la base du volontariat. Les crédits dédiés à l'acquisition de composteurs ont donc été augmentés.

La possibilité offerte aux Grand Nancéiennes de pouvoir bénéficier d'une **subvention pour l'achat de textiles sanitaires** ayant rencontré un franc succès en 2024, les crédits ont également été augmentés en 2025.

Le projet de construction d'une **Maison de la prévention et du tri** est relancé en 2025. D'un montant total estimé à 1,2 millions d'euros, cet espace pédagogique, dont l'implantation est prévue à proximité de l'usine d'incinération de Ludres, fera partie du circuit de visite proposé aux écoles et habitants du Grand Nancy. Il sera constitué de plusieurs espaces, dont un appartement témoin, une zone ludique sur les circuits du tri, et d'un jardin pédagogique. La maîtrise d'œuvre sera lancée en 2025 pour des travaux qui devraient s'étaler sur toute l'année 2026.

S'agissant de la **collecte et du traitement des déchets**, le budget 2025 a été élaboré sur la base des données de l'année 2024, en tenant compte de la conjoncture et de l'impact des projets sur l'évolution des tonnages des différents flux collectés notamment.

Depuis plusieurs années, le Grand Nancy développe la **collecte en apport volontaire via l'installation de conteneurs semi-enterrés en habitat collectif et de conteneurs enterrés dans les quartiers historiques** et les secteurs sauvegardés. Plusieurs projets de grande envergure sont programmés en 2025 à Nancy (rue de la Commanderie, secteur autour de la Place Charles III, le long du tracé de la future piste cyclable structurante Est-Ouest), dans l'objectif de supprimer la collecte des ordures ménagères en sacs déposés au sol ou en points de regroupement. Le budget dédié prévoit l'acquisition de conteneurs, les éventuelles fouilles archéologiques ainsi que l'ensemble des travaux nécessaires à l'implantation de ces équipements.

Le **centre de collecte**, bâtiment industriel et administratif d'une surface de 3 000 m² et dont la construction a eu lieu en 1994, nécessite également d'importants travaux de réfection (menuiseries, chauffage, station de lavage). L'implantation de panneaux solaires en toiture ainsi qu'en ombrières sur le parking sera également étudié.

Le développement se poursuivra en 2025 nécessitant l'acquisition de conteneurs de surface, enterrés et semi-enterrés, et les travaux correspondant à leur implantation, ainsi que des travaux d'aménagements et de maintenance du centre de collecte de Ludres.

La Direction Déchets Ménagers participera également, à hauteur de 1,3 M au projet de construction d'une station GNV mené par la Direction des transports pour l'approvisionnement des bus urbains. Les camions de collecte pourront ainsi bénéficier d'un carburant moins émetteur en gaz à effet de serre.



Déchetterie de Ludres

Afin d'offrir aux usagers des **déchetteries** des installations de qualité, des travaux d'entretien sur les équipements existants et les matériels utilisés sont prévus chaque année. En 2025, il est notamment prévu de remplacer les locaux à déchets dangereux et les bungalows des gardiens de certaines déchetteries. Un important programme de mise en conformité au regard de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement est également nécessaire (maîtrise du risque d'incendie et de pollution des eaux, sécurité des usagers et du personnel d'exploitation...).

Il est également prévu de **débuter les études pour la construction de la nouvelle déchetterie d'Essey-lès-Nancy**.

Enfin, l'échéance de renouvellement des marchés de collecte et traitement des déchets est fixée au 30 mars 2027. Dans cette perspective, il sera procédé dès 2025 au recrutement d'un bureau d'étude qui aura pour mission de l'accompagner dans ce processus.

Autorisation de programme	Opération	CP 2022	CP 2023	CP 2024	BP 2025	Montant AP
Construction de la maison de la prévention et du tri	Construction de la maison de la prévention et du tri	9 768	2 275	7 558	450 000	1 019 600
Construction de la maison de la prévention et du tri		9 768	2 275	7 558	450 000	1 019 600
Conteneurisation de l'hypercentre de nancy	Conteneurisation de l'hypercentre de nancy	51 842	297 464	530 358	1 000 000	2 233 620
Conteneurisation de l'hypercentre de nancy		51 842	297 464	530 358	1 000 000	2 233 620
Optimisation et rationalisation points de collecte déchets	Optimisation et rationalisation points de collecte déchets	426 271	200 292	63 082	1 570 000	14 278 325
Optimisation et rationalisation points de collecte déchets		426 271	200 292	63 082	1 570 000	14 278 325
Rénovation et extension de déchetteries	Rénovation et extension de la déchetterie de ludres	1 425 311	756 270	20 822		2 202 403
	Rénovation et extension de la déchetterie d'essey-lès-nancy	0	0	0	200 000	2 200 000
	Rénovation et extension d'une 3e déchetterie métropolitaine	0	0	0	0	2 200 000
Rénovation et extension de déchetteries		1 425 311	756 270	20 822	200 000	6 602 403
Prévention et gestion déchets		1 913 191	1 256 300	621 819	3 220 000	24 133 949

PREVENTION GESTION DES DECHETS

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	8 000		8 000
Charges de gestion courante	1 462 751		1 462 751
Charges de gestion déléguée	32 736 000		32 736 000
Charges locatives et dep immob	4 300		4 300
Entretien et maintenance	85 000		85 000
Entretien maint acq		4 915 000	4 915 000
Masse salariale	1 678 367		1 678 367
Mutualisation services communs	750		750
Operations compte de tiers		100 000	100 000
Rembours de frais interbudgets	3 675 000		3 675 000
Subventions et alloc diverses	252 500		252 500
Total prevention gestion des dechets	39 902 668	5 015 000	44 917 668

Eau et assainissement

La Métropole met en œuvre les services essentiels à la population que sont l'eau potable, l'assainissement, la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques. À partir de l'eau prélevée dans la Moselle et traitée par l'usine à Vandœuvre-lès-Nancy, le Grand Nancy assure la fourniture d'eau potable à plus de 62 000 abonnés à travers un réseau de distribution de près de 1 000 km. Les eaux usées rejetées sont collectées par 1 400 km de canalisations et transférées à la station d'épuration de Maxéville pour traitement. Près de 30 millions de m³ sont épurés chaque année avant rejet dans la Meurthe.

Les dépenses et recettes dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont portées dans deux budgets annexes dédiés. Les dépenses de fonctionnement du budget eau intègrent l'approvisionnement, le traitement et la distribution sur l'agglomération, dont le coût d'exploitation de l'usine des eaux (3,8 M€), et pour l'assainissement la collecte et le traitement des eaux usées à la station d'épuration (10,22 M€).

Pour les deux budgets, les dépenses et recettes prennent en compte la réforme des redevances dues aux agences de l'eau. Introduite par la loi de finances du 30 décembre 2023, cette réforme mise en œuvre à partir de 2025, conduira :

- à la suppression définitive de la recette de fonctionnement versée au titre de la prime épuratoire suite à sa baisse progressive ;
- au remplacement des redevances modernisation des réseaux et pollution domestique par des redevances consommation, performance eau et assainissement dont les taux votés par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse conduisent à la stabilité des redevances en 2025 par rapport à 2024.



Réservoir Richard Pouille à Vandœuvre-lès-Nancy

Les principaux investissements programmés en 2025 sont déclinés ci-dessous par centres de responsabilité.

Politique publique	Autorisation de programme	Opération	CP 2022	CP 2023	CP 2024	BP 2025	Montant AP
	Démolition ancienne usine st charles	Démolition ancienne usine et charles	0	0	200 000	1 050 000	2 117 000
	Démolition ancienne usine et charles		0	0	200 000	1 050 000	2 117 000
	Diversification de la ressource en eau	Alimentation en eau depuis la meurthe	202 300	160 533	588 189	40 000	34 810 633
	Diversification de la ressource en eau		202 300	160 533	588 189	40 000	34 810 633
	Lutte contre les inondations	Renaturation des cours d'eau	33 081	9 338	299 738	101 000	3 017 184
		Bassin des plaines rives droite	696 692	158 908	416 633	452 942	8 866 884
	Lutte contre les inondations		729 773	168 247	716 371	553 942	11 884 068
	Modernisation de la step de maxéville	Refonte digestion - injection biométhane	5 992 272	696 980	300 776	0	7 032 211
	Modernisation de la step de maxéville		5 992 272	696 980	300 776	0	7 032 211
	Modernisation step maxéville	Constr. et reparation batiments step maxéville				500 000	3 300 000
	Modernisation step maxéville					500 000	3 300 000
	Projets enr	Projets enr				400 000	3 675 000
	Projets enr					400 000	3 675 000
	Réseaux de collecte assainissement des eaux usées	Restructuration de réseaux structurants eaux usées	0	29 817	16 550	5 000	1 236 867
		Eaux claires parasites	0	413 866	666 134	515 000	2 010 000
	Réseaux de collecte assainissement des eaux usées		0	443 683	682 684	520 000	3 246 867
	Réseaux de distribution d'eau potable	Renouvellement des réseaux structurants d'eau potable	2 217 490	1 267 319	697 789	1 100 000	6 782 599
		Renouvellement des compteurs d'eau - déploiement radiorelevé	1 361 895	1 321 171	1 209 803	0	4 211 834
	Réseaux de distribution d'eau potable		3 579 385	2 588 490	1 907 592	1 100 000	10 994 433
	Schéma directeur d'assainissement	Travaux step - schéma directeur d'assainissement	0	0	0	200 000	71 000 000
		Etudes - schéma directeur d'assainissement	98 475	780 837	1 103 218	100 000	3 005 255
		Travaux réseau - schéma directeur d'assainissement	0	0	0	0	36 502 127
	Schéma directeur d'assainissement		98 475	780 837	1 103 218	300 000	110 507 382
	Sécurisation de la ressource en eau	Confortement du barrage de méréville sur la moselle	97 580	970 615	769 763	1 120 270	2 958 228
		Réhabilitation réservoir saint charles	237 001	284 399	18 212	100 000	3 032 572
		Création d'un réservoir au sud de vandœuvre	0	0	0	0	5 000 000
	Sécurisation de la ressource en eau		334 581	1 255 014	787 974	1 220 270	10 990 800
	Vehicules materiels et engins roulants	Vehicules materiels et engins roulants				290 000	1 450 000
		Vehicules materiels et engins roulants				115 000	1 495 000
	Vehicules materiels et engins roulants					405 000	2 945 000
Eau et assainissement			10 936 786	6 093 784	6 286 804	6 089 212	201 503 393

Eau

→ Garantir l'approvisionnement en eau potable de qualité

Pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la Métropole qui est dépendante d'une unique ressource d'eau brute sur la Moselle (prise d'eau en rivière et réserve de Richardménil), la **création d'un captage en Meurthe** est engagée. Il consiste à réaliser une prise d'eau et une station de pompage situées sur la commune de Vigneulles (54) ainsi qu'une canalisation de 21,5 km en DN900 afin d'acheminer l'eau brute jusqu'à l'usine de traitement Édouard Imbeaux située à Vandœuvre-lès-Nancy. Le montant de l'opération s'élève à 34 M€.



Barrage de Morteau à Vigneulles en aval de la future prise d'eau

L'année 2023 a été marquée par le dépôt des dossiers d'autorisation et leur instruction par les services de l'État. Les tensions quantitatives identifiées sur la Meurthe en 2022 et le Plan Eau présenté courant 2023 conduisent à mener des études complémentaires (environ 500 k€ d'études en 2025 reports inclus) en vue d'un nouveau dépôt fin 2025.

Au titre de la **production d'eau potable**, il est prévu des travaux de renouvellement et d'amélioration de l'usine Édouard Imbeaux (0,905 M€) ainsi que sur les réservoirs (1,145 M€). Le contrat d'exploitation pour cette usine qui produit annuellement près de 17 Mm³ d'eau potable a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une période de 8 années et a été attribué à la société dédiée Nancéenne des Eaux (filiale du groupe Suez). Afin de garantir une eau potable de qualité et plus durable, ce contrat intègre des engagements sur les performances de traitement et la qualité de l'eau produite, sur l'amélioration de sécurité informatique et physique des installations ainsi que l'achat d'énergie verte et l'étude de l'implantation de panneaux photovoltaïques. Les coûts du contrat d'exploitation sont maîtrisés malgré les hausses des salaires, des réactifs et de l'énergie. La prévision de dépense en 2025 s'élève à 3,8 M€, alors que le réalisé 2024 devrait s'établir à 3,6 M€.

→ Pérenniser le captage actuel dans la Moselle

Le **barrage de Méréville**, indispensable au maintien du plan d'eau de la prise d'eau brute dans la Moselle, doit faire l'objet de travaux de confortement entre 2023 et 2025. Après une première tranche en 2023, le montant des investissements s'élève à 1,120 M€ en 2025 pour renouveler les clapets de crue.

→ Économies d'eau

Pour protéger et économiser la ressource en eau, le Grand Nancy mène de longue date de nombreuses actions telles que le renouvellement des réseaux, la recherche des fuites, le remplacement régulier des compteurs d'eau ou la sensibilisation des grands nancéens à la sobriété.



Compteur équipé d'un module de radiorelevé

Pour aller plus loin, **le Grand Nancy intensifie ses efforts de sensibilisation des usagers à leurs consommations d'eau** et notamment les gros consommateurs. La mise en place du **radiorelevé des compteurs d'eau** dont le déploiement a été finalisé en 2024 y contribue. Grâce à ce dispositif opérationnel depuis octobre 2023, chaque abonné a accès à ses données de consommation hebdomadaire pour l'inciter à la sobriété. Il permet également à la Métropole d'alerter rapidement en cas de fuites et surconsommations survenant après compteurs et ainsi d'éviter des pertes d'eau potable et les dépenses superflues correspondantes.

Le renouvellement du réseau de distribution et des branchements se poursuivra (2,86 M€ sur programmes d'entretien maintenance et acquisition), **ainsi que le renouvellement de canalisations structurantes engagé en 2022** (1,1 M€). Ces travaux font l'objet d'une programmation pluriannuelle en coordination avec les programmes d'urbanisme et de voirie.

→ Développement des énergies renouvelables

Afin d'augmenter notre autonomie vis à vis de l'énergie électrique et de mieux maîtriser les coûts de fonctionnement associés, une autorisation de programme dédiée au déploiement des énergies renouvelables (EnR) dans le cycle de l'eau a été créée.

La première opération consiste en la **refonte de la microcentrale du barrage de Méréville** (renouvellement des 2 génératrices, mise en conformité réglementaire avec création d'une passe à poissons, refonte des grilles pour assurer l'ischyocompatibilité, obtention de l'autorisation de production). La maîtrise d'ouvrage du projet se structure afin qu'il soit **porté conjointement par la Métropole et la Communauté de Commune de Moselle et Madon** (CCMM) et de fixer le montant des participations de chaque collectivité. À ce stade, l'autorisation de programme prévoit une participation de 0,9 M€ pour la Métropole. Les études et les travaux s'étaleront de 2025 à 2027 pour un montant total de 6 M€. La production attendue (4,6 GWh/an) devrait être valorisée pour plus d'un tiers en autoconsommation par la prise d'eau en Moselle et le reste devrait être valorisé en autoconsommation collective avec la CCMM.

Par ailleurs, des études engagées en 2024 pour apprécier la faisabilité et l'intérêt économique de développer des solutions de panneaux photovoltaïques sur le périmètre de l'usine de production d'eau potable Édouard Imbeaux et ses satellites (réservoir Saint Charles et pôle de l'eau) se poursuivent et permettront de confirmer courant 2025 l'intérêt technico-économique du projet. L'usine étant un gros consommateur d'électricité, il permettrait de couvrir une part significative de ses besoins en énergie électrique. De plus, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de la station de pompage de Haut de Blémont est prévue en 2025. Les crédits de paiement s'élèvent à 0,4 M€ en 2025 (total de l'autorisation de programme : 3,6 M€).

EAU			
Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	640		640
Charges de gestion courante	2 309 770		2 309 770
Charges de gestion déléguée	3 843 000		3 843 000
Charges locatives et dep immob	601 060		601 060
Entretien et maintenance	1 491 000		1 491 000
Entretien maint acq		7 141 094	7 141 094
Fluides	1 917 727		1 917 727
Masse salariale	5 022 552		5 022 552
Mutualisation services communs	1 500		1 500
Provisions	108 555		108 555
Rembours de frais interbudgets	1 433 377		1 433 377
Reversements de fiscalité	6 031 240		6 031 240
Subventions et alloc diverses	167 000		167 000
Total eau	22 927 421	7 141 094	30 068 515

Assainissement

Réduire l'impact des rejets de l'agglomération sur le milieu naturel

Le **schéma directeur d'assainissement** engagé à l'échelle métropolitaine vise à réduire l'impact des rejets de l'agglomération sur le milieu naturel et améliorer le traitement des eaux usées pour, in fine, atteindre le bon état des masses d'eau et mettre en conformité les rejets urbains par temps de pluie.

Il va se poursuivre en 2025 (0,3 M€) de sorte qu'un programme d'actions soit adopté avant fin 2025. Il devrait s'appuyer sur l'ensemble des leviers disponibles : la gestion intégrée des eaux pluviales, la séparation des eaux pluviales, la gestion dynamique des ouvrages, la suppression des eaux claires parasites puis les solutions de renforcement de capacité des réseaux, des ouvrages de stockage et de la station d'épuration de Maxéville.

La lutte contre les eaux claires parasites dont celles des sources du Reclus va continuer en 2025 (0,665 M€).

De plus, la Métropole investit régulièrement pour renouveler ou réhabiliter le réseau d'assainissement (3,280 M€ HT en 2025). En parallèle, elle modernise sa flotte de véhicules lourds mobilisés pour l'entretien des réseaux d'assainissement (hydrocureurs) (0,115 M€ HT en 2025).

→ Une station d'épuration productrice de gaz vert



La station d'épuration du Grand Nancy d'une capacité de 500 000 équivalents habitants traite les eaux usées de l'ensemble de la Métropole, d'une partie de celles de la CC du Bassin de Pompey et également les effluents industriels des Brasseries de Champigneulle. Elle élimine la charge polluante des eaux usées et produit des boues. Dans une vision circulaire de la gestion des ressources, ces boues issues de l'épuration des eaux usées ne sont plus considérées comme des déchets mais comme un gisement d'énergie renouvelable disponible. La Métropole a réalisé des travaux pour digérer l'ensemble des boues et valoriser le biogaz produit par la digestion en l'injectant après purification dans le réseau de gaz naturel. **La production annuelle de biométhane en 2024 est de 13,1 GWh/an soit l'équivalent de plus 1 250 logements chauffés au gaz** ou la consommation annuelle de 65 bus urbains roulant au GNV. La vente du biométhane a généré une recette de 1,9 M€.

En parallèle, des opérations de grosses réparations et de renouvellement des équipements sur la station d'épuration de Maxéville sont programmées (1,7 M€ en 2025). De plus, des travaux de confortement et de réhabilitation d'ouvrage de génie civil sont indispensables en 2024 (0,5 M€) et ils se prolongeront jusqu'en 2026 pour montant total de 3 M€.

ASSAINISSEMENT

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	1 000		1 000
Charges de gestion courante	1 568 560		1 568 560
Charges de gestion déléguée	10 238 000		10 238 000
Charges locatives et dep immob	187 000		187 000
Entretien et maintenance	361 500		361 500
Entretien maint acq		6 309 644	6 309 644
Fluides	506 000		506 000
Masse salariale	5 259 503		5 259 503
Mutualisation services communs	1 500		1 500
Provisions	62 188		62 188
Rembours de frais interbudgets	1 638 600		1 638 600
Reversements de fiscalité	1 940 518		1 940 518
Subventions et alloc diverses	182 000		182 000
Total assainissement	21 946 369	6 309 644	28 256 013

Prévention et milieux aquatique

→ Protéger les Grands-Nancéiens des inondations et améliorer la qualité des cours d'eau métropolitains

Pour mieux protéger les Grands-Nancéiens des crues de la Meurthe, la protection doit être pensée à l'échelle du bassin versant de la Meurthe. De ce fait, la Métropole a adhéré à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe Madon. L'EPTB étudie et portera la réalisation d'un programme de travaux ambitieux et solidaire évalué à 100 M€ pour protéger l'ensemble du bassin versant et atteindre un niveau de protection de l'ordre de la crue centennale sur le territoire du Grand Nancy. Une politique volontariste en la matière est d'autant plus prégnante que le changement climatique qui est à l'œuvre devrait amener des phénomènes météorologiques extrêmes. En effet, même si les précipitations devraient être au global équivalentes dans notre région, elles devraient être plus concentrées donc aggraver les risques d'inondations.

Des risques importants subsistent également sur les bassins versants des petits cours d'eau affluents de la Meurthe comme l'a douloureusement rappelé l'orage de 2012 sur le bassin versant du Grémillon et, dans une moindre mesure, sur le Fonteno.



Inondations à Essey-lès-Nancy suite à l'orage de 2012

Les cours d'eaux métropolitains ont également été fortement modifiés au fil des âges au profit de l'urbanisation, du développement économique et de l'agriculture. Ils ont été busés, leur lit barré par de nombreux seuils, leurs berges recalibrées, bétonnées etc... Si bien que leur fonctionnement naturel, leur biodiversité et leur qualité sont à reconquérir.

→ La taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Afin de porter une politique ambitieuse indispensable pour protéger efficacement l'agglomération des inondations et pour reconquérir la qualité des cours d'eau du territoire, la Métropole a instauré depuis le 1^{er} janvier 2022 la taxe GEMAPI qui a pour objet de financer les dépenses relatives à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

Cette recette, prévue par l'article L 1530 bis du Code Général des Impôts, est exclusivement affectée aux dépenses relatives à l'exercice de cette compétence. Ces missions concernent l'aménagement des bassins versants, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau, la défense contre les inondations et contre la mer, la protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

La taxe est répartie entre les contribuables assujettis à la taxe sur le foncier bâti, à la taxe sur le foncier non bâti, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, à la cotisation foncière des entreprises au prorata du produit de chacune des taxes.

Le produit de la taxe finance la participation à l'EPTB Meurthe Madon (évaluée à 1 015 k€) et les dépenses de fonctionnement propres au Grand Nancy dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI (111 k€). **Il est proposé de fixer le produit de la taxe GEMAPI 1 121 k € pour l'exercice 2025.**

Les dépenses d'investissement relevant de la GEMA sont quant à elle financées par les autres recettes de la Métropole et auront trait à :

- l'aménagement et la renaturation du ruisseau du Fonteno (2,295 M€ entre 2025 et 2027) ;
- la maintenance des ouvrages hydrauliques existants de la Meurthe (0,12 M€ en 2024) ;
- la préservation des 3 Espaces Naturels Sensibles du Grand Nancy (Iles du Foulon et de l'Encensoir, Zone Alluviale de Bosserville et Zone Pionnière de Art-sur-Meurthe) et au Site des Mares de Saulxures et Tomblaine.



Ile du Foulon à Tomblaine

MILIEUX AQUA EAUX PLU PREV INN

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges locatives et dep immob	117 000		117 000
Entretien maint acq		1 445 000	1 445 000
Masse salariale	606		606
Participations contrib obligat	3 515 003		3 515 003
Reversements de fiscalite	20 000		20 000
Total milieux aqua eaux plu prev inn	3 652 609	1 445 000	5 097 609

→ Gérer de manière durable les eaux pluviales

Le plus souvent, les eaux pluviales sont déplacées, accélérées, accumulées... Ces pratiques amplifient les risques d'inondation, limitent la recharge naturelle des sols, entraînent également une surcharge des stations d'épuration et des risques de pollutions du milieu naturel.

Aussi, la Métropole met en place **des mesures visant à réduire les rejets d'eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement** et à gérer durablement et de manière intégrée les eaux de ruissellement en favorisant leur infiltration dans le sol à la source. Les solutions de surfaces végétalisées apportent par ailleurs d'autres bénéfices, tels que le confort thermique ou l'insertion de nature en ville et contribuent à rendre la ville plus résiliente face au changement climatique.

La Métropole promeut donc une ville perméable et, à cet effet, prévoit une enveloppe de 0,61 M€ au budget 2025 pour accompagner les communes et bailleurs dans leurs projets de désimperméabilisation et pour procéder à des travaux de ce type sur l'espace public métropolitain, travaux que subventionnent l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM / 0,05 M€ en 2025). À noter qu'une enveloppe de 35 k€ est également allouée aux **aides aux particuliers pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie**.

De plus, des opérations sont prévues au titre des **bassins de rétention** (0,45 M€ en 2025). Elles concernent la maintenance courante, les améliorations des ouvrages existants ainsi que les acquisitions foncières et études nécessaires à la création du bassin cœur plaine rive droite qui viendra compléter l'aménagement du Grémillon.

Les crédits relatifs aux réseaux (0,7 M€ en 2025) prennent en compte le renforcement et la maintenance des ouvrages existants permettant la collecte des eaux pluviales.

ASSAINISSEMENT			
Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	1 000		1 000
Charges de gestion courante	1 568 560		1 568 560
Charges de gestion déléguée	10 238 000		10 238 000
Charges locatives et dep immob	187 000		187 000
Entretien et maintenance	361 500		361 500
Entretien maint acq		6 309 644	6 309 644
Fluides	506 000		506 000
Masse salariale	5 259 503		5 259 503
Mutualisation services communs	1 500		1 500
Provisions	62 188		62 188
Rembours de frais interbudgets	1 638 600		1 638 600
Reversements de fiscalité	1 940 518		1 940 518
Subventions et alloc diverses	182 000		182 000
Total assainissement	21 946 369	6 309 644	28 256 013

Espaces publics et voirie

Ce budget 2025 consacré à l'entretien, la maintenance et l'aménagement des voiries, des ouvrages d'art et de l'éclairage urbain ainsi qu'à la coordination des travaux sur l'espace public est la traduction opérationnelle d'un cadre d'intervention sur les espaces publics renouvelé au cours de cette mandature en 2021.

Il vise à adapter l'offre de mobilité en lien avec la déclinaison du Plan Métropolitain des Mobilités, à garantir une maintenance adaptée des chaussées et plus généralement des espaces publics tout en s'inscrivant dans les impératifs dictés par la nécessaire sobriété énergétique et par le changement climatique et ses conséquences sur le territoire métropolitain.

L'essentiel (7,45 M€) des crédits de fonctionnement de voirie et espaces publics permet d'assurer la **maintenance et l'entretien de la voirie** au sens large (chaussée, trottoirs, ouvrages d'art, signalisation et mobilier urbain) et de l'éclairage public. Le reste des crédits est consacré aux **dépenses d'énergie d'éclairage public** qui ont connu en 2023 une très forte croissance passant de 3,62 M€ à 5,47 M€ liée à une crise énergétique actuelle sans précédent depuis les années 70.

Face à ce défi, la Métropole a décidé d'agir fortement pour maîtriser ses consommations d'énergie au travers du **Plan Métropolitain de Sobriété et de Solidarité** adopté fin 2022 et qui comporte notamment des mesures ambitieuses sur l'éclairage public. Les mesures prévues (amplification du programme de remplacement par des sources LED, plus forte modulation de la puissance de l'éclairage, expérimentation d'extinction) permettent de conforter la baisse des dépenses d'énergie, avec 2,5 M€ prévus pour 2025.



S'agissant des crédits d'investissement, les dépenses en faveur de l'éclairage urbain (4,7 M€) intègrent l'ensemble des opérations de renouvellement, d'amélioration ou de complément au réseau d'éclairage ainsi que la **géodétection et le géoréférencement du réseau**. Ce budget s'inscrit dans la poursuite de la modernisation du parc par des dispositifs moins consommateurs en énergie avec **l'objectif d'une Métropole 100 % LED qui devrait être atteint en 2026**.

Les crédits d'entretien de la voirie et des ouvrages d'art (13,5 M€) rassemblent les dépenses relatives aux travaux de gros entretien réparation de tous les espaces publics, les études générales, les autres travaux relatifs à la maintenance des voiries, ainsi que les interventions sur les 230 ouvrages d'art de la Métropole.

Plus précisément, sont prévus :

- 9 M€ pour les travaux de maintenance des chaussées, trottoirs et espaces publics (8,1 M€), des pistes cyclables ainsi que la gestion des équipements et des accessoires de voirie : signalisations horizontale et verticale, mise en conformité des glissières de sécurité, acquisition de matériel de voirie et plus particulièrement de mobilier urbain. Ils intègrent également des travaux de mise en accessibilité de l'espace public métropolitain dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 (Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) et de ses déclinaisons.
- 1 M€ pour les enveloppes « Proximité » (0,8 M€) destinée à des petites interventions d'aménagement souhaitées par les communes généralement liées à l'exécution du pouvoir de police de circulation et de stationnement du maire et « Réactivité » (0,3 M€) permettant une prise en compte de petites opérations notamment de sécurité à caractère urgent.
- 0,20 M€ pour un programme d'études sur l'ensemble de la Métropole, ayant pour objet la connaissance du patrimoine, sa maintenance ou son amélioration mais aussi les missions suivantes : documents d'arpentage, plan parcellaire, publicité, réquisition hypothécaire, commission enquêteur, mission de négociation foncière, frais d'acte.
- 3 M€ sont consacrés aux travaux permettant de faire face au vieillissement des ouvrages d'art. Le niveau d'intervention qui a augmenté ces dernières années conformément à la trajectoire prévue traduit là aussi la volonté de mener une politique patrimoniale ambitieuse. Hormis les travaux de réfection de la passerelle des Fourrasses sur l'A33 actuellement propriété de l'ONF mais qui sera reprise en gestion par la Métropole, l'année 2025 sera essentiellement consacrée à des travaux de grosses réparations classiques sur des ouvrages courants.



Le montant de 8,1 M€ consacré au gros entretien réparation des espaces publics s'inscrit dans la poursuite d'une politique volontariste de maintenance avec à partir de 2023 des crédits récurrents augmentés de crédits de rattrapage (2,00 M€ en 2025) gérés en Autorisation de Programme. Ce sont ainsi 10,1 M€ qui seront dédiés en 2025 à cette politique soit une augmentation de près de 0,7 M€ par rapport à 2024 intégrant 0,2 M€ de crédits supplémentaires pour des actions de désimpermeabilisation qui devront être couvertes par des recettes supplémentaires liées à des subventions. Avec ces 10,1 M€ consacrés à la maintenance, le Grand Nancy mène ainsi une politique d'entretien des espaces publics renforcée, gage de sécurité pour l'ensemble des modes de déplacement et d'un coût moindre in fine.

Des crédits à hauteur de 0,5 M€ seront aussi dédiés en autorisation de programme à améliorer l'adaptation des voiries au réseau de transports en commun notamment en renforçant les structures des voies empruntées par les lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) 2 et 3 en coordination avec les actions d'amélioration des aménagements dédiées aux transports en commun.

Dans le cadre de l'autorisation de programme permettant de financer des opérations d'aménagement des communes, en particulier celles qui ne bénéficient pas des aménagements prévus au titre du P2M, sont programmés 6 M€ en 2025. Ces aménagements d'espaces publics ont fait l'objet en 2022 d'un recensement initial des demandes exprimées par chaque commune, qui a permis de définir en 2023 **un programme pluriannuel 2023-2026 concerté avec les communes au sein de conférences territoriales**.

Cette enveloppe vient compléter les actions prioritaires que sont la mise en œuvre du P2M et la maintenance, afin de conserver le patrimoine de voirie à un niveau de qualité acceptable, au regard du diagnostic qui a mis en lumière le caractère largement dégradé des chaussées métropolitaines. Il convient aussi de souligner qu'au travers du P2M, qu'il s'agisse de réalisation du schéma cyclable, des lieux candidats ou de la création de voies réservées pour les transports en commun, ce sont, en 2025 et dans les prochaines années, aussi de très nombreuses opérations d'aménagement d'espaces publics qui seront réalisées.

De plus, 0,4 M€ sont prévus en 2025 dans le cadre de l'autorisation de programme de 4 M€ dédiée à la participation de la Métropole à la réalisation du **contournement de Saint-Nicolas-de-Port**. Cette opération portée par le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle va permettre de résorber la problématique de sécurité rencontrée au niveau du passage à niveau n°129 à Laneuveville-devant-Nancy et traduit aussi la volonté de la Métropole de voir aboutir ce dossier qui illustre la solidarité interterritoriale à l'œuvre au sein du bassin de vie grand-nancéien.

Il est aussi prévu de consacrer 0,6 M€ à la création d'une nouvelle plateforme permettant de regrouper les différents points de stockage existants de matériaux de voirie, de terre végétale, compost et broyat.

Autorisation de programme	Opération	CP 2022	CP 2023	CP 2024	BP 2025	Montant AP
Aménagement des espaces publics	Aménagements des espaces publics	1 881 433	954 562	3 260 734	6 000 000	15 418 649
Aménagement des espaces publics		1 881 433	954 562	3 260 734	6 000 000	15 418 649
Contournement st nicolas de port	Contournement st nicolas de port		0	0	400 000	4 000 000
Contournement st nicolas de port			0	0	400 000	4 000 000
P2m	Adaptation des voiries au réseau de transports en commun	303 188	81 298	591 675	500 000	5 299 999
	Réparation structurelle du viaduc Kennedy	263 742	1 335 890	2 027 130	0	9 656 707
P2m		566 930	1 417 188	2 618 805	500 000	14 956 706
Remise à niveau de la voirie	Remise à niveau de la voirie	0	0	1 999 839	2 000 000	8 280 000
Remise à niveau de la voirie		0	0	1 999 839	2 000 000	8 280 000
Espaces publics et voirie		2 448 362	2 371 750	7 879 378	8 900 000	42 655 355

VOIRIE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	5 000		5 000
Charges de gestion courante	208 200		208 200
Charges locatives et dep immob	31 845		31 845
Entretien et maintenance	4 043 040		4 043 040
Entretien maint acq		14 140 000	14 140 000
Fluides	16 000		16 000
Masse salariale	5 033 201		5 033 201
Total voirie	9 337 286	14 140 000	23 477 286

ECLAIRAGE PUBLIC

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	23 520		23 520
Entretien et maintenance	1 656 000		1 656 000
Entretien maint acq		4 700 000	4 700 000
Fluides	2 500 000		2 500 000
Masse salariale	435 408		435 408
Total éclairage public	4 614 928	4 700 000	9 314 928

Centres techniques

Le parc automobile métropolitain continue de développer les **acquisitions de véhicules moins consommateurs d'énergies fossiles et plus respectueux de l'environnement**.

Afin d'améliorer l'exécution budgétaire qui s'est compliquée les dernières années en raison de la conjoncture et l'allongement des délais de fabrications, une AP sur 5 ans sera créée. Cette AP sera financée sur la base du budget d'investissement habituellement alloué pour l'achat de matériels de transport et matériels roulants (1,5M€ par an soit 7,5M€ pour cette AP).

Cette AP permettra aussi de poursuivre l'achat de véhicules électriques en 2025, avec une gamme qui s'élargira (livraison de chariot élévateur électrique en plus des véhicules de liaison, fourgonnettes, pick-up et camions bennes légers déjà présents dans le parc).

Par ailleurs, les principales lignes de dépenses en fonctionnement correspondent à l'achat de carburants (1M2k€) et à la maintenance et l'entretien du parc automobile (1M€).

CENTRES TECHNIQUES

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	575		575
Charges de gestion courante	1 037 920		1 037 920
Charges locatives et dep immob	166 500		166 500
Entretien et maintenance	211 920		211 920
Entretien maint acq		453 250	453 250
Fluides	1 216 000		1 216 000
Masse salariale	1 490 209		1 490 209
Total centres techniques	4 123 124	453 250	4 576 374

Propreté, espaces verts et naturels



La Métropole du Grand Nancy démultiplie son action en direction de la nature en ville et de la biodiversité, non seulement en direction des sites naturels remarquables mais aussi de l'ensemble des espaces publics végétalisés (plus de 800 hectares d'espaces verts et 56 000 arbres), qui constituent des atouts dans l'adaptation du territoire métropolitain au changement climatique.

Les dépenses inscrites en investissement (1,67 M€) pour les espaces verts et naturels comprennent les opérations afférentes aux **aménagement paysagers et végétalisation dans les communes**, au renouvellement du patrimoine arboré, à la maintenance et à la réhabilitation des parcs métropolitains et à la maintenance des 56 000 arbres de l'agglomération.

Les crédits en fonctionnement (1,8k€) sont dévolus à l'entretien des espaces verts de voirie, des biens privés de la Métropole tels que les gymnases, à la mise en valeur des espaces naturels dont principalement les berges de cours d'eau et les 9 kilomètres d'abords de la Meurthe, ainsi qu'au financement des travaux récurrents de maintenance sur l'ensemble de ce patrimoine. La gestion des espaces verts est réalisée de façon précise et méthodique grâce à l'outil SIG. Les espaces d'accompagnement de voirie représentent à eux seuls 275 hectares répartis dans le tissu urbain des 20 communes. En 10 ans, ils ont augmenté de près de 75 hectares soit une hausse de 38 % du patrimoine visible quotidiennement.

En 2025, ces espaces de proximité vont augmenter de 3 hectares et 800 arbres seront intégrés à la charge du service Espaces Verts, notamment grâce aux :

- Nouveaux aménagements : Seichamps – Haie Cerlin, Nancy – ARTEM, Tomblaine – Bois la Dame.
- Réaménagements : l'axe du trolleybus (du vélodrome jusqu'au terminus à Essey-lès-Nancy), l'entrée de la ville de Ludres, Place des Vosges à Nancy.



Grande rue dans la Ville Vieille

- La piétonisation de Nancy.
- La création de nouveaux aménagements liés à des pistes cyclables : Art-sur-Meurthe, Fléville-devant-Nancy, Essey-lès-Nancy ou encore Jarville-la-Malgrange.

ESPACES VERTS ET NATURELS

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	760		760
Charges de gestion courante	131 440		131 440
Charges financières	3 575		3 575
Charges locatives et dep immob	24 300		24 300
Entretien et maintenance	1 186 160		1 186 160
Entretien maint acq		1 653 000	1 653 000
Fluides	8 722		8 722
Masse salariale	2 867 436		2 867 436
Operations de portage		357 456	357 456
Total espaces verts et naturels	4 222 393	2 010 456	6 232 849

En matière de propreté, les équipes du Grand Nancy continueront en 2025 d'être à pied d'œuvre pour assurer un niveau de propreté satisfaisant et homogène dans l'ensemble des communes de la métropole (qui recouvrent des caractéristiques très différentes), selon les conventions ou compétences transférées sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Priorité forte de l'exécutif métropolitain visant à améliorer le cadre de vie des Grands-Nancéiens, la politique de propreté de la collectivité poursuit sa **lutte contre des incivilités** en :

- Limitant le temps de présence des dépôts sauvages.
- Développant les actions de police afin de freiner les incivilités, notamment les dépôts sauvages, cause majeure des problèmes de propreté rencontrés.
- Engageant une série d'actions de communications.



La Métropole du Grand Nancy a conventionné avec 2 éco-organismes au cours du dernier trimestre 2023 afin d'obtenir des aides sous forme de subventions permettant d'engager de nouvelles actions en matière de propreté (lutte contre les mégots et les déchets abandonnés). Ces financements seront à hauteur de 788k€ en 2025.

S'agissant de la **viabilité hivernale**, la Métropole coordonne et exécute les opérations de déneigement sur le territoire afin de proposer un niveau de traitement des voiries homogène selon des priorités prédéfinies. De plus, depuis l'hiver 2022-2023, les pistes cyclables structurantes sont traitées dans les meilleurs délais (autant que possible dans le même temps que la voirie adjacente) afin de favoriser les mobilités douces.

PROPRETE VIABILITE HIVERNALE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	2 000		2 000
Charges de gestion courante	428 800		428 800
Entretien et maintenance	396 800		396 800
Entretien maint acq		675 350	675 350
Fluides	18 000		18 000
Masse salariale	9 946 407		9 946 407
Mutualisation services communs	210 000		210 000
Total propreté viabilité hivernale	11 002 007	675 350	11 677 357

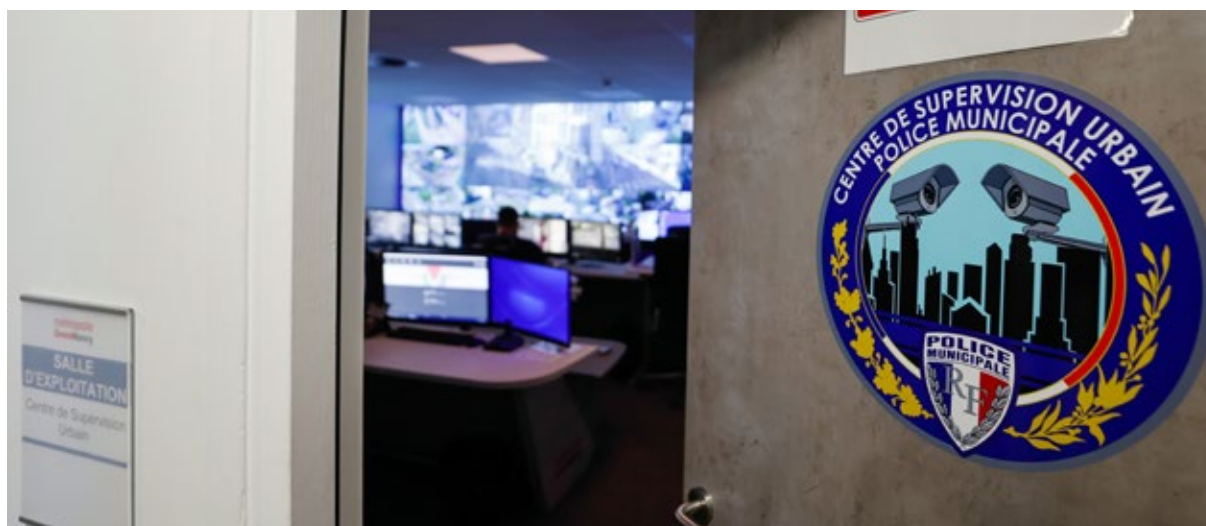
Sécurité et protection des biens et des personnes

Le **Contrat Métropolitain de Sécurité 2022-2027** formalise l'engagement de la Métropole à lutter avec les acteurs du territoire, chacun dans son rôle et en complémentarité contre les phénomènes d'insécurité en mettant en œuvre une action collective et coordonnée dans le champ de la sécurité, de la prévention, de la sanction et de l'éducation au civisme.

Afin de décliner cette politique publique, le Grand Nancy mobilise une enveloppe financière en fonctionnement (0.170 M€) et en investissement (0.19 M€).

Le **Centre de Supervision Urbain**, opérationnel depuis le 15 juillet 2019 permet d'exploiter sur son territoire les 186 caméras de vidéoprotection qui y sont rattachées, 24h/24 et 7j/7, en partenariat avec les communes adhérentes, l'État et l'ensemble des forces de l'ordre.

Il permet à la fois d'informer les forces de l'ordre pour une meilleure réactivité et connaissance des faits délictueux et d'incivilités, de les assister, notamment lors d'interventions spécifiques, de manifestations ou dans la recherche de preuves. Il permet également d'informer les partenaires, de rassurer la population en diminuant le sentiment d'insécurité, mais aussi de contribuer au bon développement de la dynamique partenariale entre les communes de la Métropole.



Une nouvelle convention a été entérinée en conseil métropolitain le 15 décembre 2022. L'apport majeur de celle-ci concerne la participation financière des douze communes adhérentes aux dépenses de fonctionnement annuelles liées au fonctionnement du CSU. Ainsi les charges financières de fonctionnement du service sont réparties entre le Grand Nancy et l'ensemble des communes adhérentes suivant un système de forfaits proposant chacun un service différent lié à l'exploitation des caméras de sécurité.

Ce service est en phase avec le développement croissant de l'activité du CSU au niveau du suivi des manifestations (revendicatives, festives, culturelles ou sportives). Celui-ci accueille notamment le PC sécurité de la Ville de Nancy pour les événements importants qui concernent son territoire, tels les festivités de la Saint-Nicolas ou encore le feu d'artifice du 14 juillet.

Par ailleurs, la Métropole coordonne le **groupement de commandes de fourniture, installation et maintenance des dispositifs de vidéocaptation sur la voie publique**, par souci de cohérence et de complémentarité. À ce titre, une enveloppe permettra d'assurer ces investissements (0.10 M€) pour le compte des seize communes membres. Des dépenses, qui seront intégralement remboursées à la Métropole l'année N + 1.

Enfin, la **fourière automobile** dispose actuellement d'un parc d'une capacité de stationnement de 150 véhicules et assure un service public essentiel en lien avec les forces de police. Pour 2025, le budget de fonctionnement s'élève à 0.117 M€, portant notamment le marché d'enlèvement des véhicules. Les recettes sont estimées en parallèle à 0.300 M€.

PREV RISQUES SECURITE PUBLIQUE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	1 600		1 600
Charges de gestion courante	50 160		50 160
Charges de gestion deleguee	71 880		71 880
Charges locatives et dep immob	17 091		17 091
Entretien et maintenance	27 544		27 544
Entretien maint acq		92 850	92 850
Fluides	400		400
Masse salariale	1 457 261		1 457 261
Operations compte de tiers		100 000	100 000
Total prev risques securite publique	1 625 936	192 850	1 818 786

Incendie et secours

Au titre des crédits « Incendie et secours », il s'agira en 2025 de poursuivre le renforcement du réseau d'incendie métropolitain pour le rendre conforme au Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie et de renouveler les points d'eau incendie (0,59 M€).

INCENDIE SECOURS

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Entretien et maintenance	9 200		9 200
Entretien maint acq		590 000	590 000
Masse salariale	24 412		24 412
Participations contrib obligat	16 000 000		16 000 000
Total incendie secours	16 033 612	590 000	16 623 612



2.4

CULTURE, SPORT ET VIE SOCIALE

Activer tous les leviers d'émancipation individuelle et collective**Culture****Projet culturel métropolitain**

Le projet culturel métropolitain poursuivra son développement en 2025 avec un budget total de l'ordre de 0,25 M€. En mettant à profit – entre autres – l'ensemble des travaux conduits depuis 2022 avec l'Observatoire des Politiques Culturelles (OPC) à Grenoble, il sera proposé aux agents et élus de la Métropole, mais également des communes qui la composent, une appropriation plus opérationnelle de ses différentes composantes : **Relation, Intersectorialité et Droits culturels**, entrant ainsi en résonance avec l'étude pilotée par les agences Scalen et Acadie autour du projet de territoire Nancy 2025-2052.

Illustration concrète de la mise en œuvre de cette démarche, en lien avec les services Mobilités et Démocratie participative, les productions d'artistes créées dans le cadre de l'opération Ligne de Vie(s) accompagneront l'arrivée du nouveau trolleybus électrique métropolitain et sa mise en service le 5 avril 2025.

Enfin, la Métropole fêtera en 2025 le **centenaire de l'Art Déco**. Une enveloppe sera exceptionnellement mobilisée dans le cadre de cette célébration, au travers de l'opération **Méto'Folies**.

Au-delà des temps forts proposés par la Métropole, ce budget permettra de soutenir les manifestations initiées par les communes et les acteurs associatifs (culture, sport, etc.), comme la grande exposition d'automne proposée par le Musée des beaux-arts de la Ville de Nancy, ou bien les expositions et conférences initiées par les communes de Malzéville, Villers-lès-Nancy ou Ludres. **Le temps fort inaugural de cet événement aura lieu le week-end des 26 et 27 avril 2025**, au parc de la Pépinière de Nancy. Une communication adaptée sera proposée à l'ensemble des porteurs de projets, fil conducteur d'une année de célébrations.

PROJET CULTUREL METROPOLITAIN

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	36 000		36 000
Subventions et alloc diverses	5 000		5 000
Total projet culturel metropolitain	41 000	0	41 000

Musées scientifiques : le Fêru des Sciences, le Muséum-Aquarium de Nancy et le château de Montaigu

Les musées du Grand Nancy ont connu à nouveau une fréquentation record en 2024. Après l'installation de gratuités, la programmation joue un rôle fondamental pour l'attractivité de ces musées gérés en partenariat avec l'Université de Lorraine, notamment avec les expositions « Mort » au Muséum-Aquarium et « Jeux vidéo » au Fêru des sciences qui ont marqué l'année écoulée.

En 2025, le Pôle muséal, dont l'appellation a évolué vers celle de **Musées scientifiques**, disposera d'un budget global de 0,97 M€ en fonctionnement et de 0,36 M€ en investissement.

Le Muséum-Aquarium proposera l'exposition « Tout doux » d'avril à novembre 2025. Cette exposition, à destination d'un très jeune public (0-36 mois) et ses accompagnateurs, évoquera la découverte du monde animal au travers d'une approche très originale.



Muséum-Aquarium de Nancy

Au Féru des sciences, l'exposition « Chemical kitchen », élaborée avec l'Université de Lorraine, l'ENSAIA et le CHRU, proposera d'octobre 2024 - juin 2025 de faire le lien entre cuisine et chimie. De nombreux événements seront proposés autour de cette exposition, en lien avec les politiques publiques développées par les autres directions de la Métropole : Relations européennes et internationales, Économie résidentielle et productive (marché intérêt local), ESRI et Développement social.

Concernant la maintenance de ces deux établissements, l'enveloppe projetée permettra notamment de poursuivre la **dernière phase de remplacement des huisseries du Muséum-Aquarium**, une opération avec des enjeux à la fois énergétiques et architecturaux pour un bâtiment disposant d'une façade de style Art Déco. En perspective également, les **travaux d'étanchéité des toitures du Féru des sciences**.

Concernant le **Château de Montaigu** attenant au Féru des sciences, accessible aux visiteurs entre avril et septembre, l'année 2025 devrait permettre le lancement de travaux d'urgence et d'entretien tels que définis dans le rapport d'évaluation patrimoniale complet réalisé en 2023.



Laboratoire d'archéologie des métaux

Le budget 2025 du Laboratoire d'archéologie des métaux sera de 0,05 K€ en section de fonctionnement et 0,082 K€ en investissement.

Tout en poursuivant ses missions traditionnelles, **l'établissement développera son autonomie grâce à une reprise de la compétence en radiologie**. Les principales dépenses seront liées à la volonté d'améliorer continuellement les conditions de sécurité des agents, et de développer la visibilité du laboratoire auprès des partenaires de la Métropole et des réseaux nationaux.

Fait marquant, **le laboratoire fêtera en 2025 ses 75 ans d'existence** ; une opportunité pour valoriser à la fois sa longévité, et le caractère toujours innovant de ses missions, reconnues au niveau national. Une occasion également de proposer un temps de partage autour de 100 ans de restaurations, dans le cadre de l'évènement Métro'Folies.

POLE MUSEAL

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	3 700		3 700
Charges de gestion courante	502 828		502 828
Charges locatives et dep immob	167 895		167 895
Entretien et maintenance	17 080		17 080
Entretien maint acq		358 185	358 185
Fluides	281 501		281 501
Masse salariale	2 406 238		2 406 238
Total pole museal	3 379 242	358 185	3 737 427

Jardins botaniques

Au Jardin botanique Jean-Marie Pelt à Villers-lès-Nancy, l'enveloppe budgétaire de 0,55 M€ en section de fonctionnement et de 0,27 M€ en investissement permettra de poursuivre l'essor de l'établissement en termes d'attractivité. Parmi les travaux remarquables, on relève des opérations de **remise à niveau de différentes serres** et le **remplacement d'ombrages**.



Serre tropicale au Jardin Botanique Jean-Marie Pelt à Villers-lès-Nancy

Après une année 2024 riche en expositions, l'année 2025 verra la poursuite d'une programmation diversifiée au théâtre de verdure. **Le Jardin apportera également sa contribution à la célébration du centenaire de l'Art Déco**, avec une mise en lumière de sa roseraie, et la création d'un temps forts dédié aux palmiers, plantes illustrant particulièrement les mouvements esthétiques des années 20.

Le budget alloué permettra l'entretien du riche patrimoine vivant de l'établissement à Nancy comme au **Jardin du Chitelet** dans les Hautes-Vosges, ainsi que celui des bâtiments, des serres et des différents matériels.

Les études relatives au Jardin du Chitelet seront poursuivies, afin de définir, en lien avec l'Université de Lorraine et différents partenaires (Département des Vosges, Commissariat de Massif, Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges), le projet de développement scientifique, culturel et touristique le plus pertinent pour ce site d'exception.

L'accueil au Jardin du Chitelet en mai 2025 des **Défis du Bois** sera l'occasion d'une belle mise en lumière de la transformation du site, avec la réalisation de structures pérennes pensées par les étudiants de l'école nationale supérieure des technologies et industries du bois d'Épinal.

JARDINS BOTANIKUES			
Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	5 500		5 500
Charges de gestion courante	164 120		164 120
Charges locatives et dep immob	84 780		84 780
Entretien et maintenance	4 960		4 960
Entretien maint acq		270 000	270 000
Fluides	290 000		290 000
Masse salariale	2 464 986		2 464 986
Total jardins botaniques	3 014 346	270 000	3 284 346

Conservatoire régional du Grand Nancy



Le Conservatoire Régional du Grand Nancy vient de voir son agrément « conservatoire à rayonnement régional » renouvelé pour 7 ans par le ministère de la Culture. Une reconnaissance de la qualité du projet poursuivi par cet établissement qui réunit chaque année près de 1 400 élèves, accompagnés dans leurs apprentissages par 110 enseignants, et propose une riche saison culturelle auprès de plus de 12 000 spectateurs.

Le **nouveau projet d'établissement**, mis en œuvre pour la période 2023-2028, fixe l'ambition d'un établissement ouvert sur de nombreuses disciplines et esthétiques, et intégrant différents dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Parmi les temps forts de cette saison, il sera important de retenir la traditionnelle soirée de remise des distinctions, qui se déroulera le 14 janvier 2025 à la salle Poirel, ainsi que le **projet Britten**, qui investira le Centre de Congrès Prouvé au début du mois d'avril.

Avec un budget propre de fonctionnement 2025 de l'ordre de 0,54 M€, les principaux postes de dépenses correspondront comme chaque année aux dépenses courantes de l'établissement pour assurer ses missions comme par exemple l'entretien du parc instrumental, l'organisation des examens et la gestion des contrats d'artistes dans le cadre de la programmation culturelle.

Le budget d'investissement de l'ordre de 0,25 M€ participera principalement à l'aménagement des parties extérieures du bâtiment, et à entretenir les toitures, protégeant ainsi l'établissement des aléas climatiques.

CONSERVATOIRE REGIONAL

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	5 500		5 500
Charges de gestion courante	136 896		136 896
Charges locatives et dep immob	148 050		148 050
Entretien et maintenance	24 040		24 040
Entretien maint acq		250 000	250 000
Fluides	171 504		171 504
Masse salariale	6 425 450		6 425 450
Mutualisation services communs	2 000		2 000
Subventions et alloc diverses	48 000		48 000
Total conservatoire regional	6 961 440	250 000	7 211 440

Autorisation de programme	Opération	CP 2022	CP 2023	BP 2025	Montant AP
Modern et devpt jardins botaniques	Modern & renov jardins bot chitelet			348 000	1 213 000
Modern et devpt jardins botaniques				348000	1 213 000
Réfection du château de montaigu	Renovation du clos et du couvert	11 190	50 694	200 000	1 181 884
Réfection du château de montaigu		11 190	50 694	200000	1 181 884
Renovation des auditoriums	Renovation des auditoriums		0	172 000	1 492 000
Renovation des auditoriums			0	172000	1 492 000
Renovation feru des sciences	Renovation feru des sciences		0	128 000	1 608 000
Renovation feru des sciences			0	128000	1 608 000
Renovt museum aquarium	Renovt museum aquarium			508 000	2 083 000
Renovt museum aquarium				508000	2 083 000
Culture		11 190	50 694	1 356 000	7 577 884

Sports et loisirs

Collectivité labellisée Terres de Jeux et Centres de Préparation aux Jeux en 2024, la Métropole du Grand Nancy entend continuer à transmettre l'héritage des Jeux au sein de ses actions et politiques publiques, et ce dans une démarche collective et vertueuse.

La réussite durable de l'aventure olympique et son impact local réel se traduisent en 2025 par une volonté forte du Grand Nancy à continuer à soutenir les acteurs du sport et à investir dans ses infrastructures, et ce malgré un cadre budgétaire contraint.

Le budget de la direction des sports s'articule ainsi autour de plusieurs centres de responsabilités :

Grands Équipements Sportifs

Les grands équipements sportifs métropolitains, à savoir le **stade Marcel Picot**, le **palais des sports Jean Weille**, le **parc des sports de Vandœuvre-lès-Nancy** et le **golf** du Grand Nancy à Pulnoy sont gérés dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif avec redevance fixe d'occupation et intéressement sur les résultats de l'entreprise.



Stade Marcel Picot à Tomblaine

Les équipements structurants du stade Marcel Picot, du palais des Sports Jean Weille et du parc des sports de Vandœuvre-lès-Nancy, qui accueillent des **équipes professionnelles**, font l'objet quant à eux de conventions d'occupation avec les clubs avec redevances au bénéfice du Grand Nancy.

Une enveloppe de 1,42 M€ est allouée en section de fonctionnement affectée essentiellement aux charges courantes permettant l'utilisation quotidienne de ces trois équipements. Le Grand Nancy intégrera désormais les coûts liés à la maintenance du sol taraflex dont le montage et le démontage régulier sont nécessaires au palais des Sports Jean Weille, grand équipement partagé par le SLUC Nancy Basket et le Nancy Handball.

Des recettes de fonctionnement à hauteur de 0,930 M€ sont prévues liées aux redevances par les structures occupantes et à la refacturation des charges locatives. Afin de soutenir l'**ASNL** dans sa restructuration et son accession en Ligue 2 une exonération du loyer de l'enceinte sportive a été accordée au club pour le premier semestre 2025.

Le Grand Nancy continue à investir dans son patrimoine sportif pour en garantir la pérennité mais aussi pour se conformer à l'évolution des contraintes des ligues sportives avec une enveloppe d'investissement de 0,24 M€ pour les opérations de maintenance annuelle. Quelques travaux exceptionnels devraient également être réalisés tels que le remplacement des câbles de vidéosurveillance pour le Parc des Sports de Vandœuvre-lès-Nancy, le calorifugeage, le contrôle d'accès à Jean Weille ; ou encore des aménagements liés au passage du réseau de chauffage urbain et différentes opérations de maintenance au stade Marcel Picot.

Enfin, la mise en œuvre du plan Climat Air Énergie Territorial du Grand Nancy s'engagera au niveau des grands équipements sportifs avec le recrutement de la maîtrise d'œuvre et la consultation des entreprises pour le palais des sports Jean Weille et les pré-études pour le parc des sports de Vandœuvre-lès-Nancy.

GRANDS EQUIPEMENTS SPORTIFS

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	140 120		140 120
Charges locatives et dep immob	332 540		332 540
Entretien et maintenance	11 160		11 160
Entretien maint acq		247 600	247 600
Fluides	711 000		711 000
Masse salariale	273 446		273 446
Mutualisation services communs	230 000		230 000
Total grands équipements sportifs	1 698 266	247 600	1 945 866

Sport Professionnel et manifestations sportives

Une enveloppe de fonctionnement de 3.322 M€ est allouée pour le soutien au sport professionnel et l'organisation de manifestations sportives. Dans le cadre du renouvellement de la **charte métropolitaine du sport 2024-2027**, la Métropole du Grand Nancy réaffirme ainsi son accompagnement financier aux athlètes et clubs professionnels et de haut-niveau du territoire. Les niveaux de soutien sont définis dans le règlement financier qui varie en fonction de l'évolution et des pratiques sportives de chaque club. Dans le cadre de la saison sportive 2024-2025, l'ASNL, le Nancy Handball et le Vandœuvre Nancy Volley-Ball ont fait l'objet d'un accompagnement particulier entériné au Conseil métropolitain du 11 juillet 2024. Un soutien financier renforcé a été accordée au Vandœuvre Nancy Volley-Ball considérant les difficultés économiques du club et son accession sportive en coupe d'Europe.

La Métropole soutient également les organisateurs de grands événements sportifs, qui seront nombreux en 2025 : match de l'équipe de France féminine de football, trailwalker Oxfam, meeting Stanislas, courses de la Saint-Nicolas, Octobre rose, semi-marathon du Grand Nancy ...



Meeting Stanislas

En parallèle, 0,040 M€ seront fléchés en investissement pour l'acquisition et le renouvellement de matériels pour l'organisation des manifestations sportives.

SPORT PROFESSIONNEL

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	240		240
Charges de gestion courante	59 360		59 360
Charges locatives et dep immob	17 550		17 550
Entretien maint acq		40 000	40 000
Masse salariale	813 653		813 653
Subventions et alloc diverses	3 245 500		3 245 500
Total sport professionnel	4 136 303	40 000	4 176 303

Équipements sportifs et de loisirs

Une enveloppe de 1,424 M€ est dédiée au fonctionnement d'un vaste patrimoine : gymnases scolaires et omnisports issus du Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS), stade Raymond Petit, complexe sportif des Aiguillettes, pôle nautique, centre équestre de Brabois et aérodrome de Malzéville (les trois derniers faisant l'objet de conventions d'occupation du domaine public).



Pôle Nautique de Nancy

Membre du **syndicat mixte de la forêt de Haye**, espace naturel et de loisirs aux portes de la Métropole, le Grand Nancy accompagne également la stratégie locale de développement forestier du massif classé en forêt de protection par le biais d'une participation à hauteur de 0,241 M€.

Des recettes à hauteur de 0,319 M€ sont prévues et liées à la tarification des collèges et lycées qui occupent les gymnases métropolitains ainsi qu'aux redevances d'occupation du domaine public dues par le centre équestre et de l'aérodrome de Malzéville.

Avec 14 gymnases et 9 installations sportives supplémentaires gérés depuis 2023, le Grand Nancy priorisera ses investissements en 2025 sur les travaux de sécurité prioritaires et d'accessibilité (toiture, organes de sécurité, ...) nécessaires au maintien de la pratique sportive. Les principales opérations concerneront le renforcement structurel du COSEC de Tomblaine et la rénovation de sa toiture, l'éclairage de la grande salle des Aiguillettes ou encore la mise en accessibilité du gymnase Georges Chepfer à Villers-lès-Nancy.

Par ailleurs des diagnostics énergétiques vont être engagés dans tous les gymnases dans le cadre du PCAET.

SPORTS ET LOISIRS

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	110 488		110 488
Charges locatives et dep immob	363 749		363 749
Entretien et maintenance	33 920		33 920
Entretien maint acq		860 100	860 100
Fluides	683 303		683 303
Masse salariale	927 186		927 186
Participations contrib obligat	241 000		241 000
Subventions et alloc diverses	35 000		35 000
Total sports et loisirs	2 394 646	860 100	3 254 746

Équipements culturels et de loisirs

S'agissant du **Zénith du Grand Nancy**, dont la délégation de service public lancée en 2018 se déploie sur une durée de 25 ans, le budget de fonctionnement (0,490 M€) et d'investissement (0,590 M€) constitue une enveloppe essentiellement contractuelle permettant de procéder au versement des contributions au délégataire. À noter que l'enveloppe en section de fonctionnement intègre la taxe foncière du site.

Le délégataire verse au Grand Nancy une redevance annuelle fixe pour occupation du domaine public ainsi qu'une redevance variable d'intéressement estimée à 0,2 M€.



Le Zénith à Maxéville

CULTURE ET LOISIRS

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	16 440		16 440
Charges de gestion deleguee	105 000		105 000
Charges locatives et dep immob	369 468		369 468
Entretien maint acq		590 000	590 000
Fluides	13 142		13 142
Total culture et loisirs	504 050	590 000	1 094 050

Équipements aquatiques



Piscine Pierre de Coubertin

En 2025, le budget de l'Aquapôle qui couvre la piscine du Lido à Tomblaine, la piscine Michel Bertrand à Vandœuvre-lès-Nancy, la piscine de Laneuveville-devant-Nancy, les piscines de Laxou et Pierre de Coubertin à Nancy, ainsi que la Plage des 2 Rives s'établit à 1,7 M€ en fonctionnement et 0,667 M€ en investissement.

EQUIPEMENTS AQUATIQUES

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres depenses de personnel	800		800
Charges de gestion courante	564 120		564 120
Charges locatives et dep immob	568 443		568 443
Entretien et maintenance	31 520		31 520
Entretien maint acq		667 750	667 750
Fluides	1 348 911		1 348 911
Masse salariale	5 422 227		5 422 227
Subventions et alloc diverses	50 000		50 000
Total equipements aquatiques	7 986 021	667 750	8 653 771

Le budget dédié au fonctionnement visera à assurer l'entretien régulier des infrastructures, incluant la maintenance des systèmes de traitement de l'eau et les vidanges réglementaires afin de garantir la continuité des services et la conformité aux normes de sécurité. Le nettoyage des vestiaires, douches et espaces communs sera pris en charge par un prestataire pour maintenir des standards élevés d'hygiène et de propreté.

En période estivale, des sociétés de gardiennage seront mobilisées pour renforcer la sécurité du personnel et des usagers face aux incivilités.

Concernant les recettes, il reste complexe d'établir des prévisions précises concernant les recettes de fonctionnement, en raison de l'importance croissante de **Nancy Thermal** dans le paysage aquatique local et de son attractivité en constante évolution. Toutefois, une estimation prévisionnelle de recettes s'élevant à 1.3 million d'euros a été intégrée au budget. Cette somme correspond principalement aux droits d'accès perçus dans les différents établissements. Cette hypothèse budgétaire repose sur une analyse prudente des tendances actuelles et des données disponibles.



Piscine de Laxou

Les efforts d'investissement 2025 se concentreront notamment sur la poursuite des rénovations de l'espace détente de la piscine du Lido, amorcées en 2024, et le remplacement des installations vieillissantes et la modernisation des systèmes de contrôle d'accès, l'automatisation des cycles de lavage à Laneuveville-devant-Nancy et au Lido ou encore le remplacement de la chaudière et de l'ascenseur PMR à Laneuveville-devant-Nancy.

L'année sera également marquée par le **lancement de l'étude pour la rénovation de la piscine Gentilly**-Alfred Nakache, un chantier majeur prévu jusqu'en 2030, ainsi que pour les travaux à la piscine de Vandœuvre-lès-Nancy. Ce chantier dont le coup d'envoi est en perspective en septembre 2026 pour une durée de 24 mois permettra d'améliorer l'accessibilité de l'établissement, requalifier les vestiaires et l'entrée, et moderniser les équipements techniques liés au traitement de l'eau et de l'air.

Par ailleurs, pour soutenir les activités dynamiques de l'Aquapôle, qui incluent l'accueil de 15 000 scolaires, plus de 1 500 inscrits en école de natation, 50 000 places en cours d'aquaforme, et une vingtaine d'événements annuels, un investissement constant dans du matériel pédagogique de qualité et des équipements techniques est indispensable. Ces dépenses garantissent le succès des activités, et renforcent l'attractivité des piscines.

Ce budget 2025, structuré autour de la priorité au service, de la modernisation des infrastructures, et de la sécurisation des sites, vise à renforcer l'attractivité et l'efficacité des équipements aquatiques dans une optique de durabilité et de performance économique.

PLAGE DES 2 RIVES

Les animations sportives, culturelles et de loisirs de la « Plage des 2 Rives » ont connu un grand succès en 2024 avec plus de 9 000 participants aux différentes animations, pour un total de 135 000 visiteurs dont près de 40 000 baigneurs.

Le budget de fonctionnement (0,651 M€) 2025 de la Base de Loisirs permettra de renouveler et de diversifier l'offre d'animation, mais aussi d'assurer la sécurité du site et de réaliser l'ensemble des opérations liées au montage, au démontage, au transport, au stockage et à l'entretien des installations aquatiques et techniques.

Le budget d'investissement (0,140M€) permettra quant à lui de répondre à l'augmentation continue de la fréquentation par l'installation d'un espace de jeux en bois pour les jeunes enfants, ainsi que le déploiement d'un drainage de la plage côté Tomblaine à proximité des bassins afin de résoudre les problèmes d'inondation récurrents causés par la saturation du sol en eau se trouvant à proximité de la Meurthe.

La mobilisation de financements externes, via des subventions, des partenariats stratégiques et des initiatives de mécénat, représentera un levier financier majeur et un enjeu prioritaire pour l'exercice 2025.



Autorisation de programme	Opération	CP 2022	CP 2023	CP 2024	BP 2025	Montant AP
Modern complexe sportif aiguillettes	Modern complexe sportif aiguillettes			402 035	0	403 000
Modern complexe sportif aiguillettes				402 035	0	403 000
Modern et devpt gymnases	Modern et devpt gymnases				256 000	256 000
Modern et devpt gymnases					256000	256 000
Modern et devpt sites equestres	Modern et devpt sites equestres			599 356	1 452 000	2 052 000
Modern et devpt sites equestres				599 356	1452000	2 052 000
Modernisation & développement palais des sports jean weille	Modernisation & développement palais des sports jean weille	0	8 622	92 593	205 000	1 002 228
Modernisation & développement palais des sports jean weille		0	8 622	92 593	205000	1 002 228
Modernisation du parc des sports de vandoeuvre	Modernisation du parc des sports de vandoeuvre	0	12 431	329 223	20 000	383 157
Modernisation du parc des sports de vandoeuvre		0	12 431	329 223	20000	383 157
Modernisation et développement du stade marcel picot	Modernisation et développement du stade marcel picot	0	0	52 002	90 000	5 440 000
Modernisation et développement du stade marcel picot		0	0	52 002	90000	5 440 000
Modernisation & renovation des équipements aquatiques	Modernisation & renovation des équipements aquatiques	0	221 110	695 743	788 500	6 955 145
Modernisation & renovation des équipements aquatiques		0	221 110	695 743	788500	6 955 145
Pcaet a1 transition parc bati	Renovation energetique patrimoine metropolitain		0	69 367		
Pcaet a1 transition parc bati			0	69 367		
Piscine olympique alfred nakache nancy gentilly	Réhabilitation piscine olympique a nakache gentilly - etudes	22 849	31 650	118 680	600 000	38 216 969
Piscine olympique alfred nakache nancy gentilly		22 849	31 650	118 680	600000	38 216 969
Sports et loisirs		22 849	273 814	2 358 997	3 411 500	54 708 499

Solidarités, jeunesse et santé

Cohésion sociale et Santé

La Métropole, en complémentarité de l'action des communes, intervient en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la cohésion sociale, de l'emploi et de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en santé.

Son intervention volontariste, qui s'appuie sur des compétences propres ou contractualisations avec l'État, sera marquée en 2025 au plan budgétaire par le maintien de son niveau d'engagement en fonctionnement, soit 2,08 M€ :

- Au titre du **Contrat de Ville** 2024-2030 : 744 000 € de crédits permettront de subventionner les structures intervenant sur les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, enveloppe à laquelle s'ajoute 141 000 € déployés au titre du contrat métropolitain de sécurité.
- Au titre du **Fonds d'aide aux jeunes** : 130 000 € seront dédiés aux aides individuelles et projets collectifs favorisant l'insertion des jeunes.
- Au titre du **Contrat métropolitain des Solidarités** 2024 – 2027 : 600 000 € permettront de soutenir le développement d'action, notamment dans les champs de la lutte contre la précarité énergétique ou de la précarité étudiante.
- En faveur de l'**emploi**, avec 260 000 € permettant de financer le fonctionnement de la Maison de l'Emploi, soutenue par ailleurs par la Métropole notamment au travers d'un loyer bonifié.
- Dans le cadre du **Contrat Local de Santé** 2024 – 2028 : 100 000€ permettront de financer des actions de prévention et de promotion en santé, en particulier des actions de médiation en santé au sein des **Maison de santé pluriprofessionnelles**.
- De manière générale par l'inscription de crédits en gestion courante afin d'organiser des temps fédérateurs, comme le **Village des Solidarités**, et de financer des prestations d'étude, en particulier en 2025 autour de la participation des habitants.



Village des Solidarités au Parc du Charmois à Vandœuvre-lès-Nancy

Par ailleurs, la Métropole loue un bâtiment à la Maison de l'Emploi sur lequel des travaux d'entretien, concernant la pompe à chaleur sont nécessaires : l'inscription de 57 000€ de crédits d'investissement est donc proposée.

Enfin, les politiques de Cohésion sociale et de Santé sont marquées par un haut niveau de recettes : subventions de l'État (CLS, contrat métropolitain des solidarités, CTAI), loyer de la MDE à hauteur de 58 000 €, compensation du transfert de compétence du FAJ. L'ensemble de ces recettes correspond à un volume financier de l'ordre de 0,65 M€.

COHESION SOCIALE ET SANTE			
Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	500		500
Charges de gestion courante	98 960		98 960
Charges locatives et dep immob	9 450		9 450
Entretien maint acq		57 000	57 000
Masse salariale	613 694		613 694
Subventions et alloc diverses	1 975 000		1 975 000
Total cohésion sociale et sante	2 697 604	57 000	2 754 604

Fonds de Solidarité Logement

La Métropole poursuivra son action résolue en faveur de l'accès et du maintien au logement des Grands-Nancéiens les plus précaires par la mobilisation du **Fonds Solidarité Logement** (FSL) en aides individuelles et actions d'accompagnement.

Compte tenu de l'impact de l'inflation sur les dépenses liées au logement, l'**accent restera mis sur la lutte contre la précarité énergétique**, en articulation avec les possibilités d'actions dans le cadre du Contrat Métropolitain des Solidarités.



Enfin, 2025 sera marquée par la concertation et l'adoption d'un **nouveau Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées** (PDALHPD), qui constituera pour la Métropole un nouveau cadre de référence et l'occasion d'un ajustement de ses dispositifs FSL.

Ces dépenses évaluées à 1,92 M€ font l'objet d'une dotation de compensation versée par le Conseil départemental au titre du transfert de compétences (incluant la compensation des dépenses en ressources humaines) ainsi que de recettes versées par les bailleurs, les fournisseurs d'énergie, la CAF et l'État dans le cadre de l'AMI Logement d'abord, pour un total de recettes estimé à 2,48 M€.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	200		200
Charges de gestion courante	70 080		70 080
Charges de gestion déléguée	1 852 400		1 852 400
Masse salariale	536 863		536 863
Total fonds de solidarité logement	2 459 543	0	2 459 543

Vie étudiante

La Métropole a adopté en septembre 2024 une **Feuille de route Vie étudiante** comportant 18 actions nouvelles ou confortées dont la mise en œuvre s'échelonne sur la période 2024 - 2028 à travers 8 thématiques :

- Information et accueil
- Culture et documentation
- Sport
- Engagement, vie associative
- Vie festive
- Transports et mobilités douces
- Logement
- Accès aux soins, lutte contre la précarité étudiante

En 2025, outre la reconduction d'actions plébiscitées comme la **Foire à l'équipement**, de nouveaux projets seront engagés comme par exemple le déploiement des **ambassadeurs Vie étudiante**. Il est ainsi proposé de renforcer le budget consacré à la Vie Étudiante, en inscrivant 375 000€ afin de démarrer la mise en œuvre de cette feuille de route.



Foire à l'équipement à la salle des fêtes de Gentilly

Par ailleurs, la Métropole s'est engagée dans le cadre du Pacte territorial de relance et de transition écologique à soutenir la 2^{ème} phase de réhabilitation de la résidence Monbois à hauteur de 700 000€. L'opération sera engagée en 2025, ce qui pourra donner lieu au versement d'un premier acompte, ce qui justifie l'inscription de crédits d'investissement à hauteur de 0,35 M€ cette année.

VIE ETUDIANTE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	55 600		55 600
Entretien maint acq		350 000	350 000
Subventions et alloc diverses	320 000		320 000
Total vie etudiante	375 600	350 000	725 600

Crématorium



L'exploitation du crématorium est actuellement déléguée au groupe OGF dans le cadre d'un contrat qui donne lieu chaque année à la perception d'une redevance de l'ordre de 0,56 M€.

La délégation de service public du crématorium arrivant à échéance en 2025, le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner son renouvellement justifie l'inscription d'une enveloppe en fonctionnement (0,018 M€).

CREMATORIUM

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	18 656		18 656
Entretien maint acq		5 000	5 000
Total crematorium	18 656	5 000	23 656

Autorisation de programme	Opération	CP 2022	CP 2023	CP 2024	BP 2025	Montant AP
Maisons parisot	Maisons parisot		50 000	175 000	275 000	775 000
Maisons parisot			50 000	175 000	275 000	775 000
Solidarités jeunesse et sante			50 000	175 000	275 000	775 000

2.5

RESSOURCES

Pour un pilotage efficient de l'action publique**Fonctionnement de l'institution et équipements métropolitains****Dépenses de structure**

Pour permettre la mise en œuvre des politiques publiques par la Métropole dans des conditions optimales, la lisibilité et la transparence des dépenses consacrées au fonctionnement de l'institution sont primordiales.

Une part des dépenses de fonctionnement de l'institution est dévolue à la **masse salariale** et à la mise en œuvre des **fonctions « supports » et « ressources »** de la Métropole telles que les Ressources Humaines, la direction des Finances et du contrôle de gestion, la direction de l'Assistance Juridique et de la Commande Publique et des Assemblées, la gestion du Patrimoine et des Affaires Foncières, les moyens généraux et l'administration générale, mais aussi les Directions Administratives et Financières des pôles. Ces principales dépenses concernent :

S'agissant des **frais d'assurance**, des indemnités de sinistres et des franchises correspondante, l'année 2025 s'inscrit dans un contexte national tendu avec le désengagement massif des compagnies d'assurances : la Métropole subit ainsi un contexte assurantiel dégradé à l'égard des collectivités territoriales à l'échelle nationale. Le **nouveau marché d'assurances** applicable depuis le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 5 ans a dû être conclu dans des conditions moins avantageuses que le précédent contrat, notamment sur le lot flotte automobile (en forte augmentation) et sur l'assurance dommages aux biens. Au regard de l'année pré-électorale et de divers contentieux, les **frais de contentieux** sont augmentés.

Les dépenses relatives aux **assemblées** et à la publication des avis de publicité des marchés ont quant à elles été revues à la baisse. Une enveloppe de 15 K€ est en revanche ajoutée dans les crédits d'investissement pour permettre une éventuelle mise en place du **vote électronique** lors des Conseils métropolitains.

En matière d'**administration générale**, les dépenses inscrites relèvent principalement de documentation spécialisées (mutualisée avec la Ville de Nancy donc faisant l'objet d'une refacturation) ainsi que les frais d'affranchissement, en diminution grâce au recours à la massification du courrier et de gardiennage du bâtiment, copieurs et papiers ou bien les vêtements de travail et de protection individuelle (EPI).

S'agissant des **finances**, les dépenses qui sont gérées par la direction des finances pour assurer son fonctionnement correspondent à celles effectuées chaque année : prestations de conseil et d'assistance technique en matière financière et service de transports de fonds ainsi que des frais de publications officielles (annonces légales relatives aux budgets) et commissions bancaires, notamment pour la gestion des cartes d'achats.

De nouvelles dépenses ont également été rattachées à cette politique publique concernant les missions relatives au **secrétariat général** et en particulier à la mission Innovation, Transversalité et communication interne avec la mise en œuvre de l'accompagnement managérial, la journée d'accueil des nouveaux agents, conception et diffusion de publications spécifiques, organisation d'événementiels internes ou encore le recours à des prestations intellectuelles en innovation publique (design de service, sociologie, ethnologie, ...) sur des projets transversaux.

Les dépenses relatives aux **ressources humaines** comprennent les versements aux organismes de formation, les fêtes et cérémonies, des dépenses de fonctionnement pour la prévention avec l'accompagnement en termes d'études et de diagnostics RPS (risques psychosociaux), d'accompagnements collectifs ou de médiation, l'accompagnement pour améliorer les conditions de travaux des agents en situation de handicap), recours à des cabinets de conseils (mise en œuvre RIFSEEP) et les subventions à destination de l'amicale du personnel et du comité d'action sociale de la Métropole (178 K€).

Les dépenses de fonctionnement de l'institution sont également liées aux **fonctionnement du siège social des bâtiments Kennedy et Chalnot** comprenant notamment la maintenance du siège, le chauffage urbain, les taxes foncières du parc privé de la collectivité, le nettoyage des locaux et les assurances.



Bâtiment Chalnot

Une partie de directions fonctionnelles sont engagées dans une **démarche de mutualisation** initiée avec la ville de Nancy depuis septembre 2022. Ce processus se poursuit en 2025 dans le souci d'une performance accrue pour accompagner la mise en œuvre des projets. Cette mutualisation se traduit budgétairement en 2025 par la perception de recettes de mutualisation, calculées suivant les principes posés dans les conventions passées entre la Ville et la Métropole (5 M€) et la mutualisation de la direction du Patrimoine à compter de février 2025 qui revalorisera ce montant.

En **investissement**, les crédits dédiés au « fonctionnement de l'institution » sont orientés de manière à garantir des conditions de fonctionnement suffisantes pour un service optimisé. Ils concernent notamment :

- **L'entretien et le renouvellement du parc mobilier**, hors informatique et logiciel, nécessaire à l'exercice des missions propres aux services métropolitains : mobiliers, parc copieurs, aménagements divers. Cela représente chaque année une enveloppe contrainte, d'environ 144 K€. Un important travail est mené sur les pratiques de renouvellement et l'entretien afin de prolonger la vie des matériels. Pour 2025, les besoins de crédits portent uniquement sur des opérations de renouvellement simple d'équipements cassés ou devenus obsolètes, et ce, contrairement aux années passées où des projets de réaménagements d'espaces ont été réalisés, en particulier pour les services mutualisés.
- **Le projet d'aménagement et de renouvellement du mobilier de la salle courrier du site Kennedy** (dont le mobilier est d'origine : 1987) afin de sécuriser les courriers en intégrant des casiers fermés, des armoires sécurisées et des espaces de stockage adaptés. (Réduction des risques de perte, de vol ou de mélange de documents ...) pour 40 K€.
- **L'équipements des salles du siège** (21 K€) comprenant l'achat de matériel audiovisuel pour équiper les salles K 213 /K 434 + K 443 Salle Charles Choné et de matériel de visioconférence, vidéoprojecteurs, câblages.
- **L'enveloppe dédiée aux travaux d'entretien récurrents des bâtiments du siège social** est estimée au à 445 K€ € pour 2025. Cette estimation correspond à un niveau d'entretien annuel minimum en matière de sécurité, confort thermique, travaux de maintenance préventifs, mise en sécurité des bâtiments et respect des contraintes réglementaires ainsi qu'une enveloppe de 500 K€ permettant de réaliser des opérations annuelles ciblées de gros entretiens sur le bâtiment tels que remplacements des cellules HTA, remplacement de portes coulissantes ou encore diverses démolitions sur le parc privé de la collectivité, vouée à opérer des démolitions sur un patrimoine non réutilisable car trop vétuste et donc devenu obsolète.

DEPENSES DE STRUCTURE

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	1 661 366		1 661 366
Charges de gestion courante	1 266 968		1 266 968
Charges locatives et dép immob	583 200		583 200
Entretien et maintenance	150 923		150 923
Entretien maint acq		1 246 300	1 246 300
Fluides	619 800		619 800
Masse salariale	18 347 271		18 347 271
Mutualisation services communs	10 856		10 856
Total dépenses de structure	22 640 384	1 246 300	23 886 684

OPERATIONS BUDG ET COMPTABLES

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	40		40
Charges de gestion courante	472		472
Charges financières	20 782 852		20 782 852
Operations ordre	64 690 912	66 359 630	131 050 542
Remboursement capital dette		62 886 282	62 886 282
Reversements de fiscalité	63 468 439		63 468 439
Subvention équilibre aux ba	8 344 165		8 344 165
Total opérations budg et comptables	157 286 880	129 245 912	286 532 792

Équipements métropolitains

La Métropole possède plusieurs biens et équipements qui ne sont pas directement rattachés à une politique publique ou qui, par leur nature, relèvent de compétences métropolitaines particulières ou transversales. Parmi ces projets transversaux, on peut citer :

- **Divers travaux d'accessibilité** (585 K€) prévus en 2025, notamment de petites interventions à réaliser pour parfaire les travaux d'accessibilité du conservatoire de Musique réalisés en 2024 (150 K€), les travaux de requalification du hall d'accueil du siège de la Métropole (mise en accessibilité, requalification du hall, repositionnement de la banque d'accueil et des cheminements - 425 K€), les études de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité du jardin botanique devraient commencer (10 K€). Ces travaux sont inscrits au sein du plan pluriannuel d'investissement afin de mener à bien les travaux de mise en conformité visés à l'Agenda D'accessibilité Programmé et ainsi contribuer à une Métropole accessible.
- **Des travaux d'efficacité énergétique** (voir encadré).

- **La démolition de l'ancien refuge animalier** sera finalisée : le montant de cette opération a été revu largement à la baisse pour proposer une inscription de 116 K€ au regard des études de maîtrise d'œuvre menées en 2024.
- **Entrepôt solidaire** : Suite à la vente du marché de gros, la Métropole est restée uniquement propriétaire d'une halle, « d'Entrepôt solidaire » au bénéfice des Restos du cœur, de l'Ordre de Malte et de la Banque Alimentaire. Une somme de 60 K€ est inscrite en investissement pour la maintenance de ce patrimoine. En fonctionnement, on retrouve des sommes pour les taxes foncières, l'entretien et les assurances pour un montant d'environ 50 K€.

Premières études de maîtrise d'œuvre pour le Plan d'Amélioration du Patrimoine (PAEP)

Suite à l'audit de 19 bâtiments métropolitains par le bureau d'études ALTEREA en 2022, la Métropole dispose d'un **diagnostic patrimonial et énergétique précis** : bouquets de travaux permettant de réduire nos consommations d'énergie, coûts estimatifs d'investissement pour réaliser ces travaux Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) récupérables, estimations d'économies d'énergie générées par ces travaux et les incidences financières).

À l'appui de ce diagnostic et en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Grand Nancy, un **Plan d'Amélioration du Patrimoine (PAEP)** a été établi en fonction des contraintes budgétaires, des priorités et capacités de réalisation de la Métropole.

Les premières études de maîtrise d'œuvre issues de ce PAEP vont être lancées en 2025 pour un montant de 130 K€ budgété sur une enveloppe dédiée (notification en cours). Ces études permettront la réalisation des premiers travaux sur le palais des sports Jean Weille en 2026.

La Métropole interviendra également en 2025 sur divers autres sites, pour préparer leur mise à disposition en vue de la réalisation de projets pour des tiers partenaires :

- **Friche ALSTOM** : la Métropole s'est engagée dans un partenariat avec l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) pour faciliter la construction de la **nouvelle cité judiciaire**.

La Métropole est chargée de dépolluer et déconstruire le hall G situé sur la friche industrielle ALSTOM, rue Oberlin à Nancy (d'une surface de près de 12 000 m²), avant de céder cette parcelle. La Métropole travaille également avec l'APIJ pour que les projets attenants à la cité judiciaire à venir tels que la passerelle au-dessus du canal venant de la Pépinière et du parvis aux abords du futur bâtiment puissent coïncider avec les échéances souhaitées.

Les études préalables à la dépollution ont été réalisées en partie, le plan de gestion est validé. Les études de maîtrise d'œuvre de dépollution, déconstruction désamiantage se sont poursuivies en 2024. La consultation pour les entreprises travaux est en cours pour démarrer les travaux de déconstruction et de désamiantage en 2025, les travaux de dépollution eux se poursuivront en 2026. Ces travaux ont généré des demandes de subventions entre autre à l'ADEME, au fond vert, et font l'objet d'une programmation pluriannuelle.

En parallèle des crédits relatifs à cette AP, des dépenses d'investissement sont prévues au budget 2025 pour la gestion du site ALSTOM à hauteur de 168 K€ intégrant la maintenance courante, des travaux d'aménagement de la halle B et des travaux de sécurisation et de maintenance et 20 K€ en fonctionnement.

- **Caserne Nancy Tomblaine** : les travaux de démolition se poursuivent avec la dépollution du site pour 30 K€.

Pôle animalier

Le Pôle Animalier situé à Bois de Haye est un équipement neuf, géré en délégation de service public par la SCAPA depuis 2021.

Les dépenses et recettes liées à cet équipement sont fixés contractuellement : la Métropole contribue dans le cadre d'une redevance annuelle d'investissement au délégataire à hauteur de 324 K€ à l'investissement, et 200 K€ de participation au fonctionnement.

Autorisation de programme	Opération	CP 2022	CP 2023	CP 2024	BP 2025	Montant AP
Agenda d'accessibilité programmée	Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments	648 359	242 579	260 741	585 000	6 483 165
Agenda d'accessibilité programmée		648 359	242 579	260 741	585 000	6 483 165
Demolition ancien refuge	Demolition ancien refuge			3 252	116 500	320 000
Demolition ancien refuge				3 252	116 500	320 000
Regroupement de deux casernes de sapeurs pompiers	Opération construction de la caserne	9 532 918	6 169 064	827 910	0	16 530 000
Regroupement de deux casernes de sapeurs pompiers		9 532 918	6 169 064	827 910	0	16 530 000
Divers equip metropolitains		10 181 276	6 411 643	1 091 903	701 500	23 333 165

Autorisation de programme	Opération	CP 2022	CP 2023	CP 2024	BP 2025	Montant AP
Dépollution site alstom	Dépollution site alstom		11 472	328 496	2 000 000	5 935 840
Dépollution site alstom			11 472	328 496	2 000 000	5 935 840
Pcaet a1 transition parc bâti	Rénovation énergétique patrimoine métropolitain		0	0	790 000	12 933 000
Pcaet a1 transition parc bâti			0	0		
Réhabilitation construction centres techniques métropolitain	Réhabilitation du centre technique de villers	0	3 540	58 581	388 000	450 248
Réhabilitation construction centres techniques métropolitain		0	3 540	58 581	388 000	450 248
Véhicules matériels et engins roulants	Véhicules matériels et engins roulants				1 500 000	7 500 000
Véhicules matériels et engins roulants					1 500 000	7 500 000
Fonctionnement institution		0	15 012	387 077	3 888 000	13 888 088

EQUIPEMENTS METROPOLITAINS

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	13 360		13 360
Charges de gestion déléguée	223 000		223 000
Charges locatives et dep immob	103 133		103 133
Entretien maint acq		664 946	664 946
Fluides	20 667		20 667
Subventions et alloc diverses	3 000		3 000
Total équipements métropolitains	363 160	664 946	1 028 106

Systemes d'information

Dans un environnement qui s'adapte sans cesse pour rechercher une qualité de service public toujours améliorée, l'appui que constituent les systèmes d'information, est essentiel. Les dépenses et recettes de l'activité de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications pour le compte de la Métropole, des communes et des établissements dans le cadre de la mutualisation témoignent de cette volonté de favoriser un appui efficace en la matière.

Les missions de la DSIT sont décomposées en 2 volets :

- Assurer le maintien opérationnel des systèmes, applications et matériels utilisés pour répondre aux missions de la collectivité ; il s'agit ici de proposer la performance, la disponibilité et la sécurité attendues ;

- Anticiper les besoins et les usages, par observation des tendances du marché et prise en compte des évolutions organisationnelles portées par les métiers ; il s'agit ici de rechercher et de proposer des solutions facilitantes en tenant compte de l'impact psycho-social que peuvent avoir la dématérialisation, la multiplication des outils et des canaux de communication mais en intégrant la nécessaire contrainte de la conformité réglementaire, notamment le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD).

Les propositions budgétaires pour 2025 permettent de couvrir l'ensemble de ces problématiques, parfois par des actions de court terme, parfois par l'initiation de plans pluriannuels d'investissement.

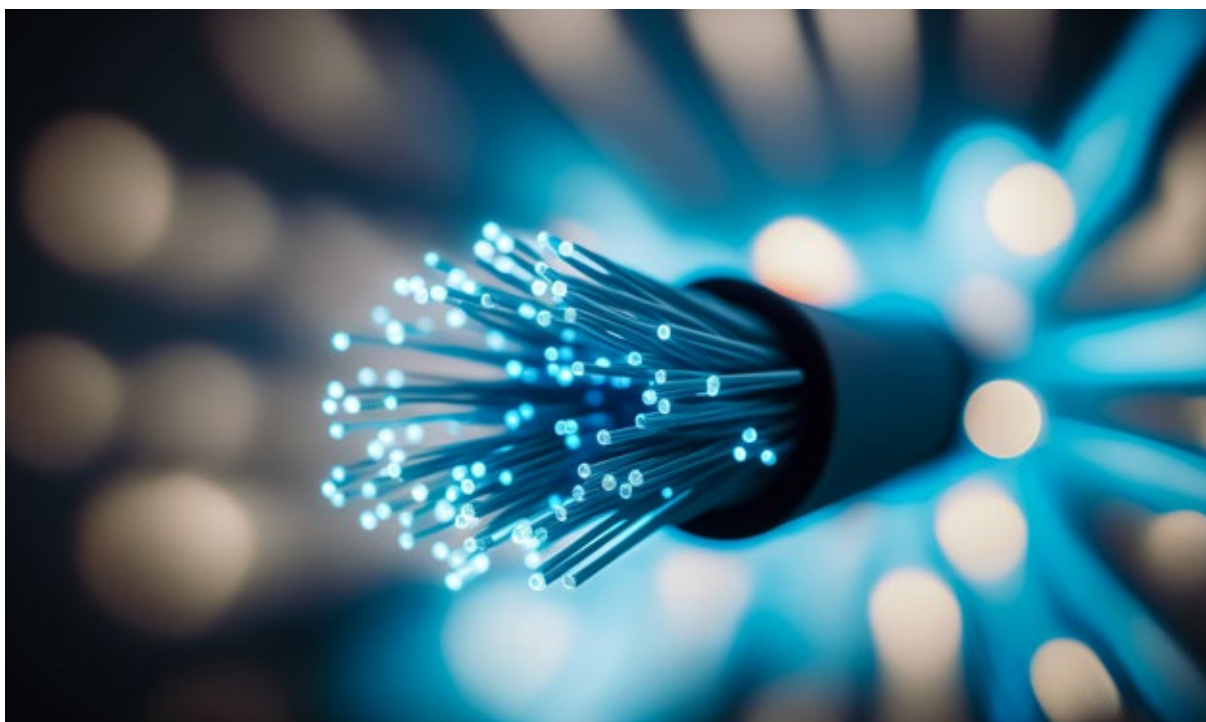
Les montants proposés, comprenant les dépenses prévues au service des communes et organisations infogérées (objet de refacturations en investissement et en fonctionnement), apparaissent en augmentation par rapport aux exercices précédents : conséquence de schémas directeurs numériques désormais établis et en cours de mise en œuvre (les directions métiers et les organisations adhérentes sont en demande croissante et récurrent d'évolution de leurs logiciels, de nouveaux logiciels, de nouvelles modalités de travail, à distance ou en mobilité par exemple).

Ainsi le budget 2025 prévoit 3,5 M€ de fonctionnement pour répondre aux besoins de maintenance de logiciels et matériels du parc, permettre l'accompagnement à l'évolution de logiciels, financer les frais les télécommunications, de locations immobilières (réseau de fibre optique), de formation et de prestations diverses concourant tant à l'apport d'expertise externe qu'à la montée en compétences des agents.

En investissement, 4,9 M€ seront dédiés au maintien opérationnel du Système d'Information (SI), dépenses de maintenance et d'entretien récurrents, permettant :

- De renouveler les matériels obsolètes, soit pour des raisons de performances soit parce que les éditeurs n'assurent plus le support des systèmes d'exploitation et les exposent ainsi à des risques croissants de cyberattaques.
- De renouveler les applications informatiques obsolètes, d'un point de vue fonctionnel et/ou technique.
- D'étendre le périmètre d'applications ou de composants détenus et ainsi augmenter le patrimoine mobilier et fonctionnel de la collectivité.

Enfin, les travaux d'entretien, maintenance du Réseau Métropolitain de Télécommunication et les flux financiers liés à l'exploitation de ce réseau sont traduits au budget 2025 (budget Annexe 04) avec une inscription de 0,9 M€ d'investissement et 1 M€ de recettes de fonctionnement.



DSIT

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Autres dépenses de personnel	248 853		248 853
Charges de gestion courante	1 362 048		1 362 048
Charges locatives et dep immob	309 888		309 888
Entretien et maintenance	1 645 654		1 645 654
Entretien maint acq		5 982 000	5 982 000
Fluides	28 000		28 000
Masse salariale	3 915 949		3 915 949
Mutualisation services communs	84 000		84 000
Rembours de frais interbudgets	297 000		297 000
Subventions et alloc diverses	4 000		4 000
Total dsit	7 895 392	5 982 000	13 877 392

Protection des données



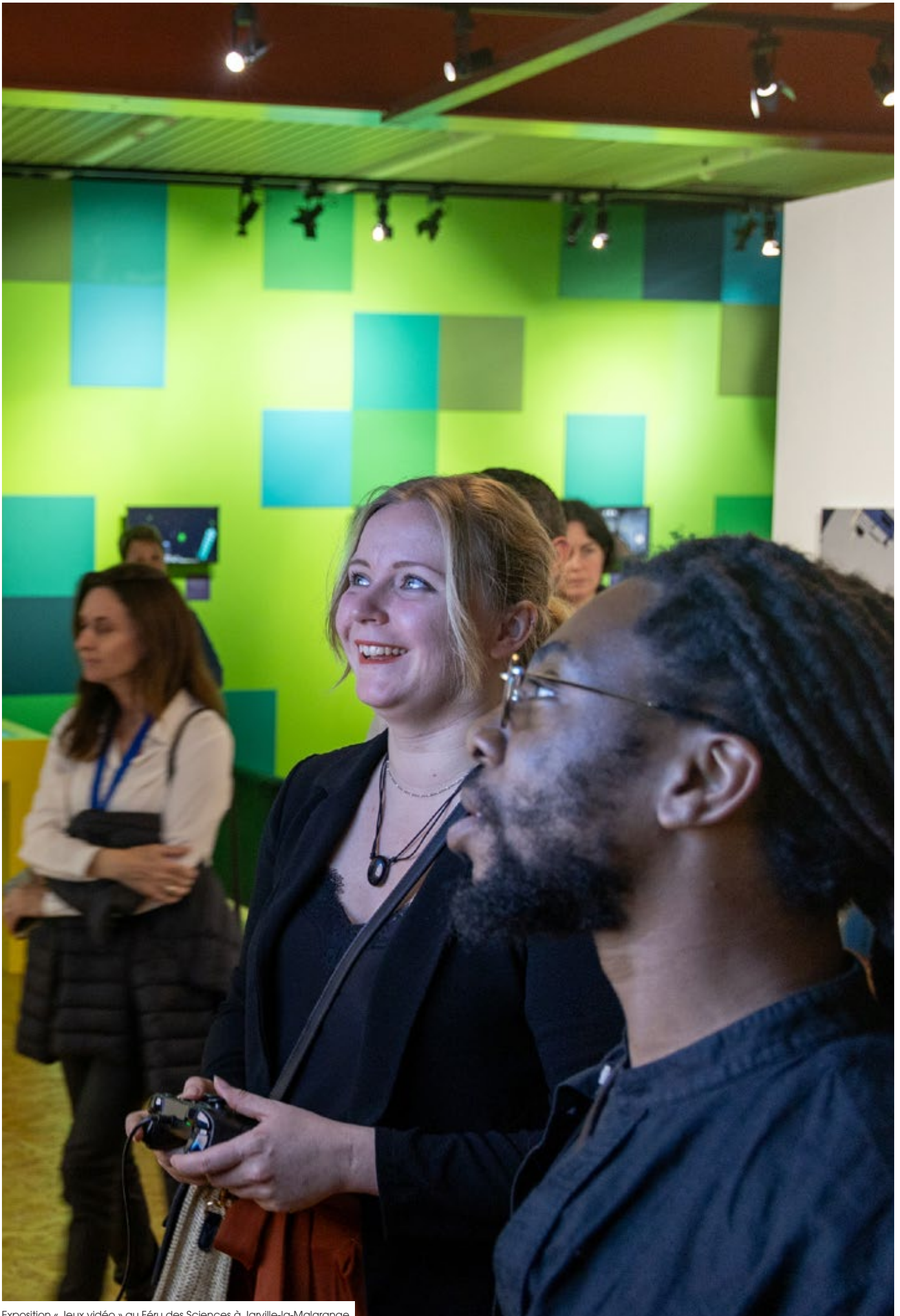
La principale dépense correspond au recours à un prestataire extérieur afin d'accompagner le service dans ses missions : renforcement des demandes de conseil des gestionnaires de traitements, sécurisation systématique des contrats avec clauses adaptées, exercices des droits des personnes, incidents sur les données personnelles, contrôles et demandes de la CNIL. L'année 2025 marquera également le lancement d'une campagne de sensibilisation auprès de tous les agents des adhérents de la mission.

Les recettes correspondent aux contributions des communes et membres extérieurs à la mission DPO mutualisée (90 K€). Ces contributions n'ont pas été augmentées, elles restent fixées à 0,35 € par habitant. À noter que la convention de mutualisation du DPO vient d'être renouvelée en 2024 avec les communes adhérentes.

L'investissement correspond à la licence et la maintenance du logiciel métier.

PROTECTION DES DONNEES

Catégorie de Dépenses	Fonctionnement	Investissement	Total BP 2025
Charges de gestion courante	36 520		36 520
Entretien maint acq		11 500	11 500
Total protection des donnees	36 520	11 500	48 020



Exposition « Jeux vidéo » au Fêru des Sciences à Jarville-la-Malgrange

Ce Budget Primitif 2025 été élaboré avec l'aimable concours des services et partenaires.

Directeur de la publication : Mathieu Klein

Conception éditoriale et coordination : Jérémie Cholley et Kévin Crotté-Brault

Conception : Mission Rayonnement - Pôle Créa Ressources

Conception graphique - Réalisation : Sylvie Maestri

Crédits photos : Adobe Stock - Christopher Courtois - Mathieu Cugnot - Vincent Damarin - Daniel Denise - L'Europe vue du ciel - Khaled Frikha - Benoît Gallot - Bertrand Jamot - Jean-François Livet - Fred Marvaux - Frédéric Mercenier - Anthony Picoré - Patrice Saucourt / ER.HDT-Région - Adeline Schumacker - Julien Soret - Pierre François Valck - Filipe Veloso

Impression : Métropole du Grand Nancy

métropole
GrandNancy